

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

ANNEXES A L'ÉTUDE D'IMPACT



Septembre 2022
complété en juin 2023

ANNEXE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

→ Extrait k bis

→ Délégation de pouvoirs

→ Arrêté ICPE vaches laitières du 26/05/1999

→ Récépissé de déclaration bovins à l'engrais du 22/12/2021

ANNEXE 2 : Listes parcellaires et cartographie du plan d'épandage

ANNEXE 3 : Projet de Valorisation des Effluents d'élevage et de Fertilisation des cultures

ANNEXE 4 : Calculs de stockage via logiciel DEXEL

ANNEXE 5 : Réglementation des périmètres de protection de captage

ANNEXE 6 : Patrimoine naturel de la zone d'études

ANNEXE 7 : Etude d'incidence Natura 2000

ANNEXE 8 : Conformité du Projet à la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique

ANNEXE 9 : Dossier d'incidence de la gestion et du rejet des eaux pluviales

ANNEXE 10 : Dimensionnement du recueil des eaux pluviales

ANNEXE 11 : Calcul de bruits

ANNEXE 12 : Etude économique

ANNEXE 13 : Analyses de lisier

ANNEXE 14 : Dossier de création d'un forage

ANNEXE 15 : plan de gestion bois-énergie

ANNEXE 16 : Calcul des émissions d'ammoniac

ANNEXE 17 : Justificatif de la maîtrise foncière et accord du propriétaire pour la construction

ANNEXE 18 : Plan d'alimentation des veaux

ANNEXE 19 : Plans des installations et des projets

ANNEXE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- **Extrait k bis**
- **Délégation de pouvoirs**
- **Arrêté ICPE vaches laitières du 26/05/1999**
- **Récépissé de déclaration bovins à l'engrais du 22/12/2021**



N° de gestion 1988D40057

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 6 avril 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 344 686 555 R.C.S. Brest
Date d'immatriculation 06/05/1988
Dénomination ou raison sociale **DE LIZICOAT BIAN**
Forme juridique Société civile d'exploitation agricole
Capital social 108 000,00 Euros
Adresse du siège Lizicoat Bian Scrignac 29640 Scrignac
Durée de la personne morale Jusqu'au 05/05/2087

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms JIQUEL Cyril, Dominique, Claude
Date et lieu de naissance Le 04/11/1976 à Saint-Brieuc (22)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 Rue François Marie le Bail 22700 Saint-Quay-Perros

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Dénomination G.U.F.A. BEAUSOLEIL
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse Zonne Industrielle La Jeannaie 22400 Lamballe-Armor
Immatriculation au RCS, numéro 532 167 608 RCS Saint-Brieuc

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Lizicoat Bian Scrignac 29640 Scrignac
Activité(s) exercée(s) Mise en Euvre de tous moyens propres à faciliter et développer l'activité des associés, exploitation agricole et toutes activités connexes et similaires
Date de commencement d'activité 01/02/1988
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 01/01/2009

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Morlaix ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce de Brest. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe de Brest décline toute responsabilité

sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe
précédemment compétent.

Le Greffier



B. B...
JH

FIN DE L'EXTRAIT



DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Je soussigné **Monsieur Patrice DRILLET**, agissant en ma qualité de Président de la société **COOPERL ARC ATLANTIQUE**, société coopérative agricole au capital de variable, dont le siège social est situé 7 rue de la Jeannaie - 22400 LAMBALLE ARMOR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 383 986 874, elle-même présidente de la la société G.U.F.A BEAUSOLEIL, société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 50 000 Euros, dont le siège social est situé à LAMBALLE ARMOR (22400), ZI la Jeannaie, immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC sous le numéro 532 167 608, elle-même Co-gérant, de la SCEA DE LIZICOAT BIAN, société civile d'exploitation agricole au capital de 120 000 Euros, dont le siège social est situé à SCRIGNAC (29640) Lizicoat Bian, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 344 686 555,

Ci-après « **le Délégrant** »,

Donne à :

Nom et Prénom	:	OLIVRY Denis
Date et lieu de naissance	:	22 janvier 1964 à CHÂTEAUBRIANT (44)
Adresse	:	6 rue de la Main d'Argent 35350 Saint Méloir des Ondes
Nationalité	:	Française

Directeur de la Branche COOPERL NUTRITION

Ci-après « **Le Déléataire** »

qui accepte, les pouvoirs de co-gérance de la société **SCEA DE LIZICOAT BIAN**, ci-après dénommée la Société, et ce dans les termes et conditions définis aux présentes.

Après avoir rappelé ce qui suit :

- La présente délégation a pour objet de déterminer l'étendue des pouvoirs conférés au Déléataire. A ce titre, la présente délégation de pouvoir, vise toutes les actions de la SCEA DE LIZICOAT BIAN, tant les actions prévues par son objet social que toute autre action.

Article 1^{er} – Domaines concernés

1.1 Pouvoirs administratifs

1.1.1 Pouvoirs de représentation de la Société

Le Déléataire représente la Société auprès de toutes les administrations et entreprises publiques ou privées, passe et signe tous actes et pièces, et plus généralement fait le nécessaire pour la bonne marche des affaires de la Société et la sauvegarde de ses

DP

20

intérêts. A cet effet, il négocie toutes conventions avec les fournisseurs, les clients et/ou les tiers.

1.1.2 Gestion du personnel

Le Déléгатaire assure sous sa responsabilité la gestion du personnel de la Société, telle que définie ci-dessus, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles propres à la Société. A ce titre, il détient le pouvoir disciplinaire, et veille notamment à l'application des prescriptions légales relatives aux relations individuelles et collectives du travail, à la durée du temps de travail, aux salaires, aux congés payés et à la formation.

Il procède aux embauches (sauf embauche de cadres de direction transversaux aux autres branches d'activité de la Société), fixe les rémunérations (salaires, remises, gratifications et participations proportionnelles ou non, ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite) dans le cadre de la législation en vigueur, en concertation avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe COOPERL ARC ATLANTIQUE. Il procède aux licenciements, et ce en liaison avec le service de gestion des Ressources Humaines de la société concernée et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

1.1.3 Actions en justice

Le Déléгатaire exerce toutes actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, au nom et pour le compte de la Société. Il établit et signe notamment toute déclaration de créance.

1.2 Gestion commerciale

1.2.1 Le Déléгатaire effectue tous actes nécessités par la réalisation de l'objet social de la Société. Il prend toutes mesures d'ordre administratif et assure toutes dépenses de fonctionnement destinées à l'application de toutes prescriptions légales ou réglementaires, dans les limites définies à l'article 3. Il met en œuvre tout projet de nature à assurer le développement économique de la Société dans le cadre de la politique de la Société et agit toujours dans l'intérêt de celle-ci.

1.2.2 Le Déléгатaire prend toute mesure utile, pour faire assurer en qualité et en quantité, l'achat, la vente, la production, le stockage et les expéditions des produits. Il dirige l'ensemble des équipes de production, organise la répartition des tâches, planifie les volumes de production et supervise les responsables d'activités.

1.2.3 Le Déléгатaire négocie par l'intermédiaire de ses collaborateurs et conclut les marchés et conventions avec les fournisseurs, les clients, les tiers, les administrations en relation directe avec l'activité de la branche, fixe les tarifs et détermine les conditions des achats et des ventes.

1.2.4 Le Déléгатaire ne pourra donner de caution, aval, garanties, hypothèques ou nantissements qu'avec l'autorisation préalable et expresse des co-gérants.

1.3 Hygiène, qualité, prévention et sécurité du travail

Il appartient au Déléгатaire de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de veiller au respect des règles et normes d'hygiène, de santé publique, de qualité, de prévention, de protection et de sécurité sur les lieux de travail du personnel placé sous son autorité.

Le Déléгатaire doit notamment :

92

Do

DP

- Veiller à l'application effective dans l'entreprise des règles de sécurité en vigueur ;
- Veiller à l'application effective et à la mise à jour du règlement intérieur de manière à ce qu'il tienne compte des évolutions législatives et réglementaires en la matière. Cette fonction sera assumée par le Délégué avec l'appui des fonctions supports du Groupe, ou de toute autre personne compétente en la matière au sein du Groupe, afin que le Délégué assume cette obligation de façon éclairée et actualisée ;
- Préconiser et mettre en œuvre, autant que de besoin, des modifications tendant à l'amélioration de l'organisation du travail et des actions de formation à l'hygiène, à la qualité et à la sécurité du personnel placé sous son autorité. Il devra également prendre toute décision d'investissement qui apparaît nécessaire à l'amélioration de l'hygiène, la qualité et la sécurité du travail, et ce dans les termes et conditions définis à l'article 3, intitulé « Moyens ».

1.4 Respect de la réglementation

Le Délégué assure l'application des prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur, et ce notamment dans les domaines suivants, étant entendu que cette liste n'est pas exhaustive :

- En matière environnementale : notamment du respect des prescriptions édictées en matière de pollution, d'élimination des déchets et d'installations classées ;
- En matière économique : notamment du respect des clauses de confidentialité, détermination des prix, information des tiers, établissement et/ou communication des conditions générales de vente ;
- En matière de qualité : notamment de la déclaration d'ingrédients, étiquetage et emballage des produits ;
- En matière d'hygiène, de santé publique, de prévention, de protection et de sécurité sur les lieux de travail.

D'une manière générale, le Délégué est garant du respect de la réglementation dans tous les domaines afférents à la mission qui lui est confiée, telle que définie ci-dessus, par la présente délégation de pouvoirs.

Article 2 – Compétences, responsabilités, assurances

2.1 Compétences

Le Délégué exerce la fonction de Directeur de la Branche COOPERL NUTRITION au sein de la société COOPERL ARC ATLANTIQUE, et ce depuis le 20 juillet 2009.

Du fait des activités professionnelles du Délégué, de sa formation, de sa position, ou encore de son expérience dans les domaines énumérés précédemment (article 1^{er}), il dispose des compétences techniques et professionnelles nécessaires à lui permettre d'exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation de pouvoirs.

Le Délégué déclare expressément :

- posséder les compétences et connaissances nécessaires à l'accomplissement de la mission dont il est question dans la présente délégation de pouvoirs ;

30

DP

Do

- et ainsi accepter la présente délégation de pouvoirs en connaissance de cause.

Le Déléгатaire s'engage à se tenir informé des évolutions de la législation, de la réglementation et des bonnes pratiques applicables dans les domaines d'activité de la Société. Le Déléгатaire bénéficiera des services supports du Groupe afin de bénéficier de la veille réglementaire nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Le Déléгатaire pourra consulter, autant que de besoin, les services administratifs et fonctionnels du Groupe, et/ou tout autre conseil qu'il estime compétent dans les domaines concernés par la présente délégation de pouvoirs.

A la demande expresse du Déléгатaire, une action de formation complémentaire dans les domaines d'activité de la Société, ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'accomplissement de sa mission pourra lui être accordée.

2.2 Responsabilités

Par la présente, le Déléгатaire déclare expressément connaître et accepter tous les effets de la présente délégation de pouvoirs, et il accepte notamment le fait que sa responsabilité civile et pénale personnelle puisse être engagée dans l'exercice de ses missions pour non-respect de la réglementation en vigueur et notamment en cas de faute, de négligence ou de défaut de surveillance.

La Société demeure néanmoins toujours civilement et pénalement responsable, et déclare assumer pleinement les conséquences de ses actes ou omissions dans l'hypothèse où sa responsabilité propre serait engagée.

Les Parties conviennent d'ores et déjà qu'aucune sanction pénale personnelle affectant le Déléгатaire, à raison de sa mission, ne pourra motiver une modification, une suspension ou une résiliation de son éventuel contrat de travail au sein de la Société, à l'exception d'une intention de nuire avérée à la Société.

2.3 Assurances

La Société déclare expressément par la présente que le Groupe auquel elle appartient, a conclu un contrat assurant la responsabilité civile des dirigeants du Groupe, et que cette assurance prend en charge toutes les conséquences financières de cette responsabilité.

Ainsi, l'assureur prend en charge le paiement aux Déléгатaires assurés des frais de défense qu'ils auraient à exposer dans le cadre de toute procédure mettant en cause leur responsabilité personnelle et imputable à une faute réelle ou alléguée qu'ils auraient commise en qualité de Déléгатaire assuré au sein de la Société.

Sont ainsi garanties les condamnations au paiement de dommages et intérêts prononcées contre le Déléгатaire dans le procès civil ou commercial. L'assurance prend également en charge les honoraires d'avocat et les frais d'expertise liés à ce procès, ainsi que les réparations convenues dans une transaction conclue pour mettre fin à un tel procès. Enfin l'assurance prend en charge les honoraires d'avocat dans le cadre d'un procès pénal.

Sont notamment exclues de cette garantie :

- Toute réclamation fondée sur ou résultant de toute faute intentionnelle ou dolosive commise par le Déléгатaire ou avec sa complicité. Cette faute suppose l'intention de causer le dommage,

90.

DP

Do

- Les sanctions pécuniaires prononcées par une autorité administrative suite à une faute professionnelle lorsque l'assuré savait ou ne pouvait ignorer le caractère fautif ou contraire à la réglementation de cette faute.
- Les sanctions pécuniaires prononcées suite à la violation d'une réglementation fiscale ou douanière.
- Les amendes pénales.

Article 3 – Moyens

Le Délégué est investi de l'autorité nécessaire à l'exercice de ses responsabilités dans les domaines visés par la présente délégation de pouvoirs.

Il est habilité à prendre dans ces domaines toutes les dispositions nécessaires pour exercer sa mission. Il s'engage à prendre toutes mesures utiles à l'accomplissement de sa mission et devra s'assurer que l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires dans les domaines qui lui sont confiés est effectivement respecté.

La Société met à sa disposition les moyens financiers, humains et techniques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Concernant les moyens financiers, le Délégué aura autorité, dans la limite d'un plafond d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 €) hors taxes et en accord avec le Délégué, pour prendre toute décision d'acquisition ou d'investissement nécessaire à la mise en place de moyens destinés à assurer la sécurité et la protection de son personnel, des élèves en formation et le respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute acquisition dont le coût serait supérieur au plafond ci-dessus indiqué, il appartiendra au Délégué d'adresser au Délégué, dans les plus brefs délais un rapport écrit et circonstancié décrivant la situation à laquelle il se propose de remédier, et/ou l'acquisition envisagée, y compris son prix, ainsi que le délai de réalisation et l'amélioration attendue. Ensuite, le Délégué devra donner son accord exprès et préalable à ce projet d'investissement.

Le Délégué disposera également du pouvoir disciplinaire, lui permettant de sanctionner les manquements par le personnel aux prescriptions en vigueur dans les domaines qui lui sont confiés dans la présente délégation de pouvoirs en accord avec le Délégué, et en liaison avec le service de gestion Ressources Humaines de la Société et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Article 4 – Subdélégation

Le Délégué pourra le cas échéant, sous-déléguer, tout ou partie des pouvoirs qu'il tient de la présente délégation de pouvoirs, à une ou plusieurs personnes de son choix, pourvu qu'elle(s) possède(nt) l'autorité, les compétences et les moyens nécessaires à l'accomplissement des responsabilités déléguées, et ce sous réserve d'en informer préalablement le Délégué.

Article 5 – Durée

La présente délégation de pouvoirs prend effet à compter de sa date de signature.

La présente délégation est consentie sans limitation de durée jusqu'à révocation expresse du Délégué par le Délégué.

DP

Do

Article 6 – Révision-Résiliation

La présente délégation de pouvoir, pourra être revue à la demande du Déléataire ou du Délégant, si les conditions relatives à l'organisation hiérarchique et/ou le périmètre du Délégant se trouvaient substantiellement modifiés.

Fait à LAMBALLE ARMOR, le 21.10.2021

En deux exemplaires originaux, dont un pour chaque partie,

Le Délégant
Monsieur Patrice DRILLET
(Bon pour pouvoirs)

Bon pour pouvoirs



Le Déléataire
Monsieur Denis OLIVRY
(Bon pour acceptation de pouvoirs)

Bon pour acceptation de pouvoirs



PREFECTURE DU FINISTERE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
N° 84/99 A
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 99/0919 du 28 MAI 1999
autorisant l'EARL DE LIZICOAT
à exploiter un élevage de vaches laitières
aux lieudits "Lizicoat Bihan" et "Kertanguy"
en SCRIGNAC

LE PREFET DU FINISTERE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

REÇU LE
- 2 JUIN 1999
D.S.V. 29

- VU la loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- VU la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 53.578 du 20 mai 1953 modifié, déterminant la nomenclature des installations classées ;
- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 susvisée ;
- VU le décret n° 77.1141 du 12 octobre 1977 pris en application de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1976 susvisée ;
- VU L'arrêté préfectoral n° 96.1817 du 28 juin 1996 portant application des prescriptions relatives aux élevages de vaches laitières et (ou) mixtes relevant du régime de la déclaration ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

- VU** la demande formulée par l'EARL DE LIZICOAT BIHAN ;
- VU** le procès-verbal de l'enquête publique ouverte du 29/05/98 au 29/06/98 dans la commune de SCRIGNAC ;
- VU** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 28 juillet 1998
- VU** la délibération adoptée par le conseil municipal de : SCRIGNAC le 25/06/98/
BERRIEN le 07/07/98
- VU** les avis respectivement émis par :
- M. le directeur départemental de l'équipement, le 28/07/98
 - M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le 12/05/98
 - M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le 19/03/98
 - M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le 25/03/98
 - M. le directeur départemental des affaires maritimes, le 25/03/98
- VU** le rapport n° 1582-99 de l'inspecteur des installations classées, en date du 04/03/99
- VU** l'avis du conseil départemental d'hygiène du 8 avril 1999 ;
- VU** les autres pièces du dossier ;
- VU** les arrêtés portant sursis à statuer, en date des 08/10/98, 04/01/99 et 06/04/99 ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère ;

CONSIDERANT que l'intéressé n'a présenté aucune observation au terme du délai de 15 jours qui lui était imparti à compter de la notification du projet d'arrêté établi à l'issue des consultations susvisées ;

A R R E T E

Article 1er - L'EARL de LIZICOAT BIHAN est autorisé à exploiter -un élevage bovins de 100 vaches laitières et 16 vaches allaitantes à "Lizicoat Bihan" et "Kertanguy" en SCRIGNAC, conformément au dossier présenté.

Cette autorisation est accordée sous réserve de l'observation des prescriptions ci-après :

- prescriptions générales applicables en matière d'élevage de bovins (arrêté préfectoral du 28.06.1996)
- prescriptions générales applicables en matière de lutte contre l'incendie (arrêté préfectoral du 06.12.79)
- analyses d'eau tous les ans
- analyses de terre tous les 3 ans dont phosphore, azote et potasse
- respect des règles technico-sanitaires ;
- poursuite de la tenue du cahier d'épandage ;
- installation d'un compteur volumétrique sur la conduite d'alimentation en eau de l'élevage ;
- limitation des importations d'azote organique sous forme de fumier de volailles à 9.7 tonnes/an.

Article 2 - La présente autorisation cessera de produire effet si l'installation classée n'a pas été mise en service dans un délai de trois ans ou n'a pas été exploitée pendant deux années consécutives sauf le cas de force majeure.

Article 3 - En cas de changement d'exploitant ou de cessation définitive d'activité, déclaration devra être faite à la Préfecture du Finistère (bureau de l'environnement) dans un délai de trente jours.

Article 4 - Il est interdit au bénéficiaire de la présente autorisation de donner une extension à son établissement ou d'y apporter des modifications avant d'en avoir obtenu l'autorisation.

Article 5 - L'autorisation faisant l'objet du présent arrêté est accordée sous réserve du droit des tiers.

Article 6 - La présente autorisation est accordée au seul titre de la réglementation des installations classées. Elle ne dispense pas l'intéressé de se conformer aux autres réglementations, ni de solliciter et d'obtenir les autorisations éventuellement exigibles, notamment le permis de construire.

Article 7 - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée, poursuivie et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 - La présente autorisation peut faire l'objet :

⇒ d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite;

⇒ d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le recours gracieux n'a pas d'effet sur le délai de recours contentieux.

Article 9 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, le Sous-Préfet territorialement compétent, le Maire de la commune d'implantation de l'élevage, les Inspecteurs des installations classées, le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le Directeur départemental de l'équipement, le Commandant du groupement de gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion sommaire dans deux publications habilitées pour les annonces légales.

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,**

Emmanuel BERTHIER

DESTINATAIRES

- M. le Sous-Préfet de CHATEAULIN
- M. le Maire de SCRIGNAC, BERRIEN
- M. l'Inspecteur des installations classées (services vétérinaires)
- M. le Directeur départemental de l'équipement
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le Directeur départemental des affaires maritimes
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Finistère
- Bureau du courrier
- MARL DE LIZICOAT BIHAN - SCRIGNAC
- M. Armand LE JEUNE (Commissaire-enquêteur)

Pour ampliation,

Le Chef de Bureau,



Jacqueline KERNINON

**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

SCEA DE LIZICOAT BIHAN	
LIEU DIT LIZICOAT BIHAN	
29640	SCRIGNAC

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire :
Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :
- une installation classée relevant du régime de déclaration :

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement)
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :
Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	288	u	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des Installations classées sont mises à disposition sur le site Internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :



¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

ANNEXE 2 : Listes parcellaires et cartographie du plan d'épandage

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai

2023

Packag :
029151070

Bolazec (FINISTERE)

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Détail des aptitudes				Surface Eparable			Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Éléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires	
			Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)								
20.1	0,60	TL	2	2	2	2	0,60	0,60	0,52	Tiers			Parcelle de longueur moyenne / Pente faible	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
Ilôt 20	0,60						0,60	0,60	0,52								
21.1	0,55	TL	2	2	2	2	0,43	0,42	0,09	Tiers / Source	OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente faible	Friche / Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal	
21.2	0,05	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			Proximité de cours d'eau	-	-	Non éparable	
Ilôt 21	0,60						0,43	0,42	0,09								
22.1	1,07	TL	2	2	1	1	1,07	1,07	1,07				Parcelle de longueur moyenne / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
Ilôt 22	1,07						1,07	1,07	1,07								
23.1	0,61	TL	2	2	1	1	0,61	0,61	0,61				Parcelle de longueur moyenne / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
23.2	0,55	TL	2	2	2	2	0,55	0,55	0,55				Parcelle de longueur moyenne / Pente Moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
Ilôt 23	1,17						1,17	1,17	1,17								
24.1	3,06	TL	2	2	2	2	3,06	2,98	2,61	Tiers / Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Friche / Zone boisée	Fort	Création talus / Couvert hivernal	
24.2	0,68	TL	2	2	1	1	0,49	0,48	0,47	Tiers / Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Friche	Fort	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal / Création talus	
24.3	2,33	TL	2	2	1	1	2,33	2,33	2,33		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Friche	Fort	Création talus / Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente / Epandage fumier	
24.4	1,06	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non éparable	
Ilôt 24	7,13						5,88	5,79	5,41								
25.1	0,14	TL	1	2	2	1	0,14	0,14	0,14				Parcelle longue / Pente Moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
25.2	0,20	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non éparable			-	-	-	Non éparable	
25.3	4,37	TL	2	2	2	2	4,37	4,23	3,09	Tiers			Parcelle longue / Pente faible à forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal	
Ilôt 25	4,71						4,51	4,37	3,23								
Total COMMUNE	15,28		Bolazec (FINISTERE)					13,66	13,42	11,47							

Scrignac (FINISTERE)

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Détail des aptitudes				Surface Eparable			Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Éléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
			Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)							
1.1	0,36	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non éparable
1.2	1,39	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non éparable
1.3	0,92	SH	2	2	1	1	0,91	0,91	0,90	Tiers / Etang	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai 2023

Packag :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
1.4	0,11	SH	1	2	2	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.5	0,70	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.6	3,52	TL	2	2	1	1	3,52	3,52	3,52		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Prairie	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Création talus / Epandage fumier / Couvert hivernal
1.7	3,42	TL	2	1	1	1	3,36	3,02	2,19	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Route	Modéré	Création talus / Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal
1.8	2,02	SH	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
1.9	0,72	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
1.10	0,38	SH	1	2	2	1	0,38	0,38	0,38		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte à moyenne	Bande enherbee	Modéré	Maintien en herbe
1.11	1,79	TL	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable / Maintien en herbe
1.12	0,65	SH	1	2	2	1	0,65	0,65	0,65		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte à moyenne	Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
1.13	0,54	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable / Maintien en herbe
1.14	0,39	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
1.15	3,70	TL	2	1	1	1	3,63	3,63	3,63	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal / Epandage fumier / Création talus
1.16	1,99	TL	2	1	2	1	1,99	1,99	1,99				Parcelle longue / Pente Moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.17	0,21	TL	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.18	4,70	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
1.19	0,43	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable / Maintien en herbe
1.20	2,00	SH	2	2	1	1	1,78	1,78	1,78	Puits	OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Prairie	Modéré	Maintien en herbe / Epandage fumier / Création talus
1.21	2,66	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.22	0,38	SH	2	2	1	1	0,38	0,38	0,38	Etang	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Modéré	Maintien en herbe
1.23	1,81	SH	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
1.24	0,26	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.25	1,60	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.26	0,71	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
1.27	0,64	TL	2	1	1	1	0,64	0,64	0,64				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 1	37,99						17,23	16,90	16,05							
2.1	0,67	SH	1	1	2	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai

2023

**Pacage :
029151070**

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
2.2	1,88	TL	2	1	1	1	1,81	1,81	1,81	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Redécouper la parcelle / Epandage fumier
2.3	0,98	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.4	3,25	TL	2	1	1	1	3,25	3,25	3,02	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Bande enherbee / Route / Zone boisée	Fort	Redécouper la parcelle / Couvert hivernal / Création talus
2.5	1,18	TL	2	1	1	1	1,18	1,18	1,18		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Prairie / Route	Fort	Redécouper la parcelle / Création talus / Couvert hivernal
2.6	0,34	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.7	0,54	SH	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.8	0,83	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.9	0,42	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.10	2,44	TL	2	1	1	1	2,44	2,44	2,44		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee / Route	Fort	Création talus / Epandage fumier / Couvert hivernal / Redécouper la parcelle
2.11	0,24	SH	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.12	0,79	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.13	0,08	SH	1	1	2	1	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau / Non épanable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.14	0,06	TL	2	1	1	1	0,06	0,06	0,06		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Talus / Bande enherbee	Fort	Redécouper la parcelle / Création talus / Couvert hivernal / Epandage fumier
2.15	0,09	TL	1	1	1	1	0,09	0,09	0,09		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Talus	Moyen	Epandage fumier / Création talus / Redécouper la parcelle / Couvert hivernal
2.16	0,23	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.17	0,57	TL	2	1	1	1	0,57	0,57	0,57		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Talus	Fort	Création talus / Redécouper la parcelle / Couvert hivernal
2.18	10,89	TL	2	1	2	1	10,84	10,04	8,64	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Redécouper la parcelle / Création talus / Couvert hivernal
2.19	1,14	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.20	0,01	TL	2	1	1	1	0,01	0,01	0,01		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Talus	Fort	Redécouper la parcelle / Création talus / Couvert hivernal / Epandage fumier
2.21	0,19	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épanable
2.22	1,70	TL	1	1	2	1	1,70	1,70	1,70		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Talus / Bande enherbee	Fort	Création talus / Redécouper la parcelle / Couvert hivernal
2.23	0,22	TL	1	1	2	1	0,22	0,22	0,22		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Création talus / Redécouper la parcelle / Couvert hivernal

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai 2023

Packag :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
2.24	1,24	TL	2	1	1	1	1,24	1,24	1,24		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Création talus / Couvert hivernal / Redécouper la parcelle
2.25	0,95	TL	2	1	1	1	0,85	0,85	0,85	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Redécouper la parcelle / Couvert hivernal / Création talus
2.26	0,78	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.27	1,46	SH	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.28	2,66	TL	2	1	1	1	2,66	2,66	2,66		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Route / Prairie / Zone boisée	Fort	Epandage fumier / Couvert hivernal / Création talus / Redécouper la parcelle
2.29	0,02	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau / Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.30	0,68	SH	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.31	0,20	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.32	0,17	SH	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.33	2,57	TL	2	1	1	1	2,54	2,54	2,54	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Zone boisée	Fort	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal / Redécouper la parcelle / Création talus / Epandage fumier
2.34	0,61	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Îlot 2	40,10						29,48	28,68	27,05							
3.1	0,80	TL	2	2	2	2	0,80	0,80	0,80		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Bande enherbee / Zone boisée	Fort	Couvert hivernal / Création talus / Redécouper la parcelle
3.2	0,67	TL	2	2	1	1	0,67	0,67	0,67		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Redécouper la parcelle / Epandage fumier / Création talus / Couvert hivernal
3.3	0,92	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.4	0,97	SH	1	2	2	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.5	0,41	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.6	0,20	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable / Tiers	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.7	1,43	TL	2	2	1	1	1,43	1,43	1,43		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Redécouper la parcelle / Création talus / Labour perpendiculaire à la pente / Epandage fumier
3.8	0,57	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.9	0,14	TL	2	2	1	1	0,14	0,14	0,04	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Zone boisée	Fort	Couvert hivernal / Redécouper la parcelle / Création talus
3.10	1,56	TL	2	2	2	2	1,56	1,53	1,41	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Création talus
3.11	0,04	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.12	0,07	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.13	1,60	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai 2023

Packag :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
3.14	1,25	TL	2	2	1	1	1,25	1,25	1,25		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Redécouper la parcelle / Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal / Création talus / Epandage fumier
3.15	2,09	TL	2	2	1	1	2,09	2,09	2,09		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Création talus / Labour perpendiculaire à la pente / Redécouper la parcelle / Couvert hivernal
3.16	0,45	TL	2	2	2	2	0,45	0,45	0,24	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Création talus / Couvert hivernal / Redécouper la parcelle
3.17	0,73	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.18	0,01	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.19	1,04	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
3.20	7,07	TL	2	2	1	1	7,07	7,07	6,76	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee / Zone boisée	Fort	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente / Redécouper la parcelle / Création talus
3.21	3,01	TL	2	2	2	2	3,01	3,01	3,01		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible	Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Redécouper la parcelle / Création talus
Ilôt 3	25,04						18,48	18,45	17,72							
4.1	1,08	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
4.2	0,13	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
4.3	1,19	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
4.4	1,04	TL	2	2	1	1	1,04	1,04	1,04		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal
4.5	0,20	TL	0	2	1	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
4.6	0,15	TL	2	2	2	2	0,15	0,15	0,15		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 4	3,78						1,19	1,19	1,19							
5.1	0,85	TL	2	2	2	2	0,85	0,85	0,85		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Route	Fort	Couvert hivernal / Création talus
5.2	0,47	TL	2	2	2	2	0,47	0,47	0,47		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Route	Fort	Création talus / Couvert hivernal
5.3	1,51	TL	2	1	2	1	1,44	1,37	0,78	Tiers / Puits	OUI		Parcelle longue / Pente faible	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
5.4	0,26	TL	2	2	1	1	0,26	0,26	0,26		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente Moyenne	Route	Fort	Création talus / Couvert hivernal
Ilôt 5	3,09						3,02	2,95	2,36							
6.1	0,78	TL	2	2	2	2	0,76	0,73	0,30	Tiers / Puits			Parcelle de longueur moyenne / Pente moyenne à forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 6	0,78						0,76	0,73	0,30							
7.1	0,19	SH	2	2	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
7.2	0,52	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 7	0,71						0,00	0,00	0,00							
8.1	1,40	TL	2	1	1	1	1,35	1,35	1,35	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Talus / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai 2023

Packag :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
8.2	0,08	SH	2	1	2	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	Bande enherbee	-	Maintien de la bande enherbée
8.3	0,50	TL	2	1	2	1	0,50	0,50	0,50		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente moyenne à forte	Talus / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal
8.4	0,15	TL	2	1	2	1	0,03	0,03	0,03	Source	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente Moyenne	Talus / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 8	2,13						1,88	1,88	1,88							
9.1	0,33	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 9	0,33						0,00	0,00	0,00							
10.1	2,00	TL	2	2	1	1	2,00	2,00	2,00				Parcelle de longueur moyenne / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 10	2,00						2,00	2,00	2,00							
11.1	0,26	SH	2	2	1	1	0,26	0,26	0,26				Parcelle de longueur moyenne / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
11.2	1,42	TL	2	2	1	1	1,42	1,42	1,42				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
11.3	8,37	TL	2	2	1	1	7,98	7,98	7,31	Tiers / Puits			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
11.4	0,11	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			Parcelle longue / Pente forte	-	Modéré	Non épandable
11.5	0,79	TL	2	2	1	1	0,79	0,79	0,79				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal / Epandage fumier
11.6	2,37	TL	2	2	1	1	2,37	2,37	2,30	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
11.7	1,52	TL	2	2	1	1	1,52	1,52	1,52				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Epandage fumier / Couvert hivernal
11.8	0,57	SH	2	2	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable / Puits			-	-	-	Non épandable
11.9	4,17	TL	2	2	1	1	4,17	4,17	4,17				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
11.10	0,26	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			-	-	-	Non épandable
Ilôt 11	19,84						18,51	18,51	17,77							
12.1	0,09	SH	2	2	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable			-	-	-	Non épandable
12.2	0,36	SH	2	2	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable			-	-	-	Non épandable
12.3	0,84	TL	2	2	1	1	0,84	0,84	0,84				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Epandage fumier / Couvert hivernal
12.4	0,16	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			-	-	-	Non épandable
12.5	0,63	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			-	-	-	Non épandable
12.6	0,46	TL	2	2	1	1	0,44	0,24	0,06	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
12.7	0,43	TL	2	2	1	1	0,43	0,43	0,43				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal / Epandage fumier
12.8	0,58	SH	2	2	1	1	0,57	0,43	0,15	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
12.9	2,50	TL	2	2	1	1	2,50	2,50	2,50				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 12	6,06						4,78	4,44	3,99							
14.1	0,20	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.2	0,55	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.3	0,12	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.4	0,09	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai

2023

Pacage :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
14.5	0,72	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.6	1,48	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.7	5,15	TL	2	2	2	2	5,14	4,82	3,89	Puits / Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente faible à forte	Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Création talus / Labour perpendiculaire à la pente
14.8	3,93	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.9	1,41	TL	2	1	1	1	1,41	1,41	1,14	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Prairie / Talus	Modéré	Couvert hivernal
14.10	3,71	TL	2	1	1	1	3,66	3,46	2,86	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente moyenne à forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Création talus / Redécouper la parcelle
14.11	0,10	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.12	0,37	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.13	0,11	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.14	0,06	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.15	0,23	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.16	1,28	SH	2	1	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.17	1,13	TL	2	2	1	1	1,13	1,13	1,13	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Bande enherbee	Fort	Couvert hivernal / Création talus / Labour perpendiculaire à la pente / Epandage fumier
14.18	2,79	SH	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.19	0,76	TL	2	1	1	1	0,76	0,76	0,76		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Fort	Création talus / Couvert hivernal / Redécouper la parcelle
14.20	0,04	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.21	0,38	TL	2	2	1	1	0,38	0,38	0,38		OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte à moyenne	Haie / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
14.22	0,10	TL	2	2	1	1	0,10	0,10	0,10		OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée / Haie	Modéré	Epandage fumier / Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
14.23	1,48	TL	2	2	1	1	1,48	1,48	1,48		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal
14.24	1,10	TL	2	2	1	1	1,10	1,10	1,10		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Zone boisée	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal
14.25	0,08	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.26	0,04	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.27	0,06	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.28	1,23	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.29	0,03	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.30	0,04	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.31	0,41	TL	2	2	1	1	0,41	0,41	0,41		OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal / Création talus / Labour perpendiculaire à la pente

PARCELLES EXPLOITEES PAR SCEA LIZICOAT BIAN

Mai 2023

Packag :
029151070

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
14.32	0,30	SH	2	2	1	1	0,30	0,30	0,30		OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Haie / Route / Prairie	Modéré	Couvert hivernal / Epandage fumier
14.33	0,09	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
14.34	1,39	TL	2	2	2	2	1,39	1,39	1,29	Tiers	OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte à moyenne	Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal / Création talus / Labour perpendiculaire à la pente
14.35	1,17	SH	2	2	2	2	1,16	1,16	1,16	Tiers	OUI		Parcelle de longueur moyenne / Proximité de cours d'eau / Pente forte à moyenne	Haie / Route / Prairie	Modéré	Epandage fumier / Couvert hivernal
14.36	0,93	TL	2	1	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 14	33,06						18,42	17,90	16,01							
15.1	1,91	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 15	1,91						0,00	0,00	0,00							
16.1	2,43	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 16	2,43						0,00	0,00	0,00							
17.1	0,30	TL	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable			-	-	-	Non épandable
17.2	1,16	TL	2	1	2	1	1,16	1,16	1,16				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
17.3	1,05	TL	2	1	1	1	1,05	1,05	1,05				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal / Epandage fumier
Ilôt 17	2,51						2,21	2,21	2,21							
18.1	1,39	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie			-	-	-	Non épandable
Ilôt 18	1,39						0,00	0,00	0,00							
19.1	1,16	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 19	1,16						0,00	0,00	0,00							
27.1	0,17	SH	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau / Non épandable	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 27	0,17						0,00	0,00	0,00							
28.1	0,52	SH	2	2	1	1	0,52	0,37	0,12	Tiers			Parcelle de longueur moyenne / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 28	0,52						0,52	0,37	0,12							
101.1	0,58	TL	2	2	1	1	0,58	0,58	0,51	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
101.2	0,61	TL	2	2	2	2	0,61	0,61	0,47	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 101	1,19						1,19	1,19	0,98							
Total COMMUNE	186,19		Scrignac (FINISTERE)				119,66	117,38	109,63							
Total	201,46						133,32	130,80	121,10							

- (1) Code occupation des sols : TL = Terre labourable, SH = Surface en herbe, LG = Légumineuse, JA = Jachère, NC = Non cultivé
 (2) Bande enherbée ou boisée de 10m (existante ou devant être mise en place), ne recevant aucun intrant et implantée de façon permanente
 (3) Ilots en BVC = Ilots en bassin versant contentieux

Distance retenue sur culture/jachère : 15 ml

Distance retenue sur prairie 50 ml

Présence Paturâges? non

SYNTHESE Exploitation

Surface totale	SAU	SPE	SDN
Cultures	136,44	126,41	126,41
Prairies	42,25	6,63	6,63
Jachères non cultivées	22,78		
Total	201,46	133,03	133,03

	Aptitude à l'épandage
Inapte	36,89
Moyenne	107,67
Bonne	25,37

Recap par communes

Communes	Surfaces			Aptitude à l'épandage		
	SAU (ha)	SPE TOTAL	% SPE TOTAL	Inapte	Moyenne	Bonne
Scrignac	186,19	119,37	89,73 %	36,89	103,02	16,35
Bolazec	15,28	13,66	10,27 %		4,65	9,01
Récapitulatif	201,46	133,03	100,00 %	36,89	107,67	25,37

PARCELLES EXPLOITEES PAR EARL KERFOUNUS

Mai

2023

Pacage :
029157278

Scrignac (FINISTERE)

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Détail des aptitudes				Surface Eparable			Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Éléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires
			Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)							
1.1	0,79	TL	1	1	2	1	0,79	0,79	0,79				Parcelle longue / Pente faible à moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.2	0,41	TL	2	1	1	1	0,41	0,41	0,41				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.3	5,02	TL	2	1	1	1	5,02	5,02	4,95	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.4	0,29	TL	1	1	2	1	0,29	0,29	0,29				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.5	0,17	TL	2	1	1	1	0,17	0,17	0,17				Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.6	3,78	TL	2	1	2	1	3,78	3,78	3,78				Parcelle longue / Pente faible à forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
1.7	0,18	TL	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie			-	-	-	Non épandable
Ilôt 1	10,64						10,46	10,46	10,39							
2.1	0,30	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable / Maintien en herbe
2.2	0,26	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
2.3	0,50	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 2	1,05						0,00	0,00	0,00							
3.1	0,22	SH	2	2	1	1	0,00	0,00	0,00	Non épandable			-	-	-	Non épandable
Ilôt 3	0,22						0,00	0,00	0,00							
4.1	0,24	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Maintien en herbe / Non épandable
Ilôt 4	0,24						0,00	0,00	0,00							
5.1	0,60	TL	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
5.2	0,49	TL	2	2	1	1	0,49	0,49	0,49		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbée / Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
5.3	2,15	TL	2	2	1	1	2,05	2,00	1,28	Puits / Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbée / Zone boisée	Modéré	Couvert hivernal / Labour perpendiculaire à la pente
5.4	0,19	TL	1	2	2	1	0,19	0,19	0,19	Cours d'eau	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Bande enherbée / Zone boisée	Modéré	Labour perpendiculaire à la pente / Couvert hivernal
5.5	0,59	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 5	4,02						2,73	2,68	1,97							
6.1	0,05	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	Bande enherbée	-	Maintien de la bande enherbée
6.2	1,38	TL	2	2	0	0	0,00	0,00	0,00	Pente	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
6.3	0,06	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable
Ilôt 6	1,50						0,00	0,00	0,00							
7.1	0,68	TL	2	2	2	2	0,68	0,68	0,68				Parcelle de longueur moyenne / Pente Moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 7	0,68						0,68	0,68	0,68							
16.1	2,60	TL	2	2	1	1	2,60	2,60	2,60	Tiers			Parcelle longue / Pente forte	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 16	2,60						2,60	2,60	2,60							
17.1	1,56	TL	2	2	2	2	1,56	1,56	1,56				Parcelle longue / Pente Moyenne	Eloigné cours d'eau	Modéré	Couvert hivernal
Ilôt 17	1,56						1,56	1,56	1,56							
33.1	0,11	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable

PARCELLES EXPLOITEES PAR EARL KERFOUNUS

Mai 2023

Pacage :
029157278

Référence parcellaire îlot	SAU (ha)	Occupation du sol (1)	Hydromorphie	Profondeur	Pente	Aptitude à l'épandage	à 15 ml des tiers (ha)	à 50 ml des tiers (ha)	à 100 ml des tiers (ha)	Motifs d'exclusions	Bande enherbée ou boisée (2)	Ilot en BVC (3)	Commentaire Maillage	Eléments de protection naturels préexistants	Risque	Mesures Compensatoires	
33.2	1,23	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable	
33.3	1,05	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable / Maintien en herbe	
Ilôt 33	2,40						0,00	0,00	0,00								
35.1	1,66	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable	
35.2	0,32	NC					0,00	0,00	0,00	Autres utilisations			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable	
Ilôt 35	1,98						0,00	0,00	0,00								
36.1	0,23	SH	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie	OUI		Proximité de cours d'eau	Bande enherbee	-	Maintien de la bande enherbée	
36.2	2,76	TL	0	2	2	0	0,00	0,00	0,00	Hydromorphie			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable	
Ilôt 36	2,99						0,00	0,00	0,00								
40.1	0,44	TL	1	2	2	1	0,44	0,44	0,44		OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente Moyenne	Talus / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal	
40.2	2,76	TL	2	2	2	2	2,76	2,65	1,96	Tiers	OUI		Parcelle longue / Proximité de cours d'eau / Pente forte	Talus / Bande enherbee	Modéré	Couvert hivernal	
Ilôt 40	3,20						3,20	3,09	2,40								
46.1	0,33	TL	2	2	2	2	0,00	0,00	0,00	Non épandable			Proximité de cours d'eau	-	-	Non épandable	
Ilôt 46	0,33						0,00	0,00	0,00								
Total COMMUNE	33,41	Scrignac (FINISTERE)						21,23	21,06	19,60							
Total	33,41						21,23	21,06	19,60								

- (1) Code occupation des sols : TL = Terre labourable, SH = Surface en herbe, LG = Légumineuse, JA = Jachère, NC = Non cultivé
 (2) Bande enherbée ou boisée de 10m (existante ou devant être mise en place), ne recevant aucun intrant et implantée de façon permanente
 (3) Ilots en BVC = Ilots en bassin versant contentieux

Distance retenue sur culture/jachère : 15 ml

Distance retenue sur prairie 50 ml

Présence Paturâges? non

SYNTHESE Exploitation

Surface totale	SAU	SPE	SDN
Cultures	30,33	21,23	21,23
Prairies	2,09	0,00	0,00
Jachères non cultivées	0,99		
Total	33,41	21,23	21,23

	Aptitude à l'épandage
Inapte	10,54
Moyenne	16,23
Bonne	5,00

Recap par communes

Communes	Surfaces			Aptitude à l'épandage		
	SAU (ha)	SPE TOTAL	% SPE TOTAL	Inapte	Moyenne	Bonne
Scignac	33,41	21,23	100,00 %	10,54	16,23	5,00
Récapitulatif	33,41	21,23	100,00 %	10,54	16,23	5,00

SYNTHESE TOUTES EXPLOITATIONS

Surface totale	SAU	SPE	SDN
Cultures	166,77	147,63	147,63
Prairies	44,34	6,63	6,63
Jachères non cultivées	23,76		
Total	234,87	154,26	154,26

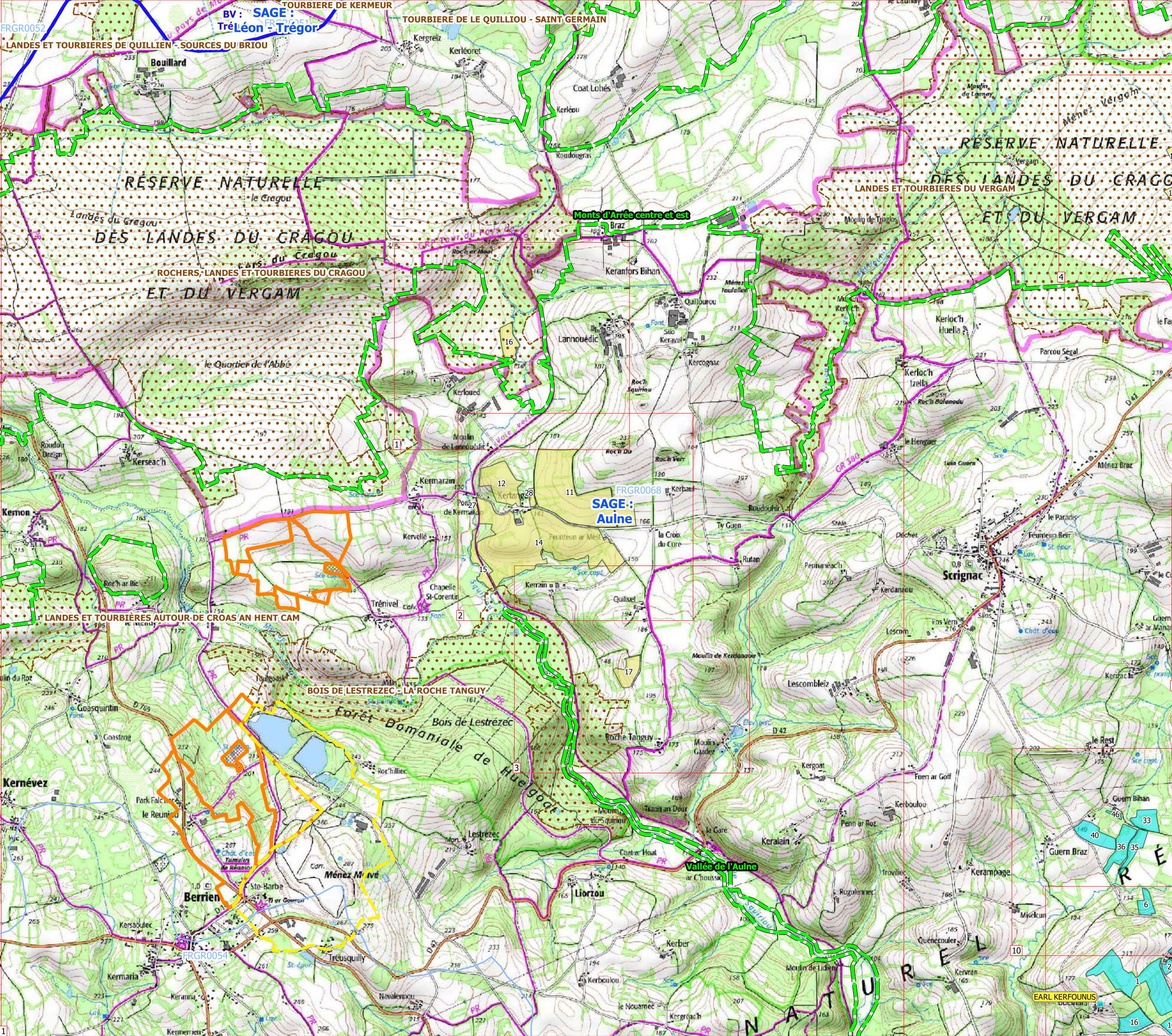
Aptitude à l'épandage	
Inapte	47,43
Moyenne	123,89
Bonne	30,36

Recap par communes

Communes		Surfaces			Aptitude à l'épandage		
		SAU (ha)	SPE	% SPE	Inapte	Moyenne	Bonne
EARL KERFOUNUS	Scrignac	33,41	21,23	100,00 %	10,54	16,23	5,00
	Récapitulatif	33,41	21,23	100,00 %	10,54	16,23	5,00
SCEA LIZICOAT BIAN	Scrignac	186,19	119,37	89,73 %	36,89	103,02	16,35
	Bolazec	15,28	13,66	10,27 %		4,65	9,01
	Récapitulatif	201,46	133,03	100,00 %	36,89	107,67	25,37
Récapitulatif		234,87	154,26		47,43	123,89	30,36

Communes		Surfaces			Aptitude à l'épandage		
		SAU (ha)	SPE	% SPE TOTAL	Inapte	Moyenne	Bonne
Scrignac		219,60	140,60	91,14 %	47,43	119,25	21,35
Bolazec		15,28	13,66	8,86 %		4,65	9,01
Récapitulatif		234,87	154,26	100,00 %	47,43	123,89	30,36

**PLAN D'EPANDAGE :
SCEA LIZICOAT BIAN**



- sage_en_bretagne
- bassins_versants_gp5
- n_bassins_versants_masse_eau_loire_bretagne
- natura_2000_zsc,_sic,_psic_
- znieff1

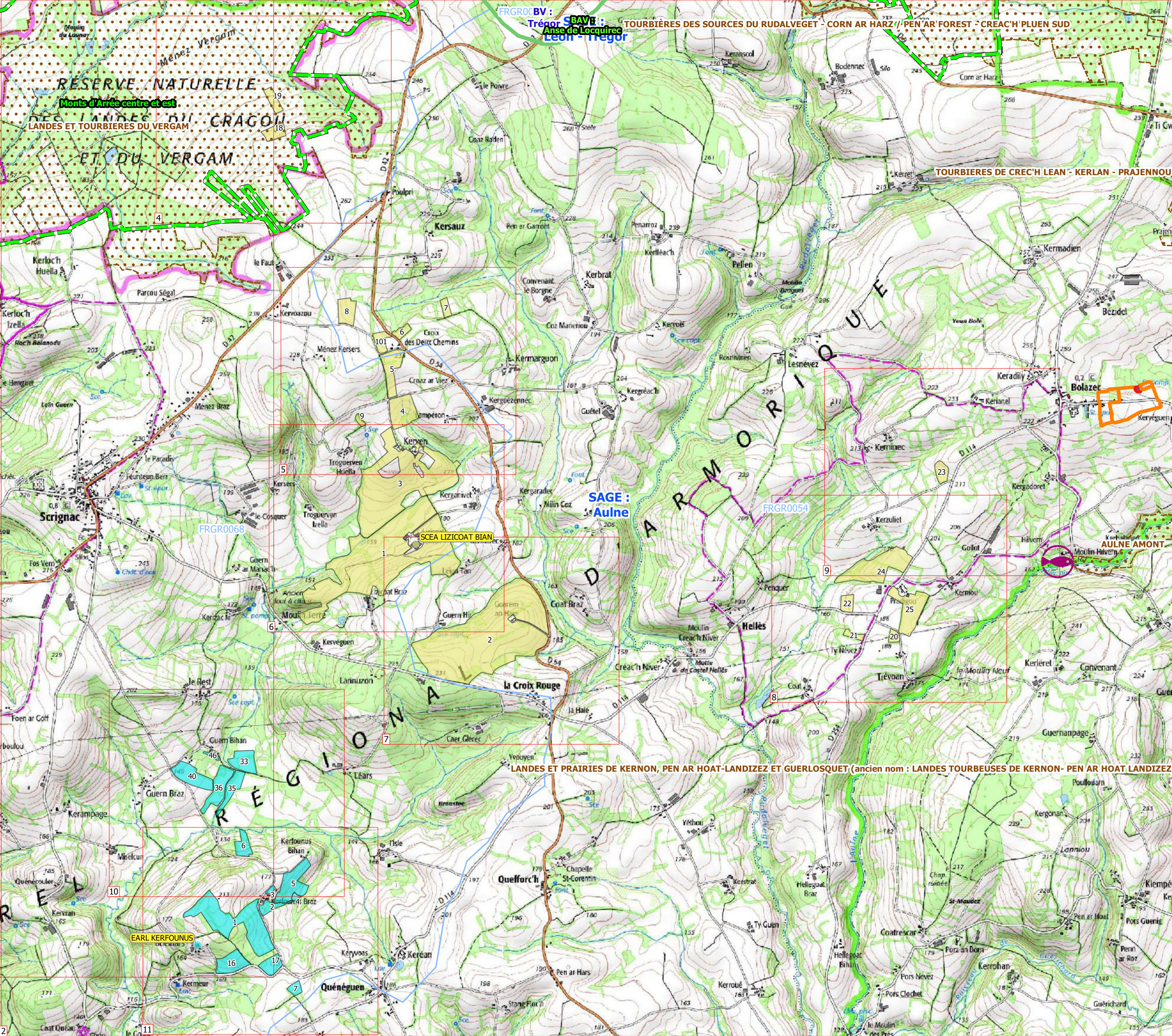
- Captage : Périmètre de protection éloignée
- Captage : Périmètre de protection immédiate
- Captage : Périmètre de protection rapprochée

- EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
- EARL KERFOUNUS Ilots non étudiés
- SCEA LIZICOAT BIAN



DATE : juillet 2022
Echelle : 1/25000 ème - Page : 1

**PLAN D'EPANDAGE :
SCEA LIZICOAT BIAN**



- ▭ baee algues vertes
- ▭ sage_en_bretagne
- ▭ bassins_versants_gp5
- ▭ n_bassins_versants_masse_eau_loire_bretagne
- ▭ natura_2000_zsc_sic_psic_
- pisciculture_en_bretagne
- ▭ Captage : Périmètre de protection immédiate
- ▭ Captage : Périmètre de protection rapprochée

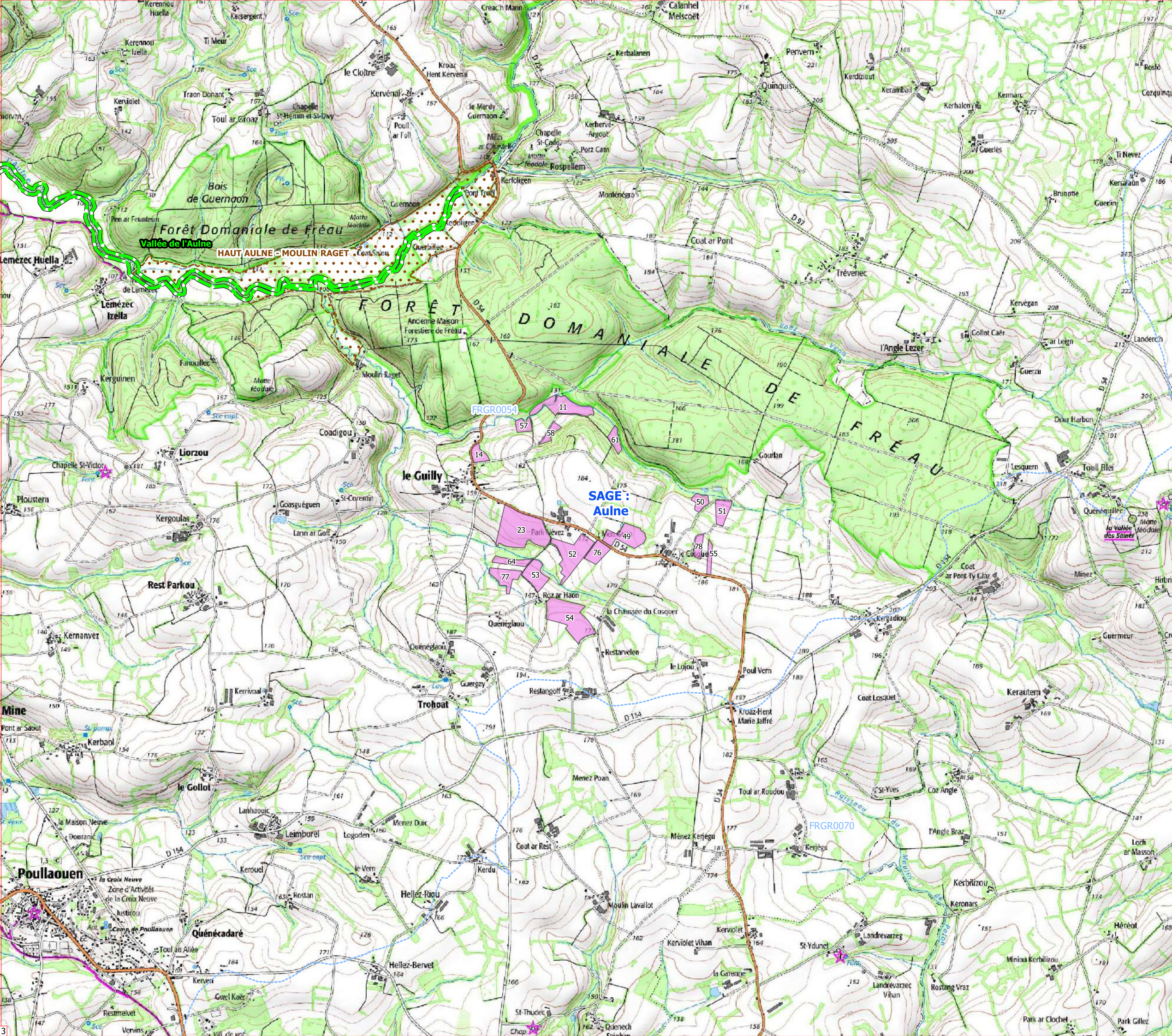
- ▭ EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
- ▭ EARL KERFOUNUS Ilots non étudiés
- ▭ SCEA LIZICOAT BIAN










DATE : juillet 2022

Echelle : 1/25000 ème - Page : 2

**PLAN D'EPANDAGE :
SCEA LIZICOAT BIAN**



-  sage_en_bretagne
-  n_bassins_versants_masse_eau_loire_bretagne
-  natura_2000_zsc_sic_psic_
-  znieff1


-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  EARL KERFOUNUS Ilots non étudiés
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Cooperl
GROUPEMENT
D'ÉLEVEURS

DATE : juillet 2022

Echelle : 1/25000 ème - Page : 3

LEGENDE

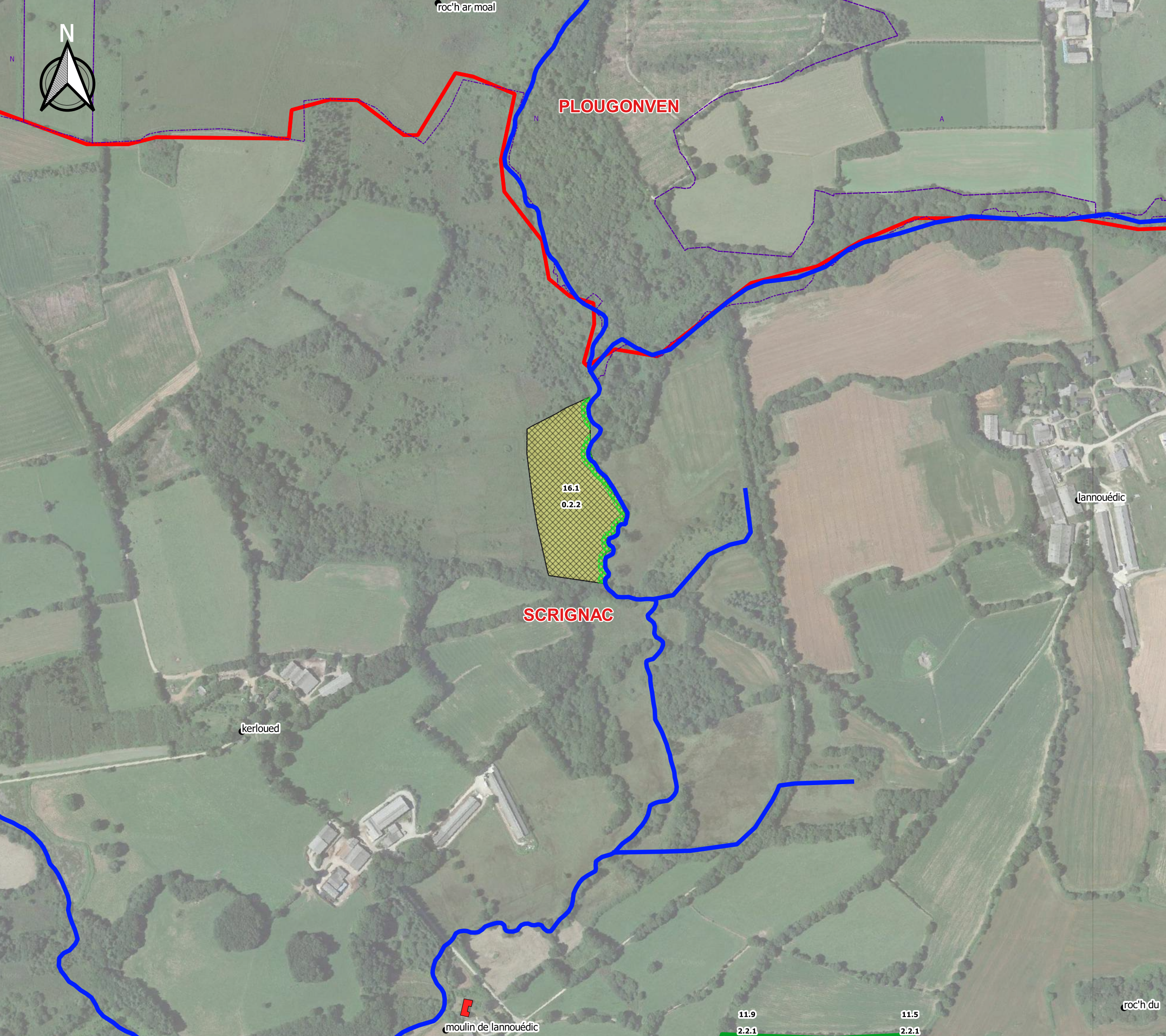
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 1



11.9 11.5
 2.2.1 2.2.1

LEGENDE

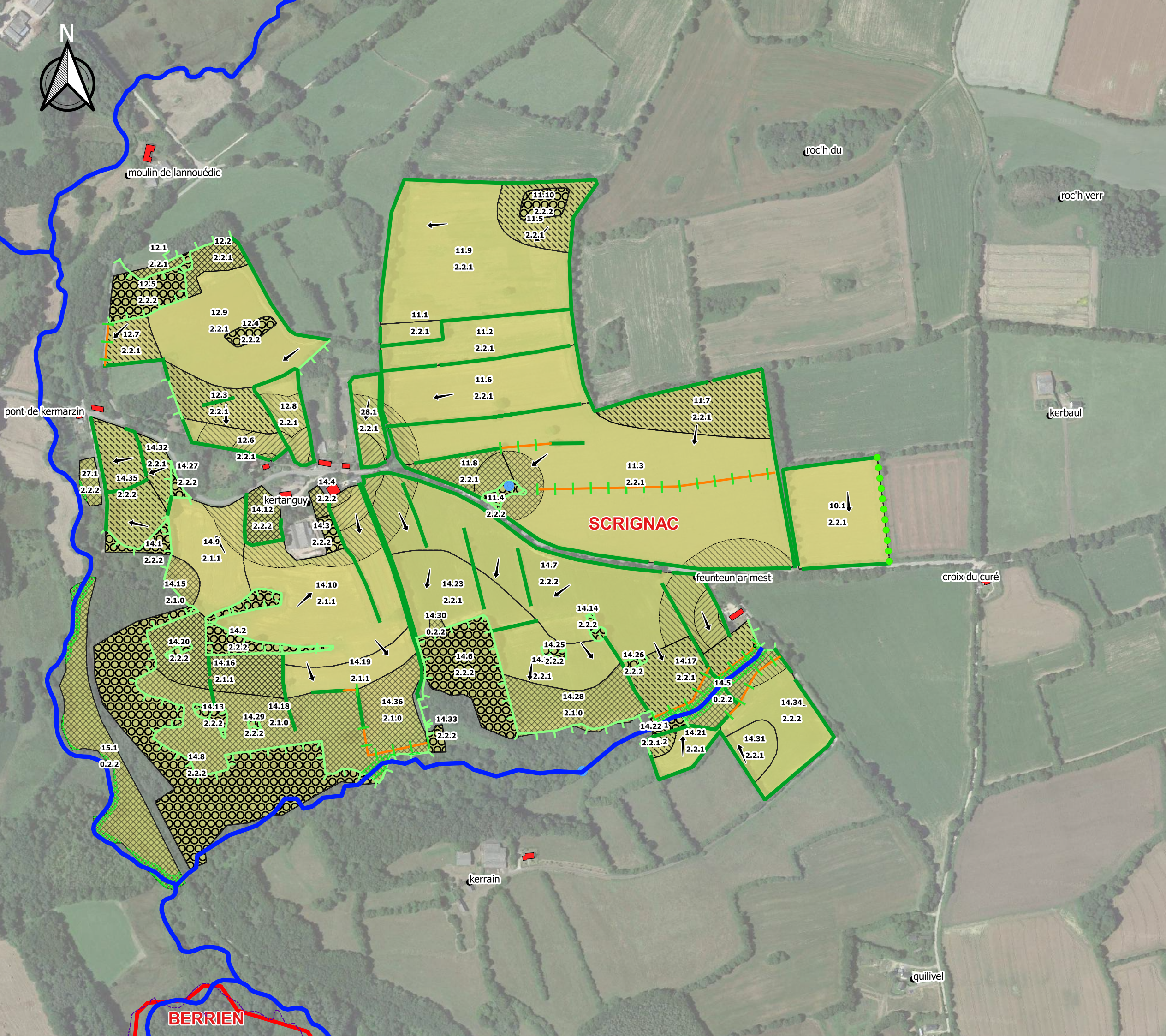
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne





DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 2



BERRIEN

LEGENDE

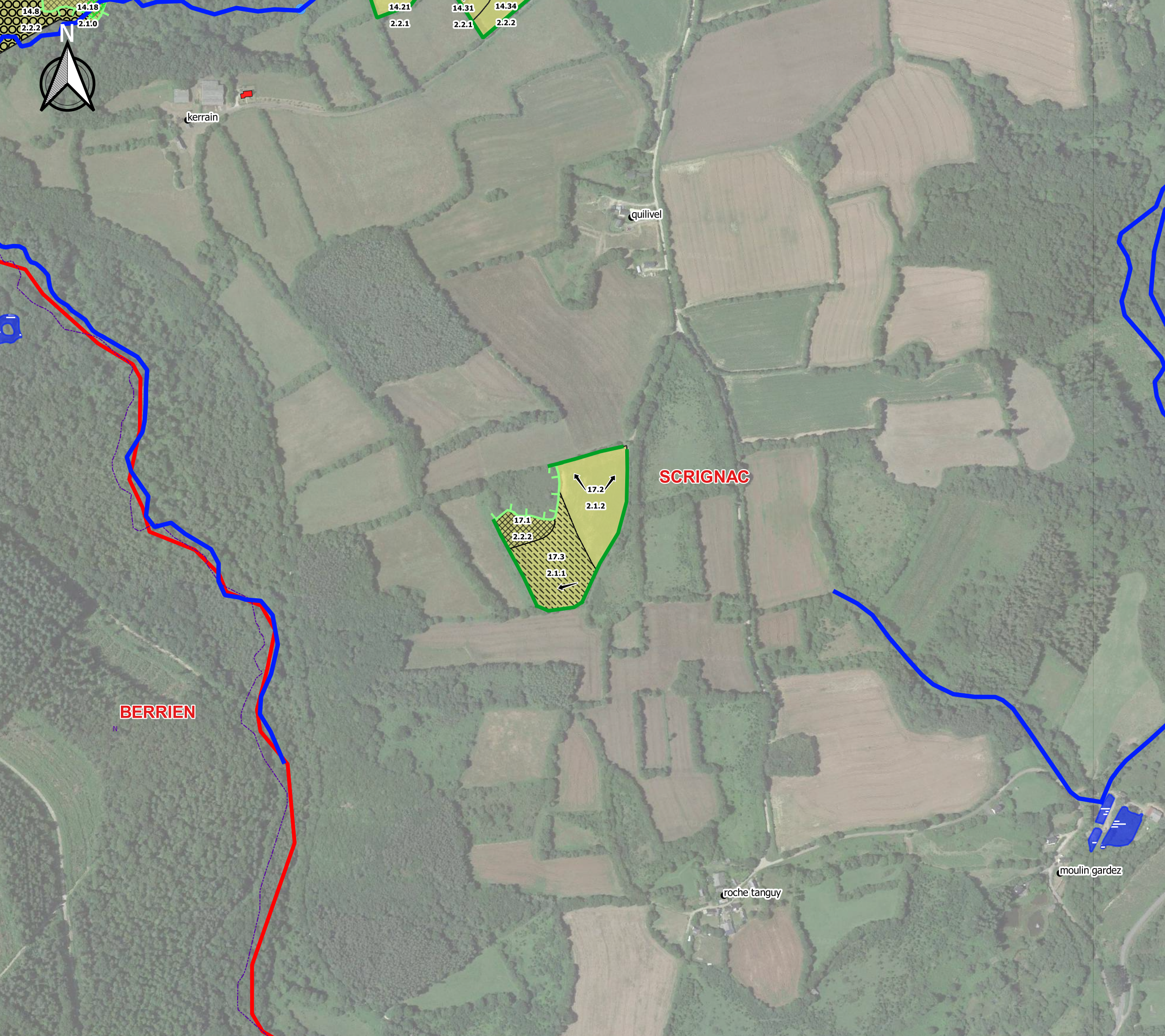
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 3





méneze vergam

LEGENDE

-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

19.1
0.2.2

SCRIGNAC

18.1
0.2.2

poulpri

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

LEGENDE

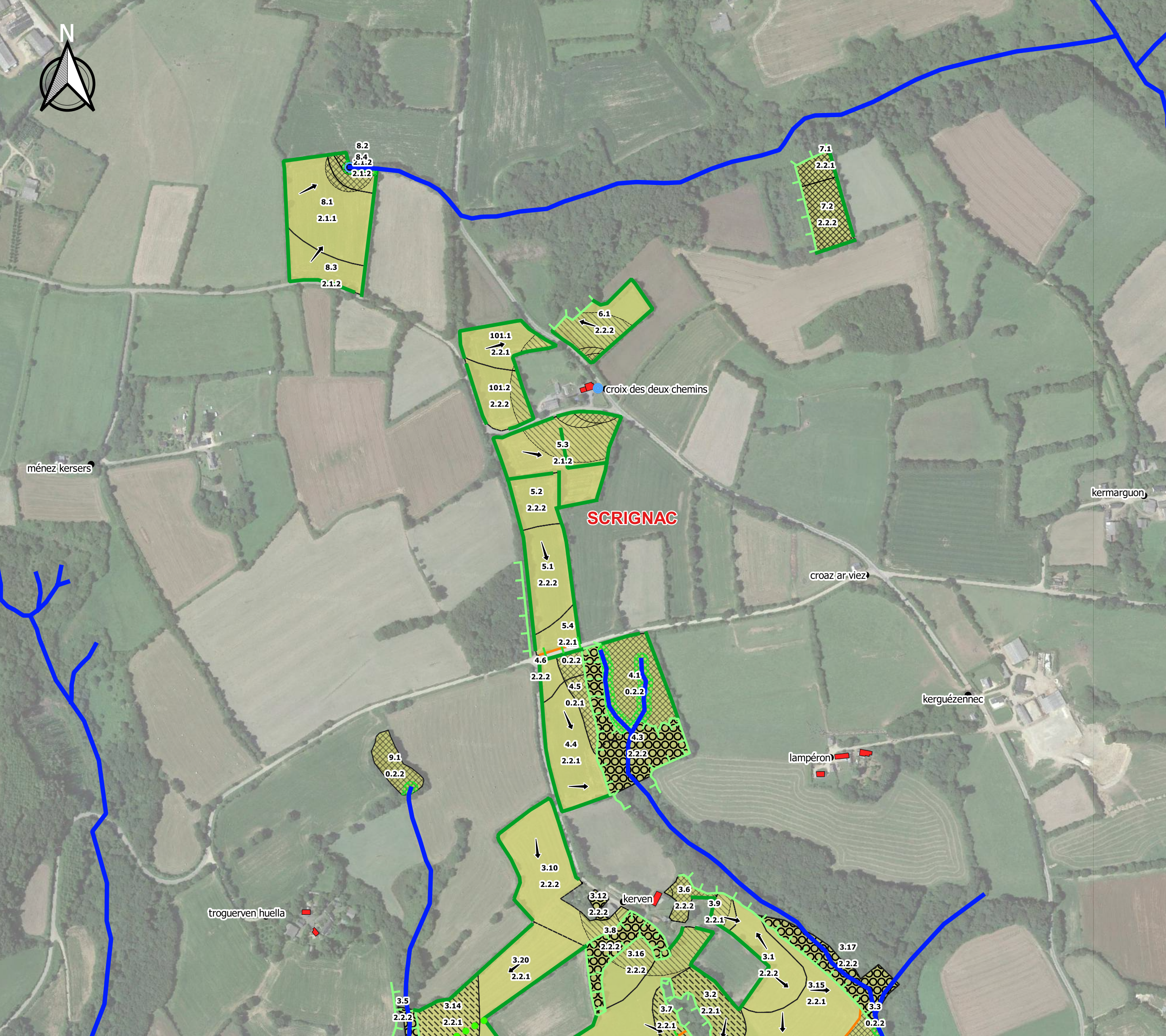
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 5



LEGENDE

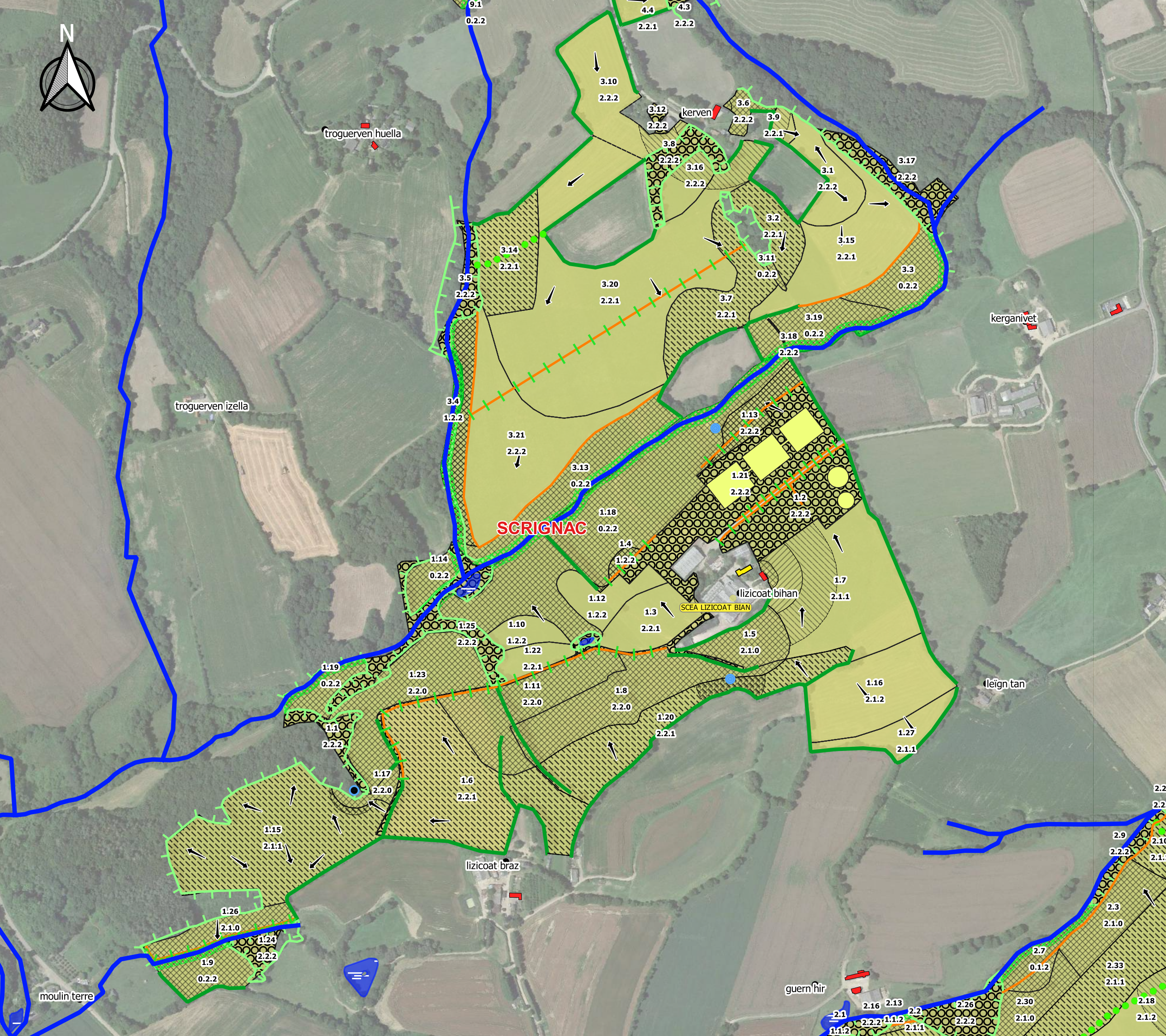
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 6



LEGENDE

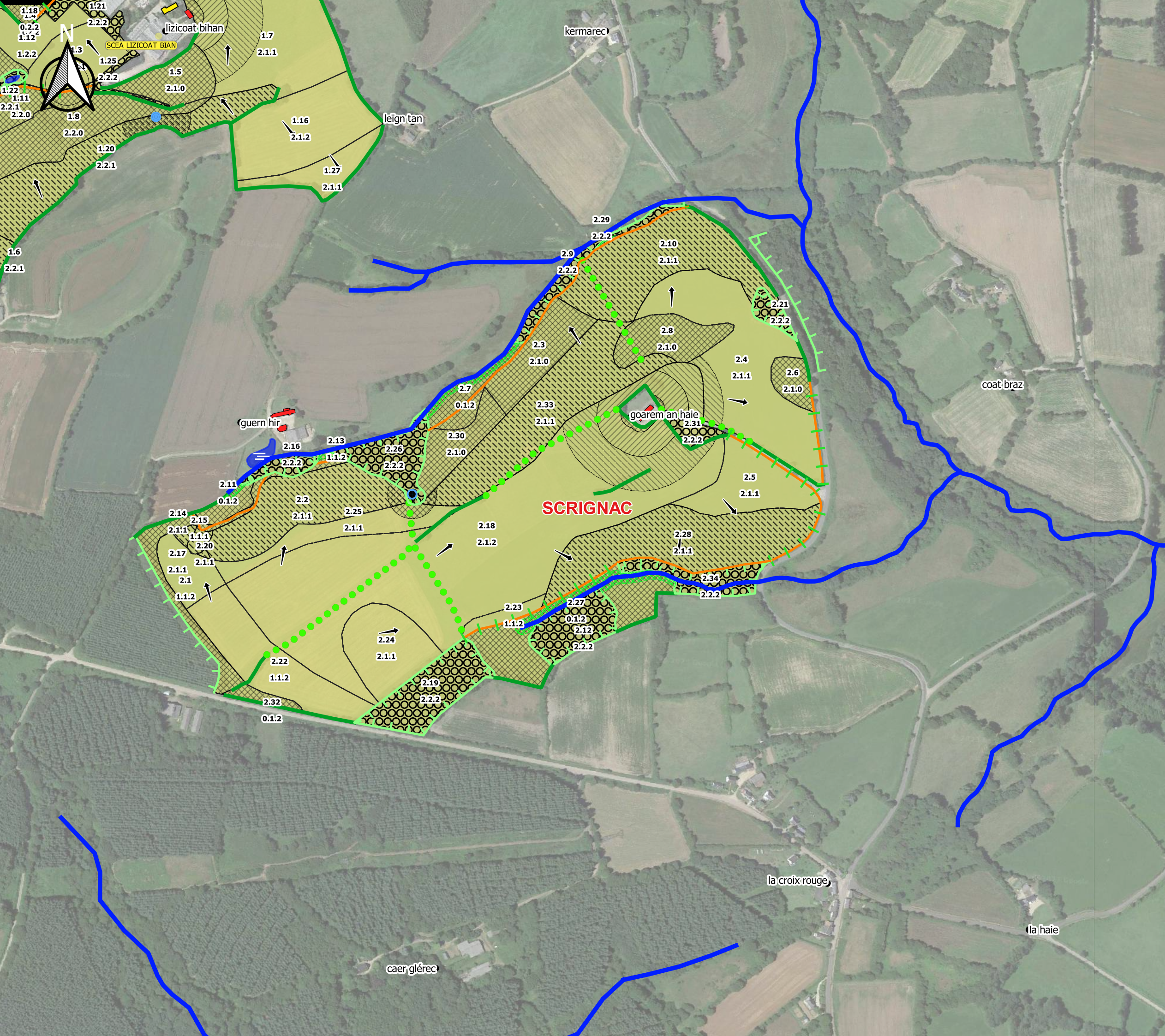
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne




DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 7



LEGENDE

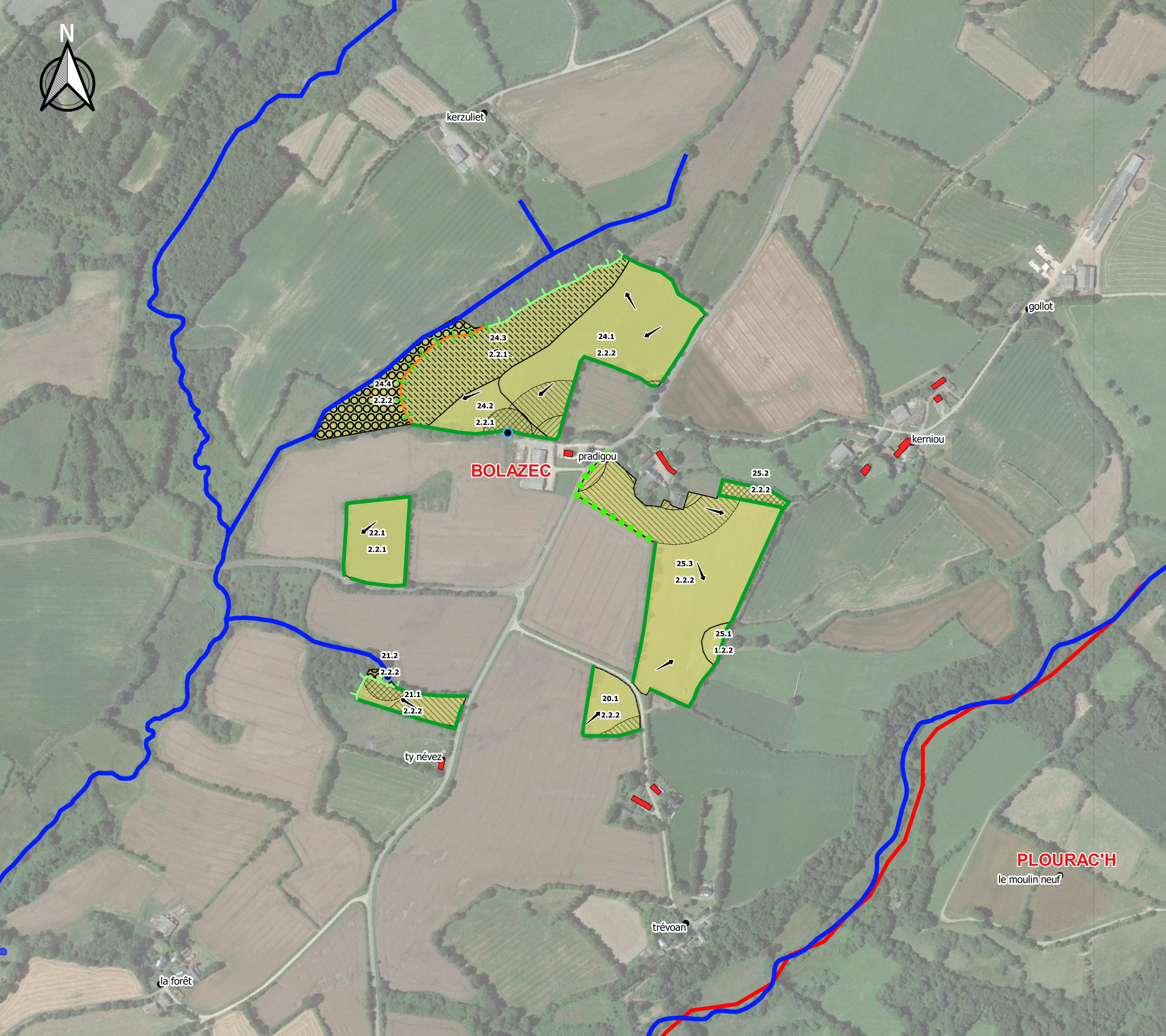
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 8



LEGENDE

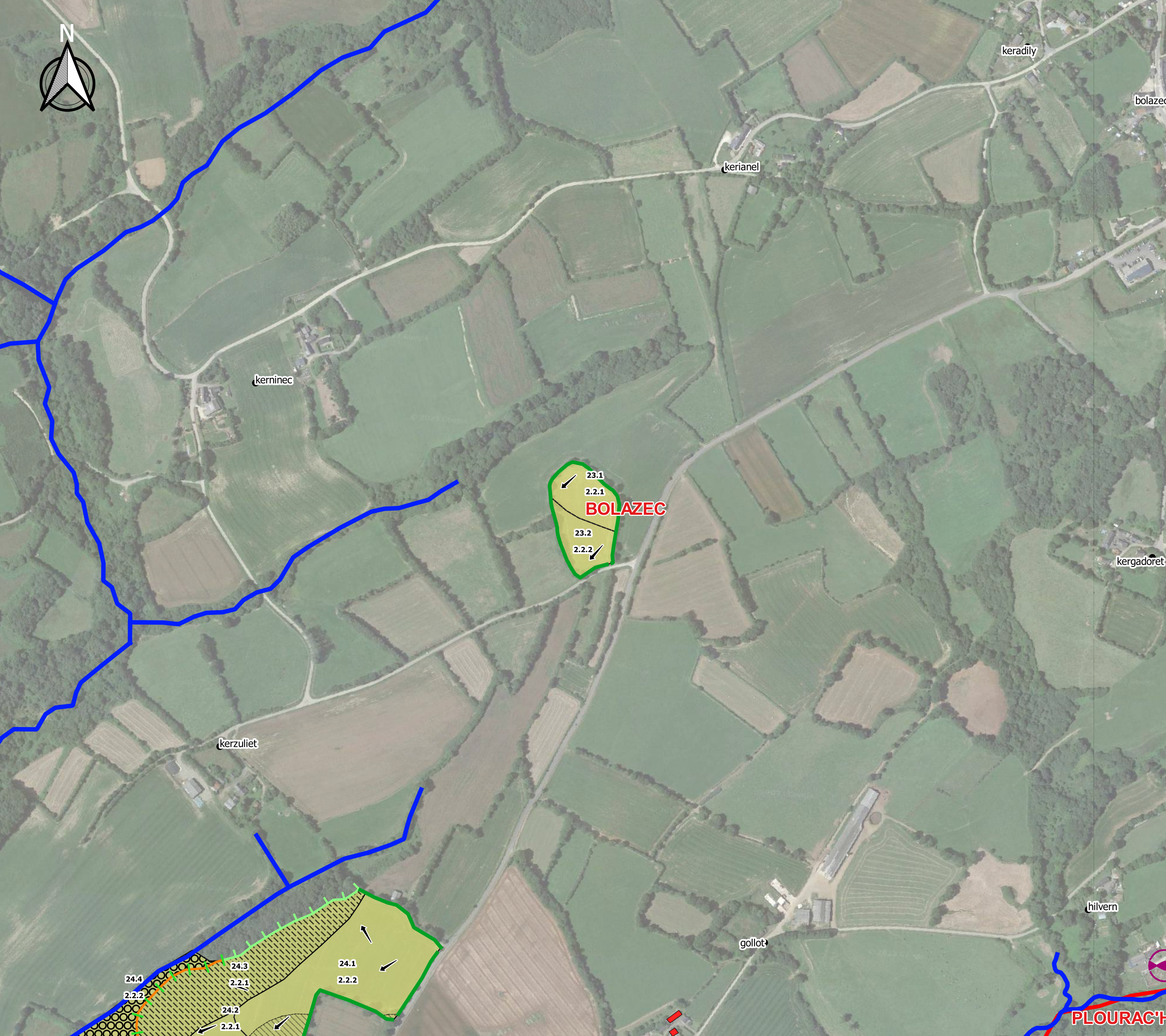
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne




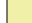
DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 9



LEGENDE

-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations

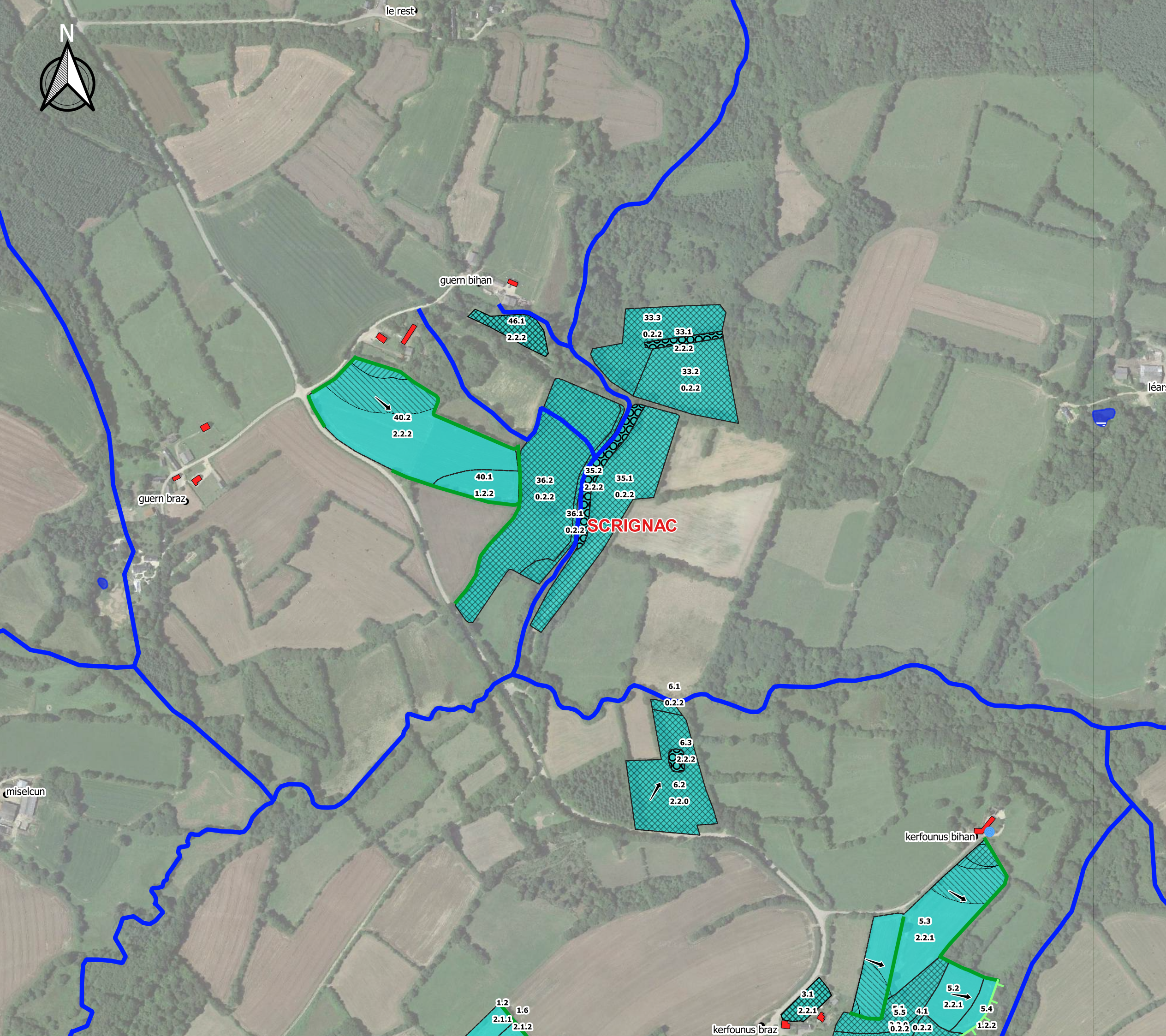
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 10



LEGENDE

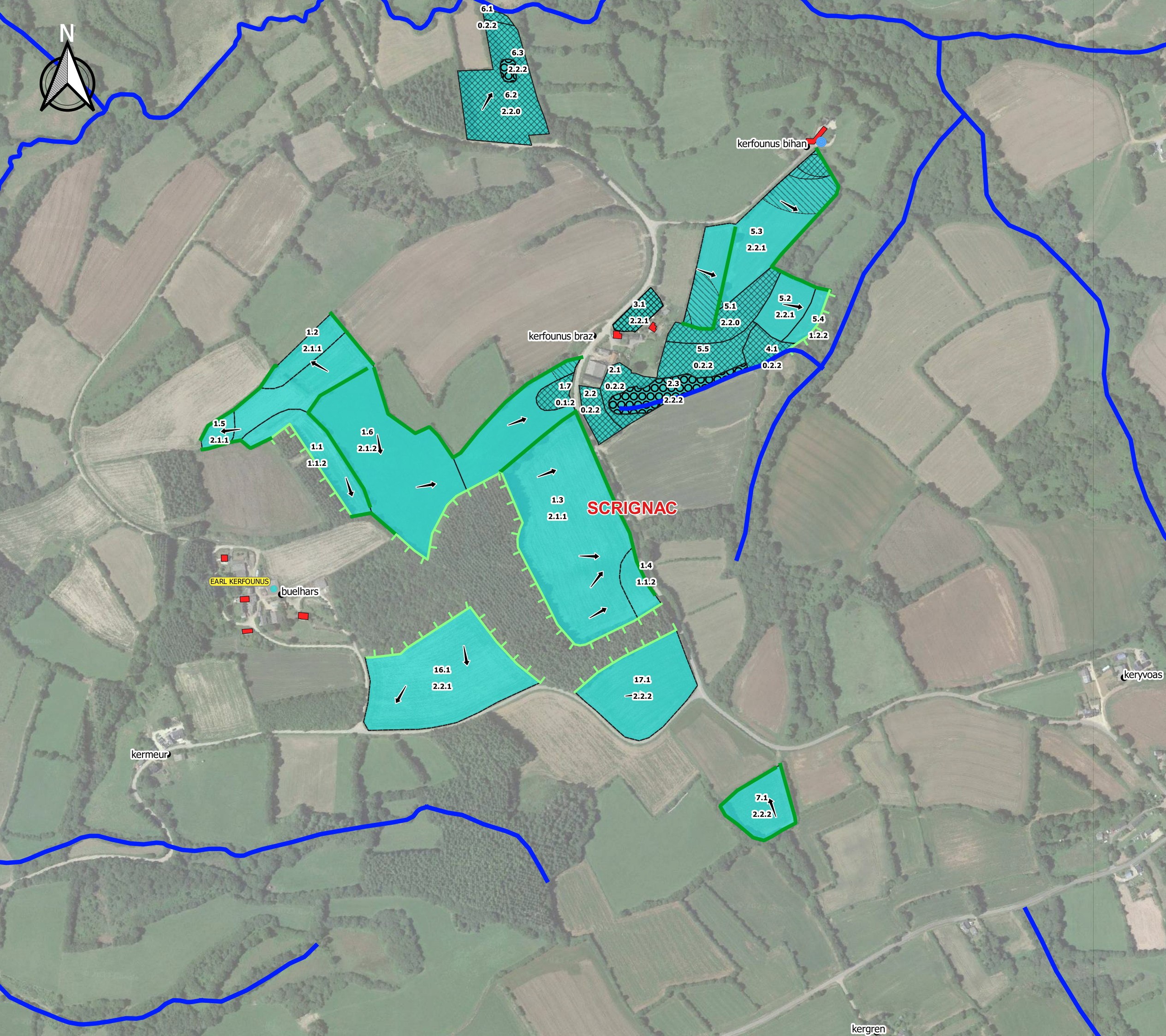
-  cours d'eau
-  Cours d'eau buse
-  Habitation Demandeur ou Preteur
-  Tiers
-  Etang
-  Projet
-  Zone urbanisme
-  Puits AEP, fontaine, Forage...
-  Puits 35m
-  Source
-  Sens de la pente
-  Talus, haies
-  Bois, friches...
-  Talus Planté à créer
-  Haie à créer
-  Talus à créer
-  Bande_enherbee
-  communes
-  Interdictions réglementaires
-  Surface épandable en lisier injection directe, ou fumier (zone 15-50 m tiers)
-  Surface épandable en lisier pendillard (zone 50-100 m tiers)
-  Fumier exclusif
-  Autres utilisations
-  EARL KERFOUNUS Ilots mis à disposition
-  SCEA LIZICOAT BIAN

Etiquettes :
 1.1 = Ilot + Sous ilot
 2.2.2 = Aptitudes : Hydromorphie. Profondeur.Pente
 0 = Aptitude nulle
 1 = Aptitude moyenne
 2 = Aptitude bonne



DATE : mai 2023

Echelle : 1/5000 ème - Page : 11



**ANNEXE 3 : Projet de Valorisation des Effluents
d'élevage et de Fertilisation des cultures
et convention d'épandage**

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : LIZICOAT SCEA SCRIGNAC PVEF2019-V1

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
	0		0,00							0
Bov. viande 0-1 an engrais.	170	51,0	0,00	20,0	3400	3400	14,0	2380	2380	0
Bov. viande 1-2 ans engrais.	118	70,8	0,00	40,5	4779	4779	25,0	2950	2950	0
Veau de boucherie (places)	1944	0,0	0,0	6,3	12247	12247	3,0	5832	5832	100
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	2232	121,8	UGB.JPP		20426	20426		11162	11162	
			0							
Total de l'élevage					20426	20426		11162	11162	
dont herbivores au pâturage					0			0		
dont volailles sur parcours					0			0		

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	8179		-1000	7179	5330		-652	4678	EARL KERFOUNUS
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	12247		-1000	11247	5832		-476	5356	EARL KERFOUNUS
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	0		0	0	0		0	0	
Total	20426	0	-2000	18426	11162	0	-1128	10034	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Fumier bovin	Fu.bov	7179	7179		7179	5,2	1371	100
Lisier bovin	Li.bov	11247	11247		11247	1,9	6047	100
		0	0		0			0
		18426	18426		18426	(* estimation)		

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours (ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures	136,4	126,4	10,0
Prairies non pâturées	42,2	6,6	35,6
Prairies pâturées			0,0
Autres	22,8		22,8
Total	201,4	133,0	68,4

Parcours (plein air) (ha)	0,0
---------------------------	-----

Surface recevant des déjections

SRD	133,0
-----	-------

Emis au pâturage

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

Emis sur parcours

Total	0	0
par ha	0,0	0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha			
			type	résidu		SAU (ha)	dérobée 2e culture	Fu.bov t/ha	N/ha	Li.bov t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote total	N/ha efficace	Azote N/ha
1	Blé		colza, pdt	enfoui		11,8				67	125							125	56	50		106	
1	Blé		colza, pdt	enfoui		1,5												0	100			100	
1	Blé		colza, pdt	enfoui		10,0												0	100			100	
1	Colza (grain)		céréale	export		22,0				54	100							100	45	40		85	
1	Colza (grain)		céréale	export		2,5												0	85			85	
1	Colza (grain)		céréale	export		5,5				54	100							100	45	40		85	
1	Maïs grain		céréale	export	Dérob fau	7,2		20	106	75	140							246	96			96	
1	Maïs ensilage		maïs	export		25,0		34	180									180	45	20		65	
1	Maïs ensilage		maïs	export	Dérob fau	5,1		34	180									180	45			45	
1	Maïs ensilage		maïs	export	Dérob fau	5,0												0	80			80	
1	Maïs ensilage		maïs	export	Dérob fau	12,7				75	140							140	70	10		80	
1	dérobée - rgi		céréale	export		15,7	15,7			53	98							98	44			44	
1	dérobée - rgi		céréale	export		14,3	14,3	13	70									70	11			11	
1	Triticale		maïs	enfoui		1,0												0	90			90	
1	Triticale		maïs	enfoui		13,1				59	110							110	50	40		90	
1	Blé	CSP	colza, pdt	enfoui		7,0				54	100							100	45	30		75	
1	Maïs grain		céréale	export	Cipan	7,0					24	45							45	23			23
2	Pr fauche Gram					6,6				19	35							35	19			19	
2	Pr fauche Gram					9,9												0				0	
3	Pr fauche Gram+Lég					25,7												0				0	
4	Jachère					22,8												0				0	
						Epandu	231,4	30,0		7179	11246			0	0		0						
						N disponible				7179	11247			0	0		0						
						Surfaces épandues			51,6	108,6			0,0	0,0	0,0	0,0							
																			dont hors SRD		4904	0	11837

* SCH = système de cultures homogène
 ** ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

surfaces fumier seul

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes				Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha de		Dose prévue N eff/ha	
	Cultures Fourrages	Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc		Total			à
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	3,0	216	55	33	0	20	30	-30	107	109	89	129	106
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	3,0	216	55	33	0	20	30	-30	107	109	89	129	100
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	3,0	216	55	33	0	20	30	-30	107	109	89	129	100
1	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	6,5	215	80	48	0	0	30	-30	127	87	67	107	85
1	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	6,5	215	80	48	0	0	30	-30	127	87	67	107	85
1	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	6,5	215	80	48	0	0	30	-30	127	87	67	107	85
1	Maïs grain	85,0 q	export	2,2	187	0,9	77	2,3	196	76	45	0	0	10	-30	101	94	74	114	96
1	Maïs ensilage	12,6 tMS	export	12,5	158	5,5	69	14,0	176	76	45	0	-5	30	-30	116	60	40	80	65
1	Maïs ensilage	12,6 tMS	export	12,5	158	5,5	69	14,0	176	76	45	0	0	10	-30	101	75	55	95	45
1	Maïs ensilage	12,6 tMS	export	12,5	158	5,5	69	14,0	176	76	45	0	0	10	-30	101	75	55	95	80
1	Maïs ensilage	12,6 tMS	export	12,5	158	5,5	69	14,0	176	76	45	0	0	10	-30	101	75	55	95	80
1	dérobée - rgi	4,0 tMS	fauche 0,0	22,0	88	6,5	26	25,0	100	34	20	0	0	0	0	55	45	25	65	44
1	dérobée - rgi	4,0 tMS	fauche 0,0	22,0	88	6,5	26	25,0	100	34	20	0	0	0	0	55	45	25	65	11
1	Triticale	63,0 q	export	2,5	158	1,1	69	2,6	164	55	33	0	-10	30	-30	77	87	67	107	90
1	Triticale	63,0 q	export	2,5	158	1,1	69	2,6	164	55	33	0	-10	30	-30	77	87	67	107	90
1	Blé	58,9 q	export	2,5	147	1,1	65	3,0	177	55	33	0	20	30	-30	107	69	49	89	75
1	Maïs grain	57,6 q	export	2,2	127	0,9	52	2,3	132	76	45	0	20	10	-30	121	11	0	31	23
2	Pr fauche Gram	5,0 tMS	fauche 0,0	20,0	100	6,0	30	20,0	100	58	5	0	0	0	0	63	53	33	73	19
2	Pr fauche Gram	3,0 tMS	fauche 0,0	20,0	60	6,0	18	20,0	60	50	5	0	0	0	0	55	7	0	27	0
3	Pr fauche Gram+Lég	0,0 tMS	fauche 0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	55	0	0	0	0	0	55	0	0	0	0
4	Jachère	0,0 0		0,0	0	0,0	0				0						0	interdit		0
				Total sur SAU				24566	10044								12616			

Lame drainante > 400 mm

PVEF 2019-v1.0

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

LIZICOAT SCEA

SCRIGNAC

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	44,4
Colza (oléagineux)	30,0
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	14,2
Légumes	
Jachères, vergers...	22,8
Maïs ensilage	47,8
Autres fourrages	
Prairies de fauche	42,2
Prairies pâturées	
Total	201,4

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	30,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	18426	91	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	4904	24	
N total (kg)	23330	116	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	18426	75%
Exportations	24566	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	23330	115,8	
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	18426	91,5	
dont fertilisation minérale	4904	24,3	
Exportation par les récoltes	24566	122,0	
Solde BGA (apport-export)	-1237	-6,1	50
Solde BGA hors légumineuses *	-1237	-6,1	

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	10034	49,8	
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	10034	49,8	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	10044	49,9	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	-10	-0,1	

sur SRD	par ha	Plafond en vigueur
10034	75,4	85

Apport/Export
100%

7.1) Bilan fourrager

> Fourrages produits sur l'exploitation	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	63		63
Maïs ensilage	602		602
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	120		120
Total	785	0	785

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	785

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	122	6,2	755
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			755

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	30
Taux de couverture des besoins	104%

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha equiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

Informations complémentaires :

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

LIZICOAT SCEA

SCRIGNAC

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores		vaches laitières
Porcins		truies
Volailles		m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 20426

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	2000	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Fumier bovin	7179
Lisier bovin	11247

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	201,4
Surfaces épandables	133
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	133

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	58,6
Colza, pois...	30
Culture fourragères	47,8
Prairies	42,2
Légumes, autres	22,8

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 18426 kg

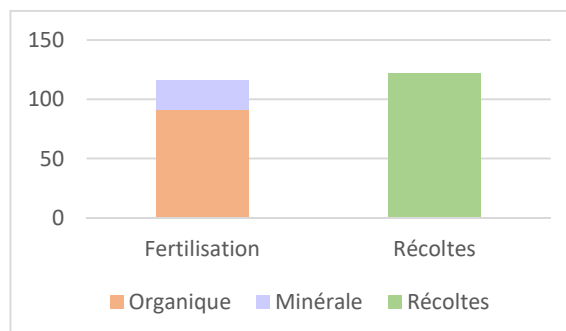
soit une pression de 91 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrate : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	4904 kg	24 kg/ha
Fertilisants organiques	18426 kg	91 kg/ha
Total des apports	23330 kg	116 kg/ha

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations 24566 kg 122 kg/ha



Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA -1237 kg -6 kg/ha

(plafond directive nitrate - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	0 kg	0 kg/ha
Fertilisants organiques	10034 kg	50 kg/ha
Total des apports	10034 kg	50 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 10034 kg
soit 75 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations 10044 kg 49,9 kg/ha

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP -10 kg 0 kg/ha

La balance globale en phosphore sera proche de l'équilibre

CONVENTION D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage,

Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : ...**SCEA DE LIZICOAT BIAN**

dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant à "**Lizicoat bian**"

Sur la commune de ...**SCRIGNAC**

N°SIRET : 34468655500014.....

N° PACAGE : 029151070

Et

Nom de l'exploitant receveur des effluents : ...**GAEC DE KERFOUNUS**

Demeurant à "**Kerfounus Bras**"

Sur la commune de **29640 SCRIGNAC**.....

N°SIRET :49968220100029

N° PACAGE : 029157278.....

Article 1 - Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de lisier de veaux de sevrage et de fumier de bovins à l'engrais, correspondant à **2000 unités d'azote et 1128 unités de P2O5** (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier de fertilisation) à chaque apport.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte :

Catégories d'animaux	effectifs	uN totales produites	SAU totale (ha)	SPE (ha)	SPE mise à disposition (Ha) voir en annexe le nom et surface des îlots RPG)
néant.....			74 ha	48 ha 40*	21 ha 20.

** 33,41 ha ont été étudiés dont 21,2 ha sont épandables et 40,6 ha non étudiés dont 38,9 ha en cultures sont considérés à 70% épandables pour le calcul. Ceux-ci ne recevront pas d'effluent de la SCEA DE LIZICOAT BIHAN.*

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de **2000 unités d'azote et 1128 unités P2O5** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

.../...

~~L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage^{1*};~~

Ou, dans le cas contraire :

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation reçoit les déjections issues des producteurs suivants :

LE GAC Christine - BERRIEN

pour 4486 UN et 2991 P2O5

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de **trois années^{2**}** à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée *qu'avec l'accord des deux parties signataires.*


La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.


Fait en trois exemplaires à *Saint-Jacques*, le *30/05/2023*

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

lu et approuvé


L'agriculteur bénéficiaire

lu et approuvé


^{1*} Rayer la mention inutile

^{2**} La durée de trois ans est une durée minimale, les cocontractants peuvent décider un engagement plus long.

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : EARL KERFOUNUS SCRIGNAC PVEF2019-V1

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
Vache laitière(>8000kg lait)	0	0,0	0,00	91,0	0	0	38,0	0	0	60
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	0	0,0	UGB_JPP 0		0	0		0	0	

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable	norme de rejet	P2O5 total	
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
Total					0	0	0	0	0

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	par animal	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		N lisier urine
					N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
Total de l'élevage					0	0	0	0	

dont herbivores au pâturage 0
dont volailles sur parcours 0

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	0		1000	1000	0		652	652	SCEA DE LIZICOAT BIHAN
Fumier volaille-4m	0		4486	4486	0		2991	2991	LE GAC Christine - BERRIEN
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	0		1000	1000	0		476	476	SCEA DE LIZICOAT BIHAN
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	0		0	0	0		0	0	
	0		0	0	0		0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
Total	0	0	6486	6486	0	0	4119	4119	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Fumier bovin	Fu.bov	1000	1000		1000	5,2	192	100
Fumier volaille-4m	Fu.vol-4	4486	4486		4486	25,0	179	100
Lisier bovin	Li.bov	1000	1000		1000	1,9	526	100
		0	0		0		0	0
		0	0		0		0	0
		0	0		0		0	0
Total		6486	6486		6486	(* estimation)		

33,41 ha ont été étudiés dont 21,2 ha sont épandables et 40,6 ha non étudiés dont 38,9 ha en cultures sont considérés à 70% épandable pour le calcul. Ceux-ci Ne recevront pas d'effluent de la SCEA DE LIZICOAT BIHAN

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours (ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures	69,2	48,4	20,8
Prairies non pâturées	3,8		3,8
Prairies pâturées			0,0
Autres	1,0		1,0
Total	74,0	48,4	25,6

Parcours (plein air) (ha) 0,0

Surface recevant des déjections

SRD 48,4

Emis au pâturage

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

Emis sur parcours

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha			
			type	résidu		SAU (ha)	dérobée 2e culture	Fu.bov t/ha	N/ha	Fu.vol-4 t/ha	N/ha	Li.bov t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote N/ha total	efficace	Azote N/ha
1	Blé		colza, pdt	enfoui		5,6					59	112						112	51	65		116	
1	Blé		colza, pdt	enfoui		3,9													0	115		115	
1	Blé		maïs	enfoui		3,3					59	112						112	51	95		146	
1	Colza (grain)		céréale	export		4,0				5	114							114	63	35		98	
1	Colza (grain)		céréale	export		3,8													0	100		100	
1	Colza (grain)		céréale	export		5,0		23	120									120	24	85		109	
1	Maïs grain		colza, pdt	enfoui	Cipan	3,3		23	120									120	30			30	
1	Maïs grain		colza, pdt	enfoui	Cipan	1,4													0	85		85	
2	Pr fauche Gram+Lég					2,1													0			0	
3	Jachère					1,0													0			0	
4	Blé		maïs	enfoui		12,5				4	110							110	50	100		150	
4	Blé		colza, pdt	enfoui		3,4													0	120		120	
4	Colza (grain)		céréale	export		7,3				4	110							110	61	40		101	
4	Colza (grain)		céréale	export		3,2				4	110							110	61	40		101	
4	Maïs grain		colza, pdt	enfoui	Cipan	7,1				5	120							120	78	18	46	96	
4	Maïs grain		céréale	export	Cipan	5,4				5	120							120	78	18	46	96	
5	Pr fauche Gram+Lég					1,7													0			0	
						74,0	0,0	999,6	4486	999,9	0	0	0	0	0	0	0	4493	575			7643	
								1000	4486	1000	0	0	0	0	0	0	0	0					
								8,3	39,5	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						

* SCH = système de cultures homogène
 * ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

Epandu
 N disponible
 Surfaces épandues

parcelles étudiées et mise a disposition de la SCEA DE LIZICOAT BIHAN

parcelles non étudiées ne recevant pas d'effluent de la SCEA DE LIZICOAT BIHAN

dont hors SRD 152

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures Fourrages	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha de à		Dose prévue N eff/ha
		Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		K2O		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total				
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	1,7	122	3,0	216	61	19	0	20	30	-30	100	116	96	136	116
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	1,7	122	3,0	216	61	19	0	20	30	-30	100	116	96	136	115
1	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	1,7	122	3,0	216	61	19	0	-10	30	-30	70	146	126	166	146
1	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	1,0	33	6,5	215	89	28	0	0	30	-30	117	98	78	118	98
1	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	1,0	33	6,5	215	89	28	0	0	30	-30	117	98	78	118	100
1	Colza (grain)	35,0 q	enfoui	3,5	123	1,4	49	1,0	35	6,5	228	89	28	0	0	30	-30	117	111	91	131	109
1	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	85	26	0	20	10	-30	111	84	64	104	30
1	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	85	26	0	20	10	-30	111	84	64	104	85
2	Pr fauche Gram+Lég	3,0 tMS	fauche 0,0	20,0	60	7,0	21	22,0	66	16,0	48	55	0	0	0	0	0	55	0	0	10	0
3	Jachère	0,0 0		0,0	0	0,0	0	0,0	0				0						0	interdit		0
4	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	1,7	122	3,0	216	64	15	0	-10	30	-30	68	148	128	168	150
4	Blé	72,0 q	export	2,5	180	1,1	79	1,7	122	3,0	216	64	15	0	20	30	-30	98	118	98	138	120
4	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	1,0	33	6,5	215	93	22	0	0	30	-30	114	100	80	120	101
4	Colza (grain)	33,0 q	enfoui	3,5	116	1,4	46	1,0	33	6,5	215	93	22	0	0	30	-30	114	100	80	120	101
4	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	88	21	0	20	10	-30	109	87	67	107	96
4	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	88	21	0	20	10	-30	109	87	67	107	96
5	Pr fauche Gram+Lég	3,0 tMS	fauche 0,0	20,0	60	7,0	21	22,0	66	16,0	48	55	0	0	0	0	0	55	0	0	10	0
				Total sur SAU		10313		4467		5274									7682			

Lame drainante > 400 mm

PVEF 2019-v1.0

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

EARL KERFOUNUS

SCRIGNAC

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	28,7
Colza (oléagineux)	23,3
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	17,2
Légumes	
Jachères, vergers...	1,0
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	3,8
Prairies pâturées	
Total	74,0

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	6486	88	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	4493	61	
N total (kg)	10979	148	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	6486	
Exportations	10313	63%

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	10979	148,4	
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	6486	87,6	
dont fertilisation minérale	4493	60,7	
Exportation par les récoltes	10313	139,4	
Solde BGA (apport-export)	666	9,0	
Solde BGA hors légumineuses *	666	9,0	50

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	4694	63,4	
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	4119	55,7	
Fertilisation minérale	575	7,8	
Exportation par les récoltes	4467	60,4	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	227	3,1	

sur SRD	4542	93,8	95
---------	------	------	-----------

Apport/Export	105%
---------------	------

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	0	0
Exportations par les cultures	5274	71

Informations complémentaires : **L'exploitation recevra majoritairement des effluents de volailles. Le plafond des apports en phosphore est de 95 kg/ ha de SRD dans la limite des apport/export à 110%**

7.1) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	11		11
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	11	0	11

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	0
Paille aliment	0
Total ressources en fourrages	11

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	11
Taux de couverture des besoins	

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

EARL KERFOUNUS

SCRIGNAC

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores	vaches laitières
Porcins	truies
Volailles	m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 0

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	6486	
cédé	0	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Fumier bovin	1000
Fumier volaille-4m	4486
Lisier bovin	1000

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	74
Surfaces épandables	48,43
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	48,43

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	45,9
Colza, pois...	23,3
Culture fourragères	0
Prairies	3,8
Légumes, autres	1

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 6486 kg

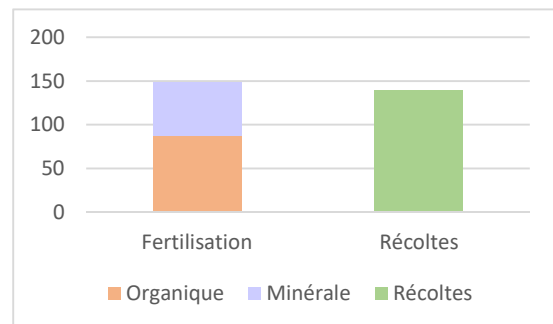
soit une pression de 88 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrates : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	4493 kg	61 kg/ha
Fertilisants organiques	6486 kg	88 kg/ha
Total des apports	10979 kg	148 kg/ha

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations 10313 kg 139 kg/ha



Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA 666 kg 9 kg/ha

(plafond directive nitrates - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	575 kg	8 kg/ha
Fertilisants organiques	4119 kg	56 kg/ha
Total des apports	4694 kg	63 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 4542 kg
soit 94 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations 4467 kg 60,4 kg/ha

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

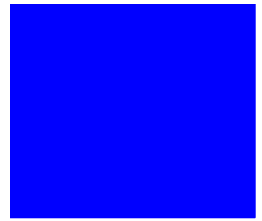
Solde BGP 227 kg 3 kg/ha

La balance globale en phosphore sera proche de l'équilibre

ANNEXE 4 : Calculs de stockage via logiciel DEXEL



DeXeL



Diagnostic Environnement
de l'eXploitation de l'ELevage

DOCUMENT DE COLLECTE ET CALCULS

Diagnostic E nvironnement
de l'eX ploitation de l'EL evage

DeXeL



Exploitation et site(s) concernés

SCEA LIZICOAT BIAN

Lizicoat bian
Scrignac

Nom du site

Lieu dit

Commune

Organisme et technicien ayant réalisé ce dossier

CHARLET Marie-claude

COOPERL ARC ATLANTIQUE



149 rue de Bercy
75 595 PARIS Cedex 12

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION DU DECLARANT

SIRET

3	4	4	6	8	6	5	5	5	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° PACAGE

0	2	9	1	5	1	0	7	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° CHEPTEL

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du siège de l'exploitation :

Lieu-dit : Lizicoat bian

Code postal : 29640 Commune : Scrignac

Tél :

Département : 29 - Finistère

Agence de l'eau de : Loire-Bretagne

EXPLOITATION SOCIETAIRE OU INDIVIDUELLE

Dénomination sociale : SCEA LIZICOAT BIAN

Date de création de l'entité juridique : 12/04/2022

Forme juridique : SCEA

Nom	Prénom	Date de naissance	Signature

A lire par le ou les éleveurs : J'atteste l'exactitude des informations fournies pour l'élaboration de ce document et accepte leur transmission aux seuls organismes devant traiter le dossier qui en garantissent la confidentialité et, conformément à la loi du 06-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant.

Nom du technicien <u>CHARLET Marie-claude</u>	Organisme <u>COOPERL ARC ATLANTIQUE</u>	Date	Signature
--	--	------	-----------

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPLOITATION

Nombre de sites : 1

Site(s) concernés par ce diagnostic : Nom	Lieu-dit	Commune	Coordonnées

Propriété des bâtiments : <input type="checkbox"/> Locataire de l'ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire en totalité <input type="checkbox"/> Propriétaire en partie	Classe de l'exploitant : <input type="checkbox"/> Jeune agriculteur <input type="checkbox"/> + 55 ans Reprise d'exploitation : <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne sait pas
---	---

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOCALISATION DE L'EXPLOITATION

- Elevage situé dans une zone d'action prioritaire
 - zone vulnérable zone A (petite région : Landes des Monts d'Arrée et du Méné)
 - autre zone d'action prioritaire définie par arrêté préfectoral
- Autres informations :
 - zone d'action renforcée (ZAR)
 - périmètre de captage
 - zone de montagne

OPTIONS DE CALCUL DU DOSSIER

- Capacité réglementaire selon temps de présence des animaux
- L'éleveur s'engage à respecter les conditions de stockage et de compostage au champ
 - Pluie mensuelle à stocker en mm /mois station : Landes des Monts d'Arrée et du Méné

	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	mm /an
sur fosse	34	110	131	154	154	108	74	36	4	0	0	0	805
autres surfaces	47	110	131	154	154	108	74	51	43	27	30	32	960

LES PROJETS (troupeaux, surfaces, bâtiments, investissements, aides publiques sollicitées hors PMPOA...) :

Surface SAU : <u>201,40</u> ha	Surface Fourragère Principale (SFP) : <u>89,90</u> ha
--------------------------------	---

Tab 1a - RUMINANTS • BÂTIMENTS, PLEIN AIR EN HIVER

Repère de l'unité de fonctionnement	Unité de fonctionnement, mode de logement, surface existante estimée et nombre de places	Type d'animaux	Effectifs moyens	Mode d'alimentation	Durée de présence (en mois)	Nombre d'UGB	kg totaux	kg totaux maîtrisables	Nature et quantité de litière par animal et par jour	Type de déjections à stocker	Périodicité de curage ou de racleage	Destination des déjections
1	B1 Aire de couchage paillée "intégrale" (144 places)	BVv BV0 BV1-5	28 57 59	Me	12,0 12,0	8,4 17,1 35,4	4 090 kgN	4 090kgN	Paille	FTCa	1f/2m	FUM 1 SCH
2	B2 Aire de couchage paillée "intégrale" (144 places)	BVv BV0 BV1-5	28 57 59	Me	12,0 12,0	8,4 17,1 35,4	4 090 kgN	4 090kgN	Paille	FTCa	1f/2m	FUM 1 SCH
3												
4	V1-2-3 Cases collectives avec sol caillebotis (1944 places)	PVB	1 944		12,0 12,0	0,0	12 247 kgN	12 247kgN		LDil P-lav		STO3
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Ruminants	Total a	Maîtrisable b	Plein air c	Pâtûre d=a-(b+c)
kgN/an	20 426	20 426		
UGB pour la consommation de fourrage	121,8			

Tab 1a - DESCRIPTION DES UNITÉS • RUMINANTS

1 - B1	Aire de couchage paillée "intégrale"																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Animaux</th> <th>Effectifs moyens</th> <th>%Stock</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bovin engrais < 6mois</td> <td>28</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Bovin engrais 6m-1an</td> <td>57</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Bovin engrais-500 kg</td> <td>59</td> <td>80 %</td> </tr> </tbody> </table>	Animaux	Effectifs moyens	%Stock	Bovin engrais < 6mois	28	20 %	Bovin engrais 6m-1an	57	70 %	Bovin engrais-500 kg	59	80 %	<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Présence</th> <th>sep</th> <th>oct</th> <th>nov</th> <th>dec</th> <th>jan</th> <th>fev</th> <th>mar</th> <th>avr</th> <th>mai</th> <th>jun</th> <th>juil</th> <th>aoû</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exploitation</td> <td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>24 h/j</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td>16 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>12 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>8 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		16 h/j													12 h/j													8 h/j											
Animaux	Effectifs moyens	%Stock																																																																																										
Bovin engrais < 6mois	28	20 %																																																																																										
Bovin engrais 6m-1an	57	70 %																																																																																										
Bovin engrais-500 kg	59	80 %																																																																																										
Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû																																																																																
Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																																
Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																																
	16 h/j																																																																																											
	12 h/j																																																																																											
	8 h/j																																																																																											
		Exploitation: 12,0 mois Unité: 12,0 mois																																																																																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type de déjections à stocker</th> <th>FUM 1</th> <th>SCH</th> <th>...</th> <th>...</th> <th>Epan.</th> <th>%Pertes</th> <th>%kgN</th> <th>%Stock</th> <th>Nature de litière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FTCa - Fumier très compact de</td> <td>50 %</td> <td>50 %</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(100 %)</td> <td>(100 %)</td> <td>Paille</td> </tr> </tbody> </table>										Type de déjections à stocker	FUM 1	SCH	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière	FTCa - Fumier très compact de	50 %	50 %					(100 %)	(100 %)	Paille	Quantité de litière <input style="width:100%;" type="text"/>																																																														
Type de déjections à stocker	FUM 1	SCH	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière																																																																																			
FTCa - Fumier très compact de	50 %	50 %					(100 %)	(100 %)	Paille																																																																																			
										Surface unité <input style="width:100%;" type="text" value="0,0 m²"/>																																																																																		

2 - B2	Aire de couchage paillée "intégrale"																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Animaux</th> <th>Effectifs moyens</th> <th>%Stock</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bovin engrais < 6mois</td> <td>28</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Bovin engrais 6m-1an</td> <td>57</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Bovin engrais-500 kg</td> <td>59</td> <td>80 %</td> </tr> </tbody> </table>	Animaux	Effectifs moyens	%Stock	Bovin engrais < 6mois	28	20 %	Bovin engrais 6m-1an	57	70 %	Bovin engrais-500 kg	59	80 %	<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Présence</th> <th>sep</th> <th>oct</th> <th>nov</th> <th>dec</th> <th>jan</th> <th>fev</th> <th>mar</th> <th>avr</th> <th>mai</th> <th>jun</th> <th>juil</th> <th>aoû</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exploitation</td> <td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>24 h/j</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td>16 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>12 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>8 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		16 h/j													12 h/j													8 h/j											
Animaux	Effectifs moyens	%Stock																																																																																										
Bovin engrais < 6mois	28	20 %																																																																																										
Bovin engrais 6m-1an	57	70 %																																																																																										
Bovin engrais-500 kg	59	80 %																																																																																										
Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû																																																																																
Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																																
Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																																
	16 h/j																																																																																											
	12 h/j																																																																																											
	8 h/j																																																																																											
		Exploitation: 12,0 mois Unité: 12,0 mois																																																																																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type de déjections à stocker</th> <th>FUM 1</th> <th>SCH</th> <th>...</th> <th>...</th> <th>Epan.</th> <th>%Pertes</th> <th>%kgN</th> <th>%Stock</th> <th>Nature de litière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FTCa - Fumier très compact de</td> <td>50 %</td> <td>50 %</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(100 %)</td> <td>(100 %)</td> <td>Paille</td> </tr> </tbody> </table>										Type de déjections à stocker	FUM 1	SCH	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière	FTCa - Fumier très compact de	50 %	50 %					(100 %)	(100 %)	Paille	Quantité de litière <input style="width:100%;" type="text"/>																																																														
Type de déjections à stocker	FUM 1	SCH	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière																																																																																			
FTCa - Fumier très compact de	50 %	50 %					(100 %)	(100 %)	Paille																																																																																			
										Surface unité <input style="width:100%;" type="text" value="0,0 m²"/>																																																																																		

4 - V1-2-3	Cases collectives avec sol caillebotis																																																																																					
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Animaux</th> <th>Effectifs moyens</th> <th>%Stock</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Veau bouch. 120j (auge/seau)</td> <td>1 944</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	Animaux	Effectifs moyens	%Stock	Veau bouch. 120j (auge/seau)	1 944	100 %	<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Présence</th> <th>sep</th> <th>oct</th> <th>nov</th> <th>dec</th> <th>jan</th> <th>fev</th> <th>mar</th> <th>avr</th> <th>mai</th> <th>jun</th> <th>juil</th> <th>aoû</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exploitation</td> <td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>24 h/j</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td>16 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>12 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>8 h/j</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		16 h/j													12 h/j													8 h/j											
Animaux	Effectifs moyens	%Stock																																																																																				
Veau bouch. 120j (auge/seau)	1 944	100 %																																																																																				
Présence	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aoû																																																																										
Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																										
Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																																																																										
	16 h/j																																																																																					
	12 h/j																																																																																					
	8 h/j																																																																																					
		Exploitation: 12,0 mois Unité: 12,0 mois																																																																																				
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type de déjections à stocker</th> <th>STO3</th> <th>...</th> <th>...</th> <th>...</th> <th>Epan.</th> <th>%Pertes</th> <th>%kgN</th> <th>%Stock</th> <th>Nature de litière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LDii - Lisier dilué</td> <td>100 %</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(93 %)</td> <td>(100 %)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>P-lav - Eaux lavage veaux bouch</td> <td>100 %</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(7 %)</td> <td>(100 %)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Type de déjections à stocker	STO3	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière	LDii - Lisier dilué	100 %						(93 %)	(100 %)		P-lav - Eaux lavage veaux bouch	100 %						(7 %)	(100 %)		Quantité de litière <input style="width:100%;" type="text"/>																																														
Type de déjections à stocker	STO3	Epan.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière																																																																													
LDii - Lisier dilué	100 %						(93 %)	(100 %)																																																																														
P-lav - Eaux lavage veaux bouch	100 %						(7 %)	(100 %)																																																																														
										Surface unité <input style="width:100%;" type="text" value="0,0 m²"/>																																																																												

Tab 2. STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DEJECTIONS ET EFFLUENTS

Repère de l'unité de stockage	Types de stockage (fumière, fosse, stockage au champ, salle de traite, silo)	Hauteur totale (uniquement fosse)		Hauteur de garde (uniquement fosse)		Origine des produits	Types de produits	kg totaux maîtrisables correspondants	intervalle entre vidange ou durée de stockage (mois)	Capacité existante utile ou volume des silos
1	FUM 1 Fumière couv. avec 3 murs (2,50m) Jus >> STO1					B1 B2	A	4 090kgN		422 m ²
2	STO1 Fosse rectang enterrée non couverte	4,00 m	0,50 m			STO2 SILO 1	E			394 m ³
3	STO2 Fosse couverte (purin, jus, liquide)	3,00 m	0,25 m			Eaux de lavage	E			18 m ³
4	STO3 Fosse aérienne couverte en béton banché	4,00 m	0,25 m			V1-2-3 Eaux domestiques	L + E	9 826kgN		2 500 m ³
5	STO4 Fosse aérienne couverte en béton banché	6,00 m	0,25 m			STO3	L + E	2 421kgN		2 500 m ³
1	SCH					B1 B2	A	4 090kgN		
1	SILO 1 Silo couloir fermé à 1 extrémité						Herbe préfanée			600 m ³
2	SILO 2 Silo couloir fermé à 1 extrémité						Maïs sec (MS > 27%)			1 200 m ³
1	Eaux de lavage						Autres apports d'eau			5 m ³ par mois
3	Eaux domestiques						Autres apports d'eau			12 m ³ par mois

Toutes espèces	Total	Maîtrisable	Plein air	Pâturé
kgN/an	20 426	20 426		

* dont résorbé par traitement

Types de produits :

A= litière accumulée, F= fumier compact, M= fumier mou, L= lisier, P= purin, S= fientes sèches, H= fientes humides, B= boues, E= autres effluents

COMPLÉMENTS

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN

par : CHARLET Marie-claude

Quantités à épandre - Productions avant traitement

Ruminants		Effectif moyen	Temps de présence (cumul mois)				kgN produits /an				Produit		Teneur	Quantité
Mode de logement	kgN /an /animal		Total	Bâtim	Pâtur	Pl-air	Total	Bâtim	Pâtur	Pl-air				
Bovin engrais < 6mois	20,0	28	12,0	12,0	0,0	0,0	560	560						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	107 t
Bovin engrais 6m-1an	20,0	57	12,0	12,0	0,0	0,0	1 140	1 140						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	218 t
Bovin engrais-500 kg	40,5	59	12,0	12,0	0,0	0,0	2 390	2 390						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	456 t
Bovin engrais < 6mois	20,0	28	12,0	12,0	0,0	0,0	560	560						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	107 t
Bovin engrais 6m-1an	20,0	57	12,0	12,0	0,0	0,0	1 140	1 140						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	218 t
Bovin engrais-500 kg	40,5	59	12,0	12,0	0,0	0,0	2 390	2 390						
Aire de couchage paillée "intégrale"											FUM 1;SCH	Fumier très compact de litière accumulée	5,24 kgN/t	456 t
Veau bouch. 120j (auge/seau)	6,3	1944	12,0	12,0	0,0	0,0	12 247	12 247						
Cases collectives avec sol caillebotis	5,9			12,0				11 390			STO3	Lisier dilué	2,79 kgN/m³	4 082 m³
	0,4							857			STO3	Eaux lavage veaux boucherie	0,39 kgN/m³	2 200 m³
Autres productions d'effluents														
Silo couloir fermé à 1 extrémité											STO1	Herbe préfanée (24% < MS <= 27%)		9 m³
Eaux de lavage											STO2	Divers apports d'eau		60 m³
Eaux domestiques											STO3	Divers apports d'eau		145 m³
Pluie sur ouvrages de stockage														
											STO1			91 m³

Le volume de pluie indiqué pour une fosse comprend la pluie sur la fosse elle-même ainsi que la pluie sur les fumières raccordées

Tab 5 - SURFACE D'EPANDAGE EN PROPRE

Surface potentielle d'épandage (SPE)

=

133,00 ha

Surface directive "nitrates" SDN = SAU

=

201,40 ha

Tab 7 - PRODUCTIONS VEGETALES, GESTION DES ILOTS CULTURAUX (suite)

Nature de la culture (1 ligne = 1 mode de fertilisation)	Surface ha	Type de produit	Origine	Quantité /ha	Fertilisation organique												kgN /ha	Fertilisation minérale kgN /ha
					Calendrier d'épandage													
					S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A		
• Surface NON fourragère																		
Maïs grain	7,50	A	FUM 1	10 t											M	M	A	52
		E+L	STO1+ STO3 (STO4)	75 m³													A	139
		A	SCH	10 t											M	M	A	52
Maïs grain	7,00	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	24 m³													A	45
Blé tendre	7,00	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	54 m³											M			100
----- Graminée + Légumineuse		A	SCH	13 t													A	68
Blé tendre	11,50																	100
----- Graminée + Légumineuse		A	SCH	4 t													A	19
		E+L	STO1+ STO3 (STO4)	33 m³													A	60
		A	FUM 1	6 t													A	30
Blé tendre	11,50	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	67 m³												M		125
----- Graminée + Légumineuse		E+L	STO1+ STO3 (STO4)	53 m³													A	99
Colza Hiver	27,50	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	50 m³	S													92
Colza Hiver	2,50																	85
Triticale	13,10	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	59 m³											M			110
Triticale	1,00																	80
Jachère graminée + légumineuse	22,80																	
• Surface fourragère																		
Maïs ensilage	12,70	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	73 m³												A	M	136
Maïs ensilage	30,10	A	FUM 1	15 t											M	A	A	78
		A	SCH	19 t											M	A	A	100
Maïs ensilage	4,90																	65
Prairie temporaire	6,60	E+L	STO1+ STO3 (STO4)	19 m³	S											M	J	35
Prairie temporaire	9,90																	
Prairie naturelle	10,00																	
Prairie temporaire	15,70																	

SAMO de l'exploitation **134,50** ha

Fertilisation minérale totale en kgN **4 906**

Types de produits : A= litière accumulée, F= fumier compact, M= fumier mou, L= lisier, P= purin, S= fientes sèches, H= fientes humides, B= boues, E= autres effluents

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Landes des Monts d'Arrée et du Méné

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Couvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ³ silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
FUM 1 Fumière couv. avec 3 murs (2,50m)																	Capacité utile forfaitaire	0,0 m³
422 m²																		
B1	Aire de couchage paillée "intégrale"			1f/2m	FTCa	Me	BVv	28	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 2,60 m ² 0 x 3,75 m ²			50%	20%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
							BV0	57	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 1,25 m ² 0 x 1,80 m ²			50%	70%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
							BV1-5	59	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 1,25 m ² 0 x 1,80 m ²			50%	80%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
B2	Aire de couchage paillée "intégrale"			1f/2m	FTCa	Me	BVv	28	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 2,60 m ² 0 x 3,75 m ²			50%	20%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
							BV0	57	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 1,25 m ² 0 x 1,80 m ²			50%	70%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
							BV1-5	59	2,0	4 6	2 3	0,00 m ² 0 x 1,25 m ² 0 x 1,80 m ²			50%	80%	0,70 1,6 / 1,6 1,6 / 2,3	0,0 m ³
STO1 Fosse rectang enterrée non couverte																	Capacité utile forfaitaire	90,8 m³
394 m² utiles, HT = 4,00 m, HG = 0,50 m																	Dont pluie	61,8 m³
STO2	Fosse couverte (purin, jus, liquide)				TFR										+100%			+20,0 m ³
SILO 1	Silo couloir fermé à 1 extrémité - Herbe préfanée				JSilo			600,0 m ²	4,0			15,0 l/m ²						9,0 m ³
STO2 Fosse couverte (purin, jus, liquide)																	Capacité utile forfaitaire	0,0 m³
18 m² utiles, HT = 3,00 m, HG = 0,25 m																		
	Eaux de lavage				E			5,0 m ²	4,0	1								20,0 m ³
STO1	Fosse rectang enterrée non couverte				TFR										-100%			-20,0 m ³

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Landes des Monts d'Arrée et du Méné

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ³ silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de foinier	Capacité utile réglementaire
STO3 Fosse aérienne couverte en béton banché (Stockage complémentaire -> STO4 Fo)																	Capacité utile forfaitaire	2 500,0 m³
2 500 m³ utiles, HT = 4,00 m, HG = 0,25 m																		
V1-2-3	Cases collectives avec sol callebotis				P-lav		PVB	1 944	6,0			(hors référentiel)						1 099,5 m ³
					LDil		PVB	1 944	6,0			1,00 m ³						1 944,0 m ³
	Eaux domestiques				E			12,1 m ³	6,0	1								72,6 m ³
STO4	Fosse aérienne couverte en béton banché				Trop plein													-616,1 m ³
STO4 Fosse aérienne couverte en béton banché																	Capacité utile forfaitaire	616,1 m³
2 500 m³ utiles, HT = 6,00 m, HG = 0,25 m																		
STO3	Fosse aérienne couverte en béton banché				Trop plein													+616,1 m ³

ANALYSE DU VOLET AGRONOMIQUE ET MARGE DE PROGRES

Tableau 13

Eaux domestiques = Eaux douches

P.lav = eaux de lavage v1-2-3

LDil = lisier dilué veaux

Zone de transfert = Eaux de lavage quai embarq/débarq du B1.

J silo= Jus de silo ensilage d'herbe

FTCa=fumier accumulé très compact : donc pas de lisier ni lixiviats

La fosse 2 ne sert de de fosse de collecte des eaux souillées des zones bétonnées, des quais d'embarquement et de débarquement des animaux du B1

Elle est équipée d'un bipasse qui permet lorsque les surfaces bétonnées ne sont utilisées de ne pas récupérer les eaux pluviales

La fosse ST01 récupère les eaux souillées de la fosse ST02 soit 233,9m3/4 mois ainsi que les lixiviats de la fumière (volume nul car stockage de fumier très compact) t ainsi que les jus du silo a ensilage d'herbe.

Trois des quatre fosses sont couvertes. Les eaux de pluie de la fosse ST0 1 sont décrites dans le tableau 13 du DeXeL = 61.8 m3 à stocker

ST04 « comprend ST01 et ST03 » en langage DEXEL veut dire que le stockage ST04 est complémentaire au ST01 et ST03.Les épandages ont été gérés de manière globale (non différenciée sockage par stockage)

La production de fumier est de 1561 Tonnes dont

50% sont stocké en fumière (781 tonnes) capacité agro FUM 1

et

50% sont stockés ou épandu directement au champ (781 tonnes).

CAPACITÉ AGRONOMIQUE - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

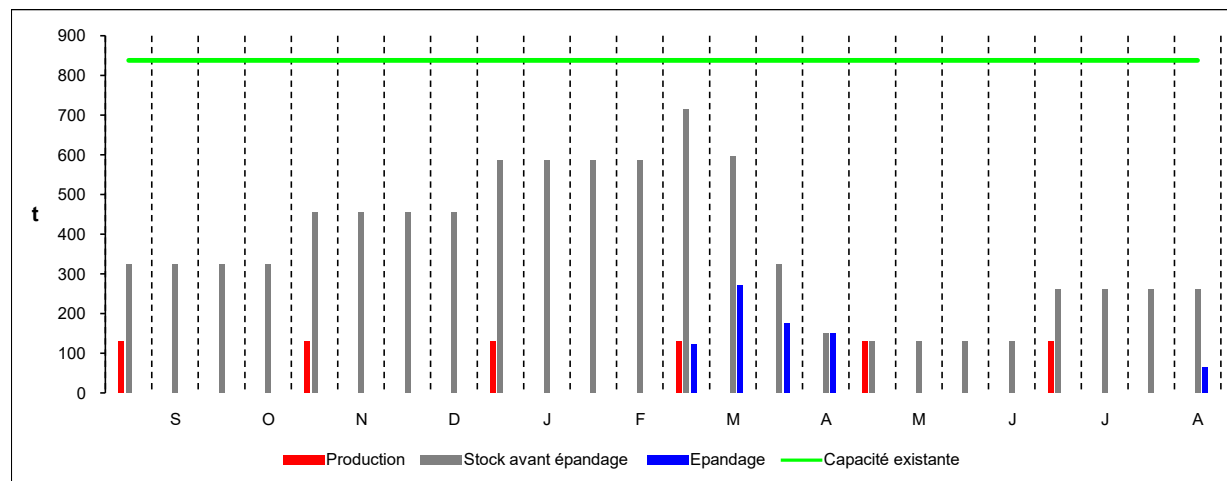
Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
par : CHARLET Marie-claude

FUM 1, Fumière couv. avec 3 murs (2,50m)

Teneur indicative moyenne 5,2 kgN/t

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an
• Entrées (t)	130	0	0	0	130	0	0	0	130	0	0	0	781
• Sorties (t)													
Transferts													
Exp. non épandu							96	96					
Epannage							25	175	175	150		66	590
Total							121	270	175	150		66	781
• Dimensionnement (tonnes)													
Point zéro	65	65	65	65	195	195	195	195	325	325	325	325	-66
stock fin	325	325	325	325	455	455	455	455	585	585	585	585	195
av. épannage									715	595	324	150	260
• Equivalents "temps plein"													
Production	65 t /mois												
Capacité de stockage 4 mois	86 m ²												
Capacité de stockage 6 mois	161 m ²												

• Capacité agronomique	328 m²
Capacité en tonnes	650 t
• Capacité existante	422 m²
• A créer	0 m²
• Capacité du projet	0 m²



CAPACITÉ AGRONOMIQUE - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
par : CHARLET Marie-claude

STO2, Fosse couverte (purin, jus, liquide)

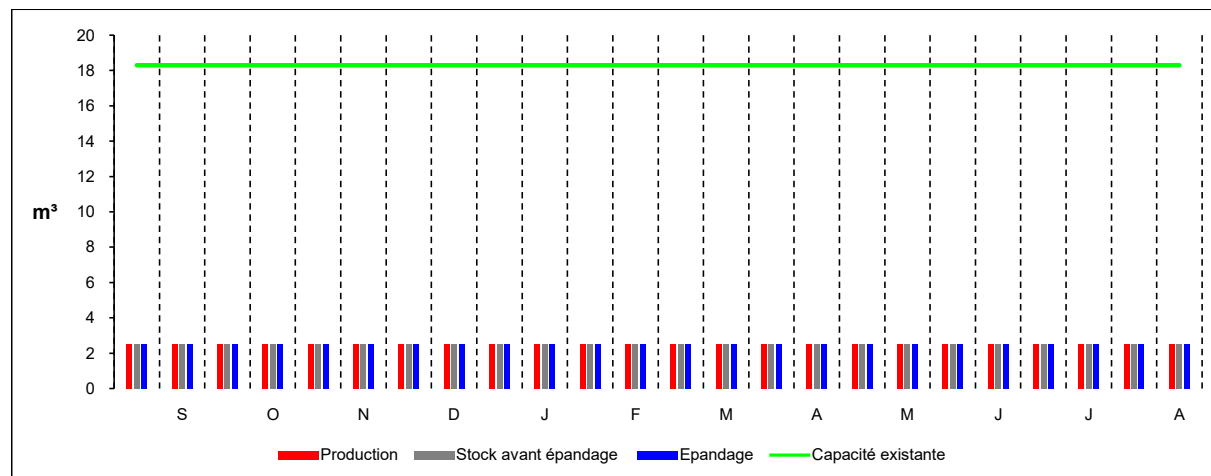
Teneur indicative moyenne 0,0 kgN/m³

Hauteur Totale 3,00 m
Garde 0,25 m

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an
• Entrées (m³)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	60
m ³ pluie/fosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prod. totale	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	60
• Sorties (m³)													
Transferts	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Exp. non épandu													
Epandage													
Total	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	60
• Dimensionnement (m³)													
Point zéro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
stock fin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
av. épandage	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
• Valeur fertilisante													
kgN av. épandage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
kgN/m ³	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

• Capacité agronomique	
Total	1 m ³
Utile	1 m ³
• Capacité existante	
Total	20 m ³
Utile	18 m ³
• A créer	
Total	0 m ³
Utile	0 m ³
• Capacité du projet	
Total	0 m ³
Utile	0 m ³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



CAPACITÉ AGRONOMIQUE - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
par : CHARLET Marie-claude

STO4, Fosse aérienne couverte en béton banché

• regroupe STO3+STO1 (gestion commune)

Teneur indicative moyenne 1,9 kgN/m³

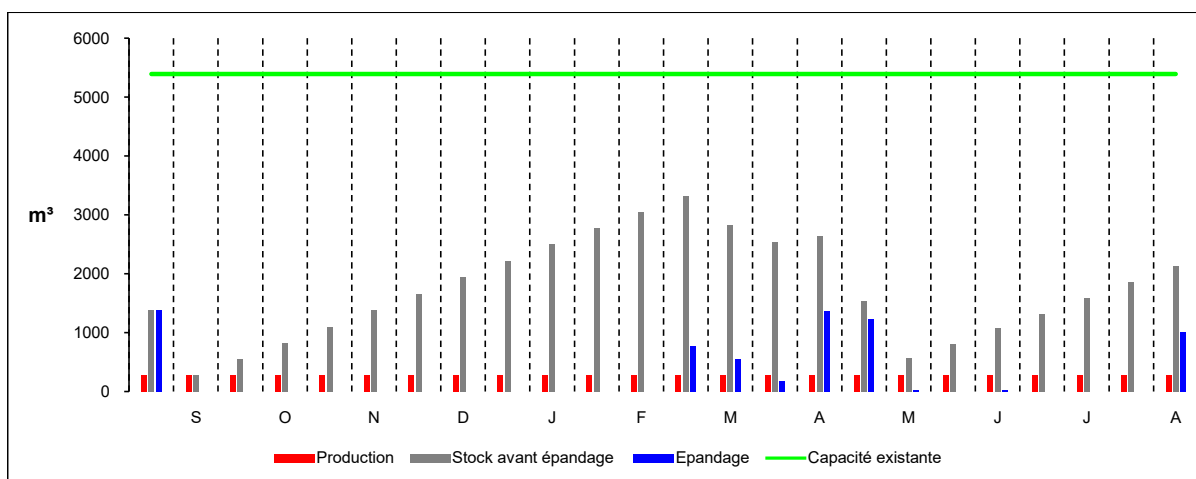
Hauteur Totale 6,00 m

Garde 0,25 m

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an
• Entrées (m³)	274	271	271	271	271	271	271	271	271	270	270	270	6 497
m³ pluie/fosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prod. totale	274	271	271	271	271	271	271	271	270	270	270	270	6 497
• Sorties (m³)													
Transferts													
Exp. non épandu							177	177	177				
Epannage	1 374						762	373	1 178	1 217	31	1 001	5 966
Total	1 374						762	550	1 777	1 355	31	1 001	6 497
• Dimensionnement (m³)													
Point zéro	-1591	-1318	-1042	-765	-487	-209	71	350	629	909	1186	1462	
stock fin	0	273	549	826	1 104	1 382	1 662	1 941	2 221	2 500	2 777	3 053	
av. épannage	1 393												
• Valeur fertilisante													
kgN av. épannage	2 614												4 014
kgN/m³	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9

• Capacité agronomique	
Total	3330 m³
Utile	3191 m³
Surface non couverte	0 m²
• Capacité existante	
Total	5725 m³
Utile	5394 m³
Surface non couverte	113 m²
• A créer	
Total	0 m³
Utile	0 m³
Surface non couverte	0 m²
• Capacité du projet	
Total	0 m³
Utile	0 m³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



CAPACITÉ AGRONOMIQUE - PRODUCTIONS

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
 par : CHARLET Marie-claude

FUM 1, Fumière couv. avec 3 murs (2,50m)

Production				Cap régl.														
Produit		Quantités		m ² tps plein 4, 6 mois	t >	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	
origine	type	t /mois tps plein	t /an															
B1	A	32,5t	390,6t	118,5m ²	t >	65,1		65,1		65,1		65,1		65,1		65,1		
28 BVv, 57 BV0, 59 BV1-5				12,0 mois	TP% >	200,0		200,0		200,0		200,0		200,0		200,0		
B2	A	32,5t	390,6t	118,5m ²	t >	65,1		65,1		65,1		65,1		65,1		65,1		
28 BVv, 57 BV0, 59 BV1-5				12,0 mois	TP% >	200,0		200,0		200,0		200,0		200,0		200,0		
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														
			0,0t	0,0m ²														

CAPACITÉ AGRONOMIQUE - PRODUCTIONS

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
 par : CHARLET Marie-claude

STO2, Fosse couverte (purin, jus, liquide)

Pluie à stocker sur surfaces non couvertes autres que fosses

0,960 m³ /m² /an

m³ /m² /mois :

0,047	0,110	0,131	0,154	0,154	0,108	0,074	0,051	0,043	0,027	0,030	0,032
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Production				m³ >																								
Produit		Quantités			Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
origine	type	m³ /mois	m³ /an																									
(divers)	E		60,0m³		2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Eaux de lavage																												

CAPACITÉ AGRONOMIQUE - EPANDAGES

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
par : CHARLET Marie-claude

FUM 1, Fumière couv. avec 3 murs (2,50m)

Culture	Surface	Pressions d'épandage : t/ha - [kgn/ha]												Totaux /an	
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
14. Maïs ensilage	30,10 ha							5,0 [26]	5,0 [26]	5,0 [26]					448 t
1. Maïs grain	7,50 ha							3,3 [17]	3,3 [17]	3,3 [17]					75 t
7. Graminée + Légumineuse (moy)	11,50 ha												5,7 [30]	66 t	

CAPACITÉ AGRONOMIQUE - EPANDAGES

Dossier réalisé chez : SCEA LIZICOAT BIAN
par : CHARLET Marie-claude

STO4, Fosse aérienne couverte en béton banché

• regroupe STO3+STO1 (gestion commune)

Culture	Surface	Pressions d'épandage : m³/ha - [kgn/ha]											Totaux /an		
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.		Août	
3. Maïs ensilage	12,70 ha								36,5 [67]	36,5 [67]					927 m³
17. Prairie temporaire	6,60 ha	4,8 [0]								4,8 [9]	4,8 [9]		4,8 [9]	125 m³	
1. Maïs grain	7,50 ha								75,0 [138]					563 m³	
2. Maïs grain	7,00 ha								24,0 [44]					168 m³	
4. Blé tendre	7,00 ha							54,0 [99]						378 m³	
7. Graminée + Légumineuse (moy)	11,50 ha												32,5 [61]	374 m³	
8. Blé tendre	11,50 ha								67,0 [124]					771 m³	
9. Graminée + Légumineuse (moy)	11,50 ha												53,0 [100]	610 m³	
10. Colza Hiver	27,50 ha	49,5 [0]												1 361 m³	
12. Triticale	13,10 ha							59,0 [108]						773 m³	

ANNEXE 5 : Réglementation des périmètres de protection de captage

A3-1
N° 53

PREFECTURE DU FINISTERE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTE PREFECTORAL n° 2001-1101 du - 4 DEC. 2001

* déclarant d'utilité publique au bénéfice de la Commune de Scrignac
- la dérivation et le prélèvement par pompage des eaux de la source de Trénivel pour l'alimentation humaine en eau potable,
- l'établissement des périmètres de protection du captage de Trénivel, ainsi que l'institution des servitudes afférentes,

LE PREFET DU FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, 2ème partie, titre 1er, chapitre 1er, sections 1 et 2,
- VU le Code Rural et notamment son article 113 sur la dérivation des eaux non domaniales,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Santé Publique, articles L 20 et L 20-1 (modifié par l'ordonnance 2000-548 du 15 juin 2000 - articles L 1321-2 et L 1321-3),
- VU le Code de l'Environnement, article L 215-13,
- VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.126-1,
- VU la loi 64-1245 du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,
- VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application n° 55-1350 du 14 octobre 1955,
- VU le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles, modifié et complété par les décrets n° 90-330 du 10 avril 1990, n° 91-257 du 7 mars 1991 et n° 95-363 du 5 avril 1995,

- VU le décret 92-1041 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 9-1 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau,
- VU le décret 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- VU le décret 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- VU l'arrêté ministériel du 10 juillet 1989 relatif à la définition des procédures administratives fixées par le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989,
- VU l'arrêté ministériel du 24 mars 1998 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 4, 5, 20 et 22 du décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 modifié,
- VU l'arrêté préfectoral n° 95-1086 du 10 mai 1995 modifiant la répartition des attributions des services de police des eaux superficielles et souterraines,
- VU l'arrêté préfectoral 98-0237 du 5 février 1998 modifié, relatif au Programme d'Action du Finistère,
- VU la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine,
- VU la circulaire du Ministère de l'Equipement du 20 juillet 1995 relative à l'annexion obligatoire des servitudes d'utilité publique aux Plans d'Occupation des Sols,
- VU le protocole du 2 juin 1993 relatif à l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable, et de l'avenant en date du 17 avril 2001,
- VU le rapport de M. Jean Pierre FAILLAT, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, en date du 6 avril 1997 et modifié le 17 avril 2001,
- VU la délibération en date du 17 septembre 1998 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Scrignac,
 - * demande la mise à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire de la dérivation et du prélèvement par pompage de la source de Trénivel et du projet de mise en place des périmètres de protection du captage de Trénivel
 - * prend l'engagement :
 - de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Trénivel et de réaliser les travaux nécessaires au périmètre de protection immédiat,
 - d'acquiescer en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à l'agrandissement du périmètre immédiat,
 - d'indemniser les propriétaires et exploitants qui subiront un préjudice du fait de la mise en place des servitudes,
 - de pourvoir au financement de l'opération tant au moyen de fonds libres que des emprunts et des subventions.
- VU les résultats de la consultation administrative inter services et organisations professionnelles,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2001-0872 du 28 mai 2001 prescrivant conjointement l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire, de la dérivation et du prélèvement des eaux de la source de Trénivel et du projet d'établissement des périmètres de protection du captage de Trénivel, ainsi que l'institution des servitudes afférentes,
- VU les dossiers de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire conjointe auxquelles il a été procédé dans la commune de Scrignac du 20 juin 2001 au 20 juillet 2001 inclus, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2001-0872 du 28 mai 2001 et notamment les pièces certifiant que les formalités de publicité et d'affichage ont été respectées,

- VU notamment les plans et les états parcellaires des terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection du captage de Trénivel,
- VU les avis de réception constatant la notification aux propriétaires intéressés du dépôt des dossiers d'enquête parcellaire,
- VU le rapport et l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur sur l'utilité publique du projet en date du 11 août 2001,
- VU l'avis favorable émis par M. le Sous Préfet de Châteaulin sur l'utilité publique du projet en date du 3 septembre 2001,
- VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental d'Hygiène le 16 novembre 2001,

CONSIDERANT que M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt a également formulé un avis favorable sur ce projet en date du 23 novembre 2001,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont déclarés d'utilité publique au profit de la commune de Scrignac :

- la déviation et le prélèvement par pompage des eaux de la source de Trénivel pour l'alimentation humaine de la commune de Scrignac en eau potable,
- l'instauration des périmètres de protection du captage de Trénivel sur la commune de Scrignac,
- l'institution des servitudes afférentes,

Sont grevés de servitudes, les terrains désignés à l'état parcellaire annexé, nécessaires à la constitution des périmètres de protection immédiat, rapproché (zones A et B) du captage de Trénivel.

ARTICLE 2

La commune de Scrignac est autorisée à dériver et à prélever par pompage les eaux de la source de Trénivel pour l'alimentation humaine de la commune de Scrignac en eau potable.

Le débit maximum d'exploitation du captage sera de 40 m³/h.

Le volume maximum journalier pouvant être prélevé par pompage aux ouvrages de captage ne pourra excéder 800 m³/jour.

Le traitement de potabilisation sera constitué d'une désinfection au chlore par injection d'eau de javel.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L 20 du code de la santé publique, et en application des dispositions du décret n° 89-3 du 3 janvier 1989, modifié et complété par les décrets n° 90-330 du 10 avril 1990, n° 91-257 du 7 mars 1991 et n° 95-363 du 5 avril 1995, relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée, composé de deux zones distinctes (zone A et zone B) sont établis autour du captage de Trénivel. Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et aux états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4

MESURES DE PROTECTION

4.1 – Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate du captage de Trénivel sera établi sur les parcelles ZA 112, ZA 67 et ZA 68 situées sur la commune de Scrignac, suivant le tracé figurant sur le plan annexé au présent arrêté.

Les parcelles citées ci-dessus constituant le périmètre de protection immédiate du captage de Trénivel sont acquises en pleine propriété par la commune de Scrignac.

4.1.1 - Interdictions

Sont interdits, à l'intérieur du périmètre de protection immédiate :

- toutes activités autres que celles nécessitées par l'entretien ou liées à l'exploitation et au développement de la ressource en eau, à l'amélioration des ouvrages de captage, aux installations de traitement, à la réalisation des aménagements spécifiques prescrits par l'arrêté de déclaration d'utilité publique,
- toute utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires. Il en sera de même pour les clôtures et les fossés périphériques.
- tout apport de fertilisants d'origine organique ou minérale.

4.1.2 – Prescriptions

4.1.2.1 – Prescriptions générales

Sont prescrites les mesures suivantes à l'intérieur et autour du périmètre de protection immédiate :

- la pose d'une clôture grillagée réglementaire autour des parcelles ZA 112 et ZA 68. Cette clôture sera munie d'un portail cadenassé. La parcelle ZA 67 pourra être ceinturée par une clôture de type agricole trois fils munie d'une barrière,
- le maintien en bon état des clôtures, barrière et portail
- l'ensemble du périmètre immédiat devra avoir un couvert végétal permanent constitué soit d'une mise en herbe fauchée régulièrement et exportée soit d'un boisement,
- dans le cas de la mise en place d'un boisement, un entretien exclusivement mécanique ou manuel et l'obligation d'exporter le produit des coupes. Lors de l'entretien, toutes les précautions devront être prises pour le remplissage des réservoirs des outils à moteur afin d'éviter tout risque de pollution par les hydrocarbures,

4.1.2.2 – Prescriptions spécifiques

Les aménagements suivants sont prescrits :

- la création d'un caniveau étanche autour du périmètre de protection immédiate,
- la suppression du risque lié à la présence du fossé de voirie au droit du périmètre par la réalisation sur 25 mètres à partir de l'origine de l'écoulement :
 - soit la pose de caniveaux étanches
 - ou l'étaichéité du fond et des parois
- ces deux dernières solutions étant à privilégier par rapport au busage ; l'arrivée de la source temporaire se fera à l'aval de la partie busée du ruisseau. La commune effectuera une surveillance et un entretien régulier de cet ouvrage,
- la construction d'une margelle fermant hermétiquement, avec aération, autour de la « source », ainsi qu'une dalle de propreté d'un mètre au moins. Ces aménagements seront conçus pour permettre des mesures de niveau et de débits dans de bonnes conditions.

4.2 - Périmètre de protection rapprochée

Sans préjudice de la réglementation générale et des interdictions spécifiées par les textes réglementaires de portée générale, notamment en ce qui concerne la conformité des sièges d'exploitation agricole et l'assainissement individuel, les clauses suivantes seront appliquées :

4.2.1 - Interdictions :

Sont interdits :

- la création et l'extension de carrières à ciel ouvert ou de galeries souterraines,
- le remblaiement sans précautions particulières des excavations et des puits existants. Tout remblaiement est soumis à autorisation préalable,
- l'ouverture d'excavations autres que celles à usage individuel et que celles nécessaires à la réalisation de travaux liés à la construction et au passage de canalisations visés ci-après à l'alinéa 4.2.2 « activités soumises à autorisation préalable »,
- la création de réseau de drainage,
- tous dépôts d'ordures ménagères et autres produits fermentescibles, d'immondices, de débris, de déchets communément désignés inertes, de produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement,
- les épandages des boues de station d'épuration, des effluents d'industrie agroalimentaire, des eaux résiduaires d'origine domestique et de matières de vidanges,
- les stockages en dehors du siège des exploitations agricoles et non aménagés des produits fertilisants et des produits phytosanitaires,
- l'utilisation des produits phytosanitaires par voie aéroportée,
- la création et l'extension de cimetières,
- la suppression de l'état boisé, l'exploitation du bois sans mise à nu des parcelles restant possible. Les zones boisées devront être classées en espaces boisés à conserver au Document d'Urbanisme au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme.

4.2.1.2 - A l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapprochée

- l'exploitation des carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines,
- la création de nouveaux points de prélèvements d'eau d'origine superficielle ou souterraine quel qu'en soit l'usage, en dehors de ceux qui pourraient être réalisés pour les besoins de renforcement de l'alimentation en eau potable de la collectivité dans le respect de la réglementation applicable,
- la création de plan d'eau, mare ou étang,
- l'irrigation,
- les dépôts de fumier aux champs quelle qu'en soit la durée,
- les silos non aménagés sur aire étanche, destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe et maïs),
- la suppression des talus et des haies,
- le pâturage,
- le maintien du produit des fauches sur les parcelles,

- le retournement des surfaces en herbe du 1^{er} octobre au 31 mars.

- l'implantation de légumineuses,
- l'épandage de fertilisants d'origine organique, les jus d'ensilage,
- les apports d'engrais minéraux azotés en dehors de la période prescrite par le Programme d'Action du Finistère,
- la création et l'extension des installations classées,
- l'extension des bâtiments d'élevage existants et la création d'élevages nouveaux,
- les élevages de plein-air
- l'emploi d'herbicides sur toute surface imperméabilisée ainsi que sur les autres surfaces, en-dehors des voies de circulation routière et des chemins qui seront entretenus exclusivement par voie mécanique ou thermique, les traitements préventifs par désherbants racinaires. Seuls sont autorisés les traitements curatifs localisés sur jeunes plantes au moyen de désherbants foliaires homologués et peu mobiles (KOC > 1.000),
- l'utilisation de traitements chimiques pour l'entretien des plantations forestières âgées de plus de trois ans sera interdit. Pour l'entretien des jeunes plantations de moins de trois ans, les traitements préventifs par désherbants racinaires seront interdits ; seuls seront autorisés les traitements curatifs localisés sur jeunes plantes au moyen de désherbants foliaires et peu mobiles (KOC > 1.000),
- toute nouvelle construction à vocation d'habitat,
- toute construction qui de par sa destination risque de porter atteinte à la qualité de l'eau,
- le camping et le caravanning,
- les dépôts de fumier non bûchés aux champs au-delà d'une période excédant un mois. Le délai est porté à deux mois en cas de dépôts bûchés. Le site de stockage sur la parcelle devra être choisi de telle manière qu'il ne présente pas de risque de rejet direct dans les eaux superficielles,
- les apports de fertilisation azotée minérale ou organique en dehors des périodes prescrites par le Programme d'Action du Finistère

4.2.1.3 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapprochée

4.2.2 - Installations, ouvrages, travaux et activités réglementés et soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale

- Indépendamment de l'application du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et notamment de son article 2, les installations, ouvrages, travaux, activités et dépôts ci-dessous désignés, sont soumis à autorisation préalable et devront faire l'objet avant tout début d'exécution d'une demande d'autorisation préalable adressée à l'autorité préfectorale,
- ##### **4.2.2.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée (zones A et B)**
- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature. Les ouvrages d'assainissement et d'alimentation individuels devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur,
 - la création de nouvelles voies de communication routières ou ferroviaires et la modification des conditions d'utilisation des voies existantes,
 - la création, le reprofilage ou la suppression de fossés,

- le couvert végétal sera assuré exclusivement par des graminées fourragères pérennes (ray-grass anglais, fétuque élevée, dactyle). L'implantation de légumineuses sera interdite, le retournement des surfaces en herbe de longue durée (5 ans sans retournement) sera soumis à autorisation préalable du maître d'ouvrage et géré suivant un plan de renouvellement.
- ✶ soit en boisements forestiers.
- la suppression, à la charge de la commune de Scignac, de l'abri bovin implanté sur la parcelle ZB 10.
- la canalisation des eaux de ruissellement sur le chemin d'exploitation n° 12 afin d'éviter tout ruissellement direct vers le captage ainsi que sur la voie communale n° 7 au droit du périmètre de protection rapprochée A.

4.2.3.3 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapprochée

- l'implantation sur aire étanche, des silos non aménagés destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe et maïs) sur des parcelles ne présentant pas de risque de ruissellement des jus vers les eaux superficielles
- la conduite des pâtures et le parage des animaux seront menés de façon à éviter la dégradation du couvert végétal ; les points d'affouragement et d'abreuvement seront régulièrement déplacés,
- la canalisation des eaux de ruissellement issues de la voie communale n° 1 afin d'éviter tout ruissellement direct vers la zone A du périmètre de protection rapprochée.

4.2.4 - Préconisations

Indépendamment des prescriptions spécifiques à chacune des zones A et B du périmètre de protection rapprochée et à la mise en conformité des installations existantes avec la réglementation générale,

Sont préconisées les mesures suivantes :

4.2.4.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée (zones A et B)

- la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des riverains et du personnel communal sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires à usage urbain,
- la mise en place d'un suivi agronomique basé sur la fertilisation raisonnée sur une période de 3 ans. Ce suivi comportera un volet d'information et de sensibilisation des exploitants agricoles sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires.

4.2.4.2 - A l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapprochée

- la matérialisation du périmètre de protection rapprochée zone A, à la diligence de la collectivité, lorsque ses limites ne sont pas constituées par des limites naturelles, talus ou haies. Cette matérialisation sera complétée par des panneaux d'information placés aux principaux accès du périmètre de protection rapprochée zone A.

4.2.4.3 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapprochée

- la mise en place d'un couvert végétal sur soi nu en hiver,

ARTICLE 5

D'une manière générale, à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, toute modification apportée par le propriétaire ou l'exploitant à un ouvrage, installation, activité, dépôt réglementé, ou à son mode d'utilisation doit être portée avant sa réalisation, à la connaissance du préfet de la Finistère avec tous les éléments d'appréciation, en particulier :

- tout remblaiement,
- toute construction nouvelle ou extension de l'existant ainsi que l'aménagement et le changement de destination des constructions existantes,

4.2.2.2 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapprochée

- la suppression des talus et des haies,
- la création de nouveaux points de prélèvements d'eau d'origine superficielle ou souterraine quel qu'en soit l'usage,
- la création de campings et caravanings,
- la création de plan d'eau, mare ou étang,
- la création de réseau d'irrigation.

4.2.3 - Prescriptions

Sont prescrites les mesures suivantes :

4.2.3.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée (zones A et B)

- la mise en conformité avec la réglementation qui leur incombe de l'ensemble des activités présentes sur le périmètre de protection rapproché,
- l'entretien des voies de circulation routière, des chemins et des espaces publics par moyens mécaniques ou thermiques. A défaut, il devra être effectué selon les modalités d'emploi des herbicides fixées à l'article 4, alinéa 4.2.1.2 "interdictions à l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapprochée".
- l'emploi des produits phytosanitaires selon les dispositions édictées par le droit commun et préconisées par le CORPEP, en dehors des herbicides dont les interdictions d'usage en périmètre de protection rapprochée sont visées à l'article 4, l'alinéa 4.2.1.2 "interdictions à l'intérieur de la zone A",
- la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuel défectueux ou inexistant :

- pour les habitations non raccordées à un réseau collectif d'eaux usées, mis en place d'un système d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur,

- pour les habitations raccordées à un réseau collectif, branchement obligatoire et immédiat,

- la suppression des points d'eau superficielle ou souterraine insalubres,

- la pose de panneaux signalétiques annonçant la "traversée d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable destinée à l'alimentation humaine" aux entrées de la voie communale n° 1 dite « du bourg à la route nationale n° 789 » et de la voie communale n° 11 dans les zones A et B du périmètre de protection rapprochée.

4.2.3.2 - A l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapprochée

Les parcelles non boisées de cette zone seront conduites :

- ✶ soit en prairies fauchées, non pâturées et récoltées :
- sans épandage de déjections animales ou de tout autre produit fermentescible, avec fertilisation minérale optimisée,
- les apports de fertilisation minérale azotée seront fractionnés et autorisés dans les conditions précisées dans le programme d'action pour la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates,

- la nature, la consistance, le volume et l'objet de la modification,

- les incidences de la modification sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou concernées.

L'autorité signataire peut, s'il y a lieu, faire application des alinéas 2 et 3 de l'article 15 du décret 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 5

Les infractions aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté seront passibles, selon le cas, soit des peines réprimant un délit, prévues aux articles 22 et 23 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, soit des peines d'amende prévues par le décret 93-742 du 29 mars 1993 et notamment par son article 44.

ARTICLE 7

Le périmètre de protection immédiate du captage de Trénivel sera clos de façon efficace par la commune de Scrignac.

ARTICLE 8

A l'exception des prescriptions suivantes mentionnées au point 4.2.3.2 - A l'intérieur de la zone A :

1-« la conduite des parcelles non boisées en prairies fauchées, non pâturées et récoltées »
2-« dans le cas de la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuel défectueux ou inexistants, pour les habitations raccordables à un réseau d'assainissement collectif, le branchement sera obligatoire et immédiat »
qui devront être mise en oeuvre dans le délai maximum d'un an à dater de la notification du présent arrêté,

les installations, activités et dépôts existants à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 3 devront satisfaire aux mesures de protection de l'article 4 dans un délai maximum de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Les propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leurs activités au respect des prescriptions imposées.

ARTICLE 9

La mise en place des périmètres de protection du captage de Trénivel devra être achevée dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent arrêté

ARTICLE 10

Les servitudes instituées à l'intérieur des périmètres de protection seront soumises aux formalités de la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques. Elles devront être annexées au Document d'Urbanisme de la commune de Scrignac dans un délai maximum de trois mois à compter de la publication du présent arrêté.

Notification individuelle du présent arrêté sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins de M. le Maire de Scrignac, aux propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection du captage de Trénivel.

M. le Maire de Scrignac est chargé de faire publier par voie d'affiche en mairie, le présent arrêté. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat d'affichage.

9

ARTICLE 11

Il sera pourvu à la dépense tant au moyen de fonds libres dont pourra bénéficier la collectivité concernée que des emprunts qu'elle pourra contracter ou des subventions qu'elle sera susceptible d'obtenir de l'Etat ou d'autres collectivités ou d'établissements publics.

ARTICLE 12

Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique et le décret 89.3 modifié et complété susvisé, le contrôle de leur qualité ainsi que du fonctionnement des dispositifs de traitement seront assurés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

ARTICLE 13

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans le délai de deux mois à compter de la date de réception de sa notification,

- soit en exerçant l'un des deux recours administratifs suivants :

 - soit un recours gracieux qui devra m'être adressé sous le timbre M. le Préfet du Finistère

 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Intérieur

- soit en formant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES.

ARTICLE 14

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère,

- M. le Sous-Préfet de Châteaulin

- M. le Maire de Scrignac,

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux

Ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,

- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture.

LE PREFET,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

POUR AMPLIATION
Le Chef de Bureau

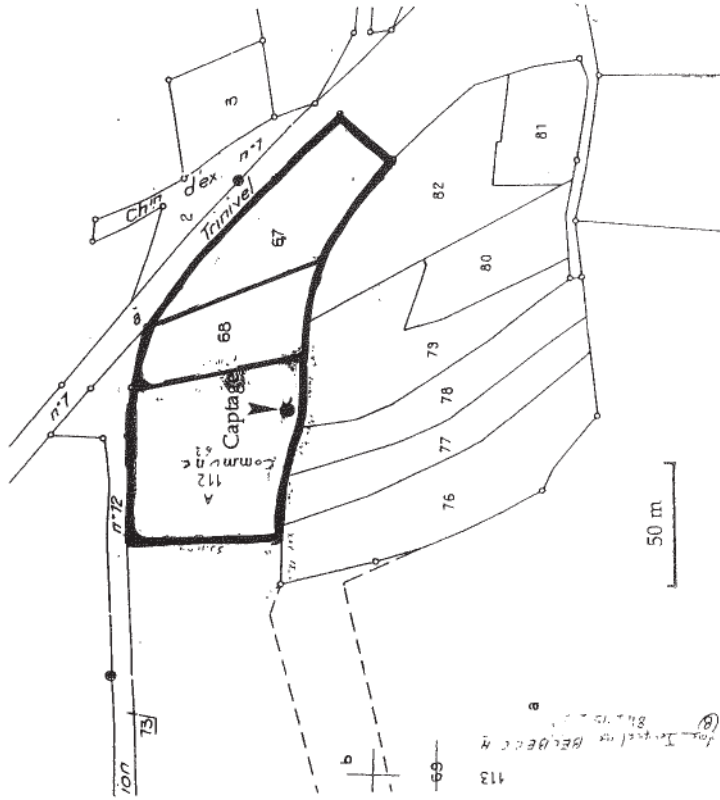


J. Kerninon

J. KERNINON

Hervé BOUCHAERT

COMMUNE DE SCRIGNAC (29)



— Périmètre de protection immédiate du captage de Trénel

Parcelles 112, 68 et 67 – section ZA

VU pour être annexé à l'arrêté
n° 2001.12.01 de ce jour,
Quimper, le 4 DEC. 2001
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau


J. KERNINON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

ARRETE préfectoral N° 2008-1529 du 19 août 2008

- ☞ autorisant le prélèvement des eaux du captage de Stang Croshuel situé sur la commune de BOLAZEC et leur utilisation, par la commune, pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,
- ☞ déclarant d'utilité publique au bénéfice de la commune de BOLAZEC :
- le prélèvement des eaux du captage de Stang Croshuel pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine
 - l'établissement des périmètres de protection dudit captage sur la commune de BOLAZEC, ainsi que l'institution des servitudes afférentes

Le Préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- VU le Code rural,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.1321-2, L.1321-3, L.1321-7, R.1321-1 et suivants,
- VU le Code de l'urbanisme,
- VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-8, L.215-13, R.214-1 à R.214-56,
- VU la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- VU le décret 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application 55-1350 du 14 octobre 1955,
- VU le décret n° 2007-1581 du 7 novembre 2007 relatif aux servitudes d'utilité publique instituées en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant le Code de la santé publique (dispositions réglementaires),
- VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007, relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles L-1321-6 et 12, R-1321-41 du Code de la santé publique,
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement,
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0, 1.3.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement,

- VU l'arrêté préfectoral 2005-1434 du 14 décembre 2005 relatif à la répartition des attributions des services de police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines,
- VU la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine,
- VU le protocole départemental du 2 juin 1993 et son avenant en date du 17 avril 2001, relatifs à l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable,
- VU le rapport du 18 février 2005 de M.Yves Lemordant, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique,
- VU la délibération en date du 3 avril 2007 par laquelle le conseil municipal de Bolazec demande l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'autorisation de prélèvement des eaux, la déclaration d'utilité publique de la dérivation et du prélèvement des eaux et du projet d'établissement des périmètres de protection du captage de Stang Croshuel, ainsi que l'institution des servitudes afférentes, et de l'enquête parcellaire conjointe,
- VU les résultats de la consultation administrative inter-services et des organisations professionnelles,
- VU l'arrêté préfectoral n°2008-0160 du 6 février 2008 prescrivant conjointement l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe auxquelles il a été procédé du 10 mars 2008 au 8 avril 2008 inclus dans la commune de Bolazec portant sur le prélèvement d'eau et l'établissement des périmètres de protection du captage de Croshuel,
- VU les dossiers des enquêtes d'utilité publique, loi sur l'eau et parcellaire conjointes et notamment les pièces certifiant que les formalités de publication et d'affichage ont été respectées,
- VU notamment les plans et l'état parcellaire des terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection du captage,
- VU les avis de réception constatant la notification aux propriétaires intéressés du dépôt du dossier d'enquête parcellaire,
- VU le mémoire en réponse adressé le 25 avril 2008 par Madame le maire de Bolazec au commissaire enquêteur,
- VU le rapport du 2 mai 2008 du commissaire enquêteur,
- VU l'avis favorable émis le 14 mai 2008 par Madame la sous-préfète de Châteaulin par intérim,
- VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques lors de la séance du 17 juillet 2008,
- VU le projet d'arrêté adressé à Madame le maire de Bolazec du 21 juillet 2008,
- VU la réponse formulée par Madame le maire de Bolazec du 5 août 2008,

CONSIDERANT

- que le projet contribue d'une part, à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bolazec, et d'autre part, à la protection efficace de la ressource en eau exploitée au captage de Stang Croshuel, que par là-même il présente un caractère d'utilité publique certain,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Finistère,

ARRETE

Article 1 - Autorisation de prélèvement

Conformément aux dispositions de l'article L.214-1 du Code de l'environnement, la commune de Bolazec est autorisée à prélever les eaux du captage de Stang Croshuel situé sur son territoire, à partir des ouvrages existants, et à utiliser les eaux prélevées pour l'alimentation humaine au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des opérations annexées à l'article R.214-1 de ce même code :

numéro de la rubrique	installations, ouvrages, travaux et activités	régime
1.1.1.0	Sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D) .	déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 2°- Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (D)	déclaration

Article 2 – Caractéristiques du captage

Le captage de Stang Croshuel est constitué d'un puits busé de 4 m de diamètre et de 5, 5 m de profondeur. Ce puits est équipé de deux pompes immergées d'une capacité de 9 m³/h chacune, fonctionnant en alternance.

Article 3 – Débits d'exploitation

Les volumes maximaux prélevés sont :

	horaires	annuels
Volumes maximaux	9 m³	35 000 m³

Article 4 – Comptage des volumes prélevés

Il sera procédé à la mise en place d'un compteur volumétrique, ou à défaut, de moyens nécessaires pour mesurer ou estimer de façon précise, en cumulé, le volume prélevé au droit de l'installation.

Le suivi des ouvrages sera consigné sur un registre, tenu à la disposition des autorités sanitaires.

Article 5 – Durée de l'autorisation et renouvellement de l'autorisation

L'autorisation de prélèvement est donnée pour une durée de vingt ans à dater de la signature du présent arrêté. La demande de renouvellement de l'autorisation devra être adressée au Préfet du Finistère dans un délai (deux ans au plus et six mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation), de forme et de contenu définis à l'article R.214-20 du Code de l'environnement.

Article 6 – Conformité et modification des installations

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés, exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation de travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du Code de l'environnement.

Article 7 - Incident ou accident

Tout incident ou accident intéressant les installations et de nature à porter atteinte à la conservation et à la qualité des eaux ou à leur gestion quantitative et les premières mesures prises pour y remédier, doivent être déclarés dans les meilleurs délais, au préfet, au service chargé de la police de l'eau et au maire intéressé, conformément à l'article L 211-5 du Code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le Préfet, le bénéficiaire doit prendre ou faire prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique et y remédier.

Des consignes particulières précisent les modalités d'intervention en cas d'accident ou d'incident. Ces événements sont également consignés au registre d'exploitation.

Article 8 – Remise en état des lieux

Si à l'échéance de la présence autorisation, le pétitionnaire décide de ne pas en demander le renouvellement, le Préfet peut faire établir un projet de remise en état des lieux total ou partiel accompagné des éléments de nature à justifier du présent arrêté.

Article 9 – Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisées par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement, ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 10 – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés (article L.214-6 du Code de l'environnement).

Article 11 – Autorisation de l'utilisation des eaux prélevées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique articles L 1321-7, R 1321-6, R 1321-7

La commune de Bolazec est autorisée à utiliser l'eau prélevée au captage de Stang Croshuel en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

11.1 - Filière de traitement

L'eau brute prélevée est conduite vers la station de traitement où elle est neutralisée par filtration sur lit de maërl. Elle subit ensuite une chloration avant d'être dirigée vers deux cuves de 1m³ chacune avant d'être mise en distribution.

Tout changement de procédé ou toute utilisation de produits de nature différente de celle visée par l'autorisation initiale, devra faire l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral.

11.2- Qualité des eaux

Les eaux traitées devront être conformes aux limites de qualité définies au Code de la santé publique.

Article 12 - Déclaration d'utilité publique

Sont déclarés d'utilité publique au profit de la commune de Bolazec :

- le prélèvement des eaux du captage de Stang Croshuel situé sur la commune de Bolazec, en vue de la consommation humaine,

- l'instauration sur la commune de Bolazec des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du captage de Stang Croshuel,
- la création de servitudes afférentes.

Sont grevés de servitudes les terrains désignés à l'état parcellaire annexé, nécessaires à la constitution des périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage de Stang Croshuel.

Article 13 – Délimitation des périmètres de protection

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, et notamment à celles de l'article L 1321-2, un périmètre de protection immédiate et un périmètre de protection rapprochée composé de deux zones distinctes (zone A et zone B), sont établis autour du captage. Ces périmètres sont situés sur le territoire de la commune de Bolazec conformément aux indications des plans et de l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

Article 14 - Mesures de Protection

14 - 1- Périmètre de protection immédiate :

Le périmètre de protection immédiate, propriété de la commune de Bolazec, se situe sur les parcelles cadastrées 954, 956, 958 de la section B1, d'une superficie d'environ 1 400 m². Il est délimité et matérialisé par une clôture.

14.1.1- Interdictions :

Sont interdits à l'intérieur de ce périmètre de protection immédiate :

- toutes activités autres que celles nécessitées par leur entretien ou liées à l'exploitation des ouvrages, au développement de la ressource en eau, à l'amélioration des ouvrages de captage, aux installations de traitement et à la réalisation des aménagements spécifiques prescrits par l'arrêté de déclaration d'utilité publique,
- toute utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires. Il en sera de même pour les fossés périphériques.
- tout apport de fertilisants d'origine organique ou minérale.

14.1.2- Prescriptions :

Sont prescrites les mesures suivantes, à l'intérieur et autour du périmètre de protection immédiate :

- l'entretien sera assuré par fauchage, l'herbe fauchée étant exportée,
- le portail d'accès de la clôture devra être cadenassé,
- le périmètre, les aménagements existants, la clôture devront, en permanence, être maintenus en bon état.

14-2- Périmètre de protection rapprochée

Sans préjudice de la réglementation générale et des interdictions spécifiées par les textes réglementaires de portée générale, notamment en ce qui concerne la conformité des sièges d'exploitation agricole et l'assainissement non collectif, les clauses suivantes seront appliquées :

14.2.1 - Interdictions :

Sont interdits :

14.2.1.1 sur l'ensemble des zones A et B

- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides, de produits chimiques ou d'eaux usées de toute nature, à l'exception des ouvrages d'assainissement et de consommation individuels qui devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur,
- la création de nouveaux points de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, hormis dans le but d'améliorer le captage,
- le remblaiement sans précautions particulières des excavations et des puits existants. Tout remblaiement nécessaire aux travaux liés aux activités visées à l'alinéa 14-2-2 sera soumis à autorisation préalable,
- l'ouverture d'excavations autres que celles à usage individuel et que celles nécessaires à la réalisation de travaux liés à la construction et au passage de canalisations visés à l'alinéa 14-2.2 "activités soumises à avis préalable",
- la création et l'exploitation de carrières à ciel ouvert ou en galeries, de puits ou forages, d'excavations,
- le drainage des parcelles agricoles,
- tous dépôts d'ordures ménagères ou autres matières fermentescibles, d'immondices, résidus, produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement,
- le stockage des produits phytosanitaires ou fertilisants (minéraux) sans précautions particulières,
- l'emploi des produits phytosanitaires sur toutes surfaces imperméabilisées,
- l'utilisation des produits phytosanitaires par voie aéroportée,
- la suppression de l'état boisé. L'exploitation des bois devra être suivie d'une reconstitution forestière ; les zones boisées devront être classées en espaces boisés à conserver au document d'urbanisme au titre de l'article L 130-1 du Code de l'urbanisme. Toutefois, dans certains sites d'intérêt écologique majeur, un retour à la lande ou au milieu d'origine peut être préconisé. Dans ce cas particulier, les parcelles concernées ne figureront pas en espace boisé classé au document d'urbanisme ou pourront faire l'objet d'un déclassement à l'occasion de la révision du PLU. En aucun cas, les parcelles concernées par l'arrêté de défrichement ne devront rester en friches,
- l'épandage de boues de station d'épuration ou de matières de vidange,
- la création de cimetières.

14.2.1.2 à l'intérieur de la zone A

- la création de plans d'eau, mares ou étangs,
- l'irrigation,
- les dépôts de fumiers aux champs quelle qu'en soit la durée,
- les silos non aménagés, destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos, taupinières pour herbe ou maïs),
- le camping et le stationnement des caravanes,
- la suppression des talus et des haies,
- l'épandage des déjections animales,
- la création ou l'extension d'installations classées,
- l'extension des bâtiments d'élevage existants et la création d'élevages nouveaux,
- l'emploi d'herbicides sur toute surface imperméabilisée et sur les autres surfaces, les traitements préventifs par désherbants racinaires. Seuls sont autorisés les traitements curatifs localisés sur jeunes plantes au moyen de désherbants foliaires homologués au groupe 1 du classement de la CORPEP,

- l'utilisation de traitements chimiques pour l'entretien des fossés et des bas-côtés de voies de circulation (routes et chemins),
- toute nouvelle construction à vocation d'habitat en dehors des zones constructibles desservies par le réseau collectif d'assainissement et définies dans le document d'urbanisme en vigueur. Ne sont pas soumis à cette interdiction stricte, l'aménagement et le changement de destination des constructions existantes pour une destination à vocation d'habitat ; ces projets sont soumis à autorisation préalable de l'autorité préfectorale conformément aux dispositions figurant à l'article 14.2.2.1,
- toute construction ou activité qui, de par sa destination, risque de porter atteinte à la qualité de l'eau,
- le pâturage,
- le maintien du produit des fauches sur les parcelles,

- le retournement des surfaces en herbe du 1^{er} octobre au 1^{er} mars, à l'exception des travaux préparatoires aux plantations d'arbres,
- l'implantation de légumineuses,
- les apports d'engrais minéraux azotés en dehors de la période prescrite par le Programme d'Action du Finistère.

14.2.1.3 à l'intérieur de la zone B

les dépôts de fumier non bâchés aux champs au delà d'une période excédant un mois. Le délai est porté à deux mois en cas de dépôts bâchés. Le site de stockage sur la parcelle devra être choisi de telle manière qu'il ne présente pas de risque de rejet direct dans les eaux superficielles.

14-2-2 - Installations, ouvrages, travaux et activités réglementés et soumis à la demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale

Indépendamment de l'application des articles L.211-1, L.214-1 à 214-8 et R.214-1 du Code de l'environnement, les installations, ouvrages, travaux, activités et dépôts ci-dessous désignés, sont soumis à avis préalable et devront faire l'objet avant tout début d'exécution d'une demande d'autorisation préalable adressée à l'autorité préfectorale :

14.2.2.1 à l'intérieur des zones A et B

- la création de nouvelles voies de communication routières ou ferroviaires et la modification des conditions d'utilisation des voies existantes,
- la création, le reprofilage ou la suppression de fossés,
- tout remblaiement,
- toute coupe rase d'un boisement d'une surface inférieure à un hectare d'un seul tenant,
- la mise en place de dispositif d'assainissement non collectif,
- l'extension de cimetières.

14.2.2.2 à l'intérieur de la zone A

- la création, l'aménagement et le changement de destination de bâtiment,
- les extensions d'habitations en dehors des zones urbanisables prévues au document d'urbanisme et raccordées à l'assainissement collectif lors de l'enquête publique de DUP.

14.2.2.3 à l'intérieur de la zone B

- la suppression des talus et des haies,
- la création de camping et le stationnement des caravanes,
- la création de plan d'eau, mare ou étang,
- la création de réseau d'irrigation,
- l'extension des carrières à ciel ouvert ou souterraines.

14-2-3- Prescriptions générales

Sont prescrites les mesures suivantes :

14.2.3.1 à l'intérieur des zones A et B

- la mise en conformité avec la réglementation qui leur incombe de l'ensemble des activités présentes sur le périmètre de protection rapprochée,
- l'entretien des voies de circulation routière, des chemins et des espaces publics par moyens mécaniques ou thermiques. A défaut, il devra être effectué selon les modalités d'emploi des herbicides fixées à l'article 14 alinéa 14.2.1.2. « interdiction à l'intérieur de la zone A »,

- la mise en place d'un suivi agronomique après la signature de l'arrêté de DUP, sur une période de 4 ans, afin d'élaborer un bilan de fertilisation. Ce suivi comportera un volet d'information et de sensibilisation des exploitants agricoles sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires,
- l'emploi des produits phytosanitaires selon les dispositions édictées par le droit commun et préconisées par la CORPEP, en dehors des herbicides dont les interdictions d'usage en périmètre de protection rapprochée sont visées à l'article 14 alinéa 14.2-1-2 « interdictions à l'intérieur de la zone A »,
- la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif défectueux ou inexistantes :
 - pour les habitations non raccordables au réseau collectif d'eaux usées, mis en place d'un système d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur,
 - pour les habitations raccordables au réseau collectif, branchement obligatoire et immédiat,
 - la récupération des liquides usagés, issus des vidanges et de l'entretien des véhicules et engins à moteur,
 - la suppression des points d'eau superficielle ou souterraine insalubres.

14.2.3.2 à l'intérieur de la zone A

En dehors des jardins d'agrément et des potagers à usage familial, des parcelles maintenues en landes ou en état naturel compte tenu de leur intérêt écologique majeur, les parcelles non urbanisées et non boisées de cette zone seront conduites :

soit en prairies fauchées, non pâturées et récoltées :

- sans épandage de déjections animales ou de tout autre produit fermentescible,
- avec fertilisation minérale optimisée, les apports étant fractionnés et autorisés dans les conditions précisées dans le programme d'action pour la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates,
- sur les surfaces maintenues en herbe, le couvert végétal sera assuré exclusivement par des graminées fourragères pérennes (ray-grass anglais, fétuque élevée, dactyle).
- le retournement des surfaces en herbe de longue durée (5 ans sans retournement) sera soumis à autorisation préalable du maître d'ouvrage et géré suivant un plan de renouvellement ;

soit en boisements forestiers :

- sans utilisation de traitements chimiques pour l'entretien des plantations forestières et pour la préparation du sol avant la mise en place des plantations,
- les sentiers piétonniers, les espaces de loisirs devront être disposés de façon à n'engendrer aucun risque de pollution de la ressource en eau,

↳ soit en retour à la lande ou au milieu d'origine en présence de certains sites d'intérêt écologique majeur.

14.2.3.3 à l'intérieur de la zone B

Les silos non aménagés sur aire étanche, destinés à la conservation par voie humide, d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe ou maïs) ne pourront être implantés que sur des parcelles ne présentant pas de risque de ruissellement des jus vers les eaux superficielles.

14-2-5- Préconisations

Indépendamment des prescriptions spécifiques à chacune des zones A et B du périmètre de protection rapprochée du captage, sont préconisées les mesures suivantes :

14.2.5.1 à l'intérieur des zones A et B

la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des riverains et du personnel communal, sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires à usage urbain.

14.2.5.2 à l'intérieur de la zone A :

- la commune de Bolazec matérialisera les limites de la zone A du périmètre de protection rapprochée par l'édification de talus ou de haies,
- cette matérialisation sera complétée par des panneaux d'information placés aux principaux accès dans la zone A du périmètre de protection rapprochée pour signaler que l'on se situe dans un périmètre de protection d'eau potable,
- dans les espaces boisés, les landes et les milieux naturels, à défaut de mise en place de talus ou de haies, les points de matérialisation de la zone A devront être régulièrement dégagés de toute végétation pour être facilement repérables.

14.2.5.3 à l'intérieur de la zone B

- la mise en place d'un couvert végétal sur sols nus en hiver.

Article 15 – Modifications apportées à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée aux ouvrages, installations, activités, dépôts réglementés, ou à leur mode d'utilisation

D'une manière générale, à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée, toute modification apportée par le propriétaire ou l'exploitant à un ouvrage, installation, activité, dépôt réglementé ou à son mode d'utilisation, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation, en particulier :

- la nature, la consistance, le volume et l'objet de la modification,
- les incidences de la modification sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou concernées.

L'autorité signataire peut, s'il y a lieu, faire application des alinéas 2 et 3 de l'article R.214-18 du Code de l'environnement.

Article 16 - Infractions

Les infractions aux dispositions des articles 1 à 11 du présent arrêté sont passibles des peines prévues à l'article R.216-12 du Code de l'environnement.

Les infractions aux dispositions de l'article 14 du présent arrêté seront passibles, selon le cas, soit des peines réprimant un délit, soit des peines d'amende prévues à l'article L. 1324-3 du Code de la santé publique.

Article 17 – Délai d'achèvement de l'opération

La mise en place des périmètres de protection du captage de Stang Croshuel devra être achevée dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent arrêté.

Article 18 – Délais de mise en œuvre des mesures de protection

A l'exception de la prescription suivante mentionnée l'article 14 - alinéa 14-2-3-2 - à l'intérieur de la zone A- :

« En dehors des jardins d'agrément et des potagers à usage familial, des parcelles maintenues en landes ou en état naturel compte tenu de leur intérêt écologique majeur, les parcelles non urbanisées et non boisées, de cette zone seront conduites en prairies fauchées, non pâturées et récoltées » qui devra être mise en œuvre dans un délai maximum d'un an après la notification du présent arrêté.

Les installations, activités et dépôts existants à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 13 devront satisfaire aux mesures de protection de l'article 14 dans un délai maximum de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Les propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leurs activités au respect des prescriptions imposées.

Article 19 – Publication et information des tiers

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection du captage de Stang Croshuel seront annexées au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Bolazec, dans les conditions définies aux articles L. 126-1 et R. 126-1 à R. 126-3 du Code de l'urbanisme dans un délai maximum de trois mois à compter de la publication du présent arrêté.

Notification individuelle du présent arrêté sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins de Madame le maire de Bolazec, aux propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection. Lorsque l'identité ou l'adresse du propriétaire est inconnue, la notification sera faite au maire de Bolazec, qui en assurera l'affichage et, le cas échéant, la communiquera à l'occupant des lieux.

Le maire de Bolazec conservera l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivrera à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y seront rattachées.

Madame le maire de Bolazec est chargé d'afficher en mairie pendant une durée minimale de deux mois, le présent arrêté. La publication de l'affichage se fera par voie d'affiche dans la commune. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un procès verbal du maire.

De même, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Finistère.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise pour information au conseil municipal de la commune de Bolazec.

Dispositions de publicité spécifiques à l'autorisation de prélèvement visée à l'article 1 du présent arrêté :

Le présent arrêté sera à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Finistère pendant une durée d'au moins un an.

Un exemplaire du dossier relatif à l'autorisation de prélèvement visée à l'article 1 du présent arrêté sera mis à la disposition du public à la préfecture du Finistère ainsi qu'à la mairie de Bolazec pendant une durée de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 20 - Renouvellement des baux ruraux sur les terrains propriété de la commune

A l'occasion du renouvellement des baux ruraux portant sur les terrains propriété de la collectivité, situés à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, zones A et B, la collectivité notifiera au preneur, dix-huit mois au moins avant l'expiration du bail en cours, les prescriptions relatives au mode d'utilisation du sol mentionnées à l'article 14 du présent arrêté afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

En cas de notification au preneur de nouvelles prescriptions avant la fin de son bail, mais au-delà du délai de dix-huit mois précité, les nouvelles prescriptions ne pourront entrer en vigueur qu'après le délai de dix-huit mois à compter de la notification.

La notification prévue aux deux alinéas ci-dessus, sera faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Elle devra indiquer les motifs justifiant les prescriptions et les parcelles concernées et précisera que la décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 21 - Financement

Il est prévu à la dépense tant au moyen de fonds libres dont pourra bénéficier la collectivité concernée, que des emprunts qu'elle pourra contracter ou de subventions qu'elle sera susceptible d'obtenir de l'Etat ou d'autres collectivités ou d'établissements publics.

Article 22 – Contrôle de la qualité des eaux et des dispositifs de traitement

Les eaux doivent répondre aux conditions exigées par le Code de la santé publique et des décrets d'application relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales. Le contrôle de leur qualité, ainsi que du fonctionnement des dispositifs de traitement éventuel est assuré par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Article 23 – Voies et délais de recours

Autorisation de prélèvement – article 1

L'autorisation de prélèvement visée à l'article 1 du présent arrêté, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Rennes à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai de quatre ans par les tiers dans les conditions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé de l'administration pendant deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R 421-2 du Code de justice administrative.

Déclaration d'utilité publique – article 12 et suivants

Les dispositions du présent arrêté portant déclaration d'utilité publique sont susceptibles d'être contestées par toute personne ayant un intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de la publication collective ou de la notification individuelle, en précisant le ou les points qui sont contestés :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'environnement. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux. L'absence de réponse du Ministre ou de l'auteur de l'acte dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Rennes dans les deux mois suivants,
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Les décisions prises au titre de l'autorisation de prélèvement – article 1, peuvent faire l'objet, par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leur groupement, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage du-dit arrêté.

Article 24 - Exécution

- Le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère,

- Le Maire de Bolazec,

- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Finistère,

- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Finistère,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation sera tenue à la disposition du public à la mairie de Bolazec.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Jacques WITKOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU FINISTERE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

ARRÊTE PREFECTORAL n° 95-1086 du 10 MAI 2001

* déclarant d'utilité publique au bénéfice de la Commune de BERRIEN
- l'augmentation du volume de prélèvement des eaux de la source de Reunioiu pour l'alimentation humaine en eau potable de la commune de Berrien,
- l'établissement des périmètres de protection du captage et du forage de Reunioiu, sur la commune de Berrien, ainsi que l'institution des servitudes afférentes,

* déclarant cessibles au profit de la commune de Berrien, les terrains constituant le périmètre de protection immédiat du captage et du forage de Reunioiu

LE PREFET DU FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 2ème partie, titre 1er, chapitre 1er, sections 1 et 2,
VU le code rural et notamment son article 113 sur la dérivation des eaux non domaniales,
VU le code général des Collectivités territoriales,
VU le code de la santé publique, notamment les articles L.20 et L.20-1,
VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L.128-1,
VU la loi 64-1245 du 16 décembre 1964 modifiée, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution,
VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

- VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application n°55-1350 du 14 octobre 1955,
VU le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989, modifié et complété par les décrets n° 90-330 du 10 avril 1990, n° 91-257 du 7 mars 1991 et n° 95-363 du 5 avril 1995, relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
VU le décret 92-1041 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 9-1 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau,
VU le décret 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
VU le décret 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
VU l'arrêté ministériel du 24 mars 1998 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 4,5,20 et 22 du décret n°89-3 du 3 janvier 1989 modifié concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales,
VU l'arrêté préfectoral n° 95-1086 du 10 mai 1995 modifiant la répartition des attributions des services de police des eaux superficielles et souterraines,
VU l'arrêté préfectoral n° 98-0237 du 05 février 1998, relatif au Programme d'Action du Finistère,
VU l'arrêté préfectoral n° 00-1169 du 24 juillet 2000, donnant délégation de signature à M. J. C. HERMET, Sous Préfet de Châteaulin, et l'arrêté 00-1192 du 26 juillet 2000 modifiant l'arrêté précédemment nommé,
VU la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine,
VU la circulaire du Ministère de l' Equipement du 20 juillet 1995 relative à l'annexion obligatoire des servitudes d'utilité publique aux Plans d'Occupation des Sols,
VU le protocole du 2 juin 1993 relatif à l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable,
VU la délibération du 26 septembre 1997 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Berrien
*- demande l'ouverture des enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire des périmètres de protection du captage de Reunioiu
*- prend l'engagement
- de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages, de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien du périmètre immédiat,
- d'acquiescer en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à l'agrandissement du périmètre immédiat,
- d'indemniser les propriétaires et exploitants qui subiraient un préjudice du fait de la mise en place des servitudes,
- de pourvoir au financement de l'opération tant au moyen de fonds libres que des emprunts et des subventions.
VU le rapport de M. MARJOLET, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, en date du 26 mai 1997 et complété le 7 août 1997,
VU les résultats de la consultation administrative inter services et organisations professionnelles,

Le traitement de potabilisation sera constitué par une neutralisation sur maéri et une désinfection par eau de javel.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L 20 du code de la santé publique, et en application des dispositions du décret n° 89-3 du 3 janvier 1989, modifié et complété par les décrets n° 90-330 du 10 avril 1990, n° 91-257 du 7 mars 1991 et n° 95-363 du 5 avril 1995, relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, un périmètre de protection immédiat, un périmètre de protection rapproché, composé de deux zones distinctes (zone A et zone B) ainsi qu'un périmètre de protection éloigné sont établis autour des captages. Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et aux états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4

MESURES DE PROTECTION

4.1 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE DU CAPTAGE ET DU FORAGE DE REUNIOU

Le périmètre de protection immédiat du captage et forage de Reuniou sera établi sur les parcelles 916, 917, 1240, 1241 section B - commune de Bernien, suivant le tracé figurant sur le plan annexé au présent arrêté.

Le périmètre de protection immédiat du captage et forage de Reuniou devra être acquis en pleine propriété par la commune de Bernien.

4.1.1 - Interdictions

Sont interdits, à l'intérieur du périmètre de protection immédiat :

- toutes activités autres que celles nécessitées par l'entretien ou liées à l'exploitation et au développement de la ressource en eau, à l'amélioration des ouvrages de captage, aux installations de traitement, à la réalisation des aménagements spécifiques prescrits par l'arrêté de déclaration d'utilité publique, notamment la réalisation des piézomètres 1, 2 et 4 à la charge de la Société des Kaolins du Finistère
- toute utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires. Il en sera de même pour les clôtures et les fossés périphériques.
- tout apport de fertilisants d'origine organique ou minérale.

4.1.2 - Prescriptions

4.1.2.1 - Prescriptions générales

Sont prescrites les mesures suivantes à l'intérieur et autour du périmètre de protection immédiat :

- la pose d'une simple clôture (type agricole trois fils) autour de l'ensemble des parcelles, pour éviter l'introduction de gros animaux. Cette clôture sera munie d'une barrière de sécurité,
- la pose d'une clôture grillagée réglementaire autour de la parcelle B 1241. Cette clôture sera munie d'un portail cadenassé,
- le maintien en bon état des clôtures, barrière et portail,
- l'ensemble du périmètre immédiat devra avoir un couvert végétal permanent constitué soit d'une mise en herbe fauchée régulièrement et exportée soit d'un boisement à l'exception de la parcelle B 1241 qui sera impérativement maintenue en herbe,
- dans le cas de la mise en place d'un boisement, un entretien exclusivement mécanique ou manuel et l'obligation d'exporter le produit des coupes. Lors de l'entretien, toutes les précautions devront être prises pour le remplissage des réservoirs des outils à moteur afin d'éviter tout risque de pollution par les hydrocarbures,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-1519 du 3 octobre 2000 prescrivant conjointement l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'établissement des périmètres de protection du captage et du forage de Reuniou, sur la commune de Bernien, ainsi que l'institution des servitudes afférentes,

VU les pièces du dossier des enquêtes conjointes auxquelles il a été procédé du 30 octobre 2000 au 30 novembre 2000 inclus et notamment les pièces certifiant que les formalités de publicité d'affichage ont été respectées,

VU notamment le plan et l'état parcellaire des terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection du captage,

VU les avis de réception constatant la notification aux propriétaires intéressés du dépôt du dossier d'enquête parcellaire,

VU le rapport et l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur sur l'utilité publique du projet en date du 30 décembre 2000,

VU l'avis émis par M. le Sous-Préfet de Châteaulin en date du 10 janvier 2001 sur l'utilité publique du projet,

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental d'Hygiène lors de la séance du 12 avril 2001,

CONSIDERANT que M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt a également formulé un avis favorable sur ce projet en date du 23 avril 2001,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont déclarés d'utilité publique au profit de la commune de Bernien

- l'augmentation du volume de prélèvement des eaux de la source de Reuniou pour l'alimentation humaine en eau potable de la commune de Bernien,
- l'instauration des périmètres de protection du captage et du forage de Reuniou sur la commune de Bernien,
- l'institution des servitudes afférentes,
- l'acquisition des terrains nécessaires au périmètre de protection immédiat,

Sont déclarés cessibles au bénéfice de la commune de Bernien suivant la surface d'emprise du périmètre de protection immédiat les parcelles 916, 917, 1240 section B - commune de Bernien.

Sont grevés de servitudes, les terrains désignés à l'état parcellaire annexé, nécessaires à la constitution des périmètres de protection immédiat, rapproché (zones A et B) et éloigné du captage et forage de Reuniou.

ARTICLE 2

La commune de Bernien est autorisée à augmenter le volume des débits prélevés à la source du Reuniou :

- le débit maximum horaire prélevé ne devra pas dépasser 20 m3/heure
- le volume maximum journalier pouvant être prélevé par pompage aux ouvrages de captages (puits et forage) ne devra pas excéder 480 m3/jour.

- la mise en place de fossés périphériques et leur entretien régulier, exclusivement par moyens mécaniques.
- le détournement et la canalisation du ruisseau, nettement au delà de la parcelle B 1241,
- le drainage des émergences temporaires à proximité des ouvrages,
- la surélévation et nivellement de la parcelle B 1241 avec des matériaux inertes,
- la réalisation de fossés étanches de ceinture,
- la réalisation d'une tête de tubage étanche pour le forage, en surélévation par rapport au niveau du sol.
- Compte tenu de la présence de la carrière de kaolin et notamment des lagunes et bassins de décantation s'y rattachant, des analyses de l'eau du captage seront réalisées, à la charge de la commune de Bernien, à fréquence trimestrielle sur les paramètres Ph, fer, manganèse, zinc, et conductivité, et à fréquence semestrielle pour les hydrocarbures. Les résultats des analyses seront portés à la connaissance des autorités sanitaires.

4.1.2.2 - Prescriptions spécifiques à l'exploitation du site de la carrière de Kaolins à la charge de la Société des Kaolins du Finistère

- la réalisation de trois piézomètres numérotés 1, 2 et 4 sur plan (les emplacements figurent sur le plan annexé du présent document) avec mesure mensuelle des niveaux.
- l'analyse des eaux des piézomètres après un pompage correspondant à plusieurs fois la vidange de la colonne d'eau sur les paramètres pH, fer, manganèse, zinc, conductivité, hydrocarbures aux fréquences suivantes :
 - à la fin de leur exécution
 - par tranche de 2 m de remplissage de la digue n° 8
 - au vu de la fluctuation des niveaux (variation manifestement liée à la surélévation de la digue).
- les résultats des mesures et analyses devront être portés à la connaissance du Maire de Bernien et des autorités sanitaires. En outre, il sera réalisé à la fin de chaque phase d'exploitation indiquée précédemment, un rapport récapitulant toutes les mesures et analyses effectuées, en relation avec la conduite de l'exploitation et les fluctuations climatiques. Le rapport devra également être adressé au Maire de Bernien et aux autorités sanitaires.

4.2 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DU CAPTAGE ET FORAGE DE REUNIOU

Sans préjudice de la réglementation générale et des interdictions spécifiées par les textes réglementaires de portée générale, notamment en ce qui concerne la conformité des sièges d'exploitation agricole et l'assainissement individuel, les clauses suivantes seront appliquées :

4.2.1 - Interdictions :

Sont interdits :

4.2.1.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapproché, zones A et B, du captage et forage de Reunio

- la création et l'extension de carrières à ciel ouvert ou de galeries souterraines,
- le remblaiement sans précautions particulières des excavations et des puits existants,
- l'ouverture d'excavations autres que celles à usage individuel et que celles nécessaires à la réalisation de travaux visés ci-après à l'alinéa 4.2.2 « activités soumises à autorisation préalable »,
- la création de réseau de drainage,
- la création des dépôts d'ordures ménagères et autres produits fermentescibles, d'immondices, de débris, de déchets communément désignés inertes, de produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement,
- les épandages des boues de station d'épuration, des effluents d'industrie agroalimentaire, des eaux résiduaires d'origine domestique et de matières de vidanges,
- les stockages en dehors du siège des exploitations agricoles et non aménagés des produits fertilisants et des produits phytosanitaires,
- l'utilisation des produits phytosanitaires par voie aéroportée,
- la création et l'extension de cimetières,

- la suppression de l'état boisé, l'exploitation du bois sans mise à nu des parcelles restant possible. Les zones boisées devront être classées en espaces boisés à conserver au Document d'Urbanisme au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme.

4.2.1.2 - à l'intérieur de la zone A du captage et forage de Reunio

- l'exploitation des carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines
- la création de nouveaux points de prélèvements d'eau d'origine superficielle ou souterraine quel qu'en soit l'usage, en dehors de ceux qui pourraient être réalisés pour les besoins de renforcement de l'alimentation en eau potable de la collectivité dans le respect de la réglementation applicable,
- la création de plan d'eau, mare ou étang,
- l'irrigation,
- les dépôts de fumiers aux champs quelle qu'en soit la durée,
- les silos non aménagés sur aire étanche, destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe et maïs),
- la suppression des talus et des haies,
- le retournement des surfaces en herbe du 1er octobre au 31 janvier,
- le maintien du produit des fauches sur les parcelles,
- le pâturage,
- l'épandage des fertilisants d'origine organique, les eaux résiduaires d'origine domestique, les matières de vidange, les jus d'ensilage,
- les apports d'engrais minéraux azotés en dehors de la période d'autorisation d'épandage prescrite par le Programme d'Action du Finistère, soit du 1^{er} février au 31 août,
- la création et l'extension de bâtiments d'élevage et d'installations classées,
- l'emploi d'herbicides sur toute surface imperméabilisée. Sur les autres surfaces les traitements préventifs par désherbants racinaires sont interdits ; seuls sont autorisés les traitements curatifs localisés sur jeunes plantes au moyen de désherbants foliaires homologués et peu mobiles (KOC>1.000),
- toute nouvelle construction à vocation d'habitat,
- toute construction qui de par sa destination risque de porter atteinte à la qualité de l'eau,
- le camping et le caravanning.

4.2.1.3 - à l'intérieur de la zone B du captage et forage de Reunio

- les dépôts de fumier non bûchés aux champs au delà d'une période excédant un mois. Le délai est porté à deux mois en cas de dépôts bûchés. Le site de stockage sur la parcelle devra être choisi de telle manière qu'il ne présente pas de risque de rejet direct dans les eaux superficielles,
- les apports de fertilisation azotée minérale ou organique en dehors des périodes d'autorisation d'épandage prescrites par le Programme d'Action du Finistère

4.2.2 - Installations, ouvrages, travaux et activités réglementés et soumis à demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale

Indépendamment de l'application du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et notamment de son article 2, les installations, ouvrages, travaux, activités et dépôts ci-dessous désignés, sont soumis à autorisation préalable et devront faire l'objet avant tout début d'exécution d'une demande d'autorisation préalable adressée à l'autorité préfectorale.

4.2.2.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapproché, zones A et B, du captage et forage de Reunio

- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature. Les ouvrages d'assainissement et d'alimentation individuels devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur,
- la création de nouvelles voies de communication routières ou ferroviaires et la modification des conditions d'utilisation des voies existantes,
- la création, le reprofilage ou la suppression de fossés,

- tout remblaiement.
- toute construction nouvelle ou en extension de l'existant ainsi que l'aménagement et le changement de destination des constructions existantes.

4.2.2.2 - à l'intérieur de la zone B du captage et forage de Reunio

- la suppression des talus et des haies,
- la création de nouveaux points de prélèvements d'eau d'origine superficielle ou souterraine quel qu'en soit l'usage,
- la création de campings et caravanning,
- la création de plan d'eau, mare ou étang,
- la création de réseau d'irrigation.
- toute modification de l'affectation des terrains situés dans la zone B du périmètre de protection rapprochée du captage et forage du Reunio, figurants au tableau 2.2 - Périmètre de carrière : affectation des terrains- des pages 3 et 4 du rapport GL/959/Novembre 98 relatif à l'arrêté du 24 février 2000 autorisant la Société des Kaolins à exploiter une carrière au lieu-dit « Menez Moivé » en Bernin.

4.2.3 - Prescriptions

Sont prescrites les mesures suivantes :

4.2.3.1 - sur l'ensemble du périmètre de protection rapproché (zones A et B) du captage et forage de Reunio

- la mise en conformité avec la réglementation qui leur incombe de l'ensemble des activités présentes sur le périmètre de protection rapproché.
- l'entretien des voies de circulation routière et ferroviaire et des espaces publics par moyens mécaniques ou thermiques. A défaut, il devra être effectué selon les modalités d'emploi des herbicides fixés à l'article 4, alinéa 4.2.1.2 "interdictions à l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapproché".
- l'emploi des produits phytopharmaceutiques selon les dispositions édictées par le droit commun et préconisées par le CORPEP, en dehors des herbicides dont les interdictions d'usage en périmètre de protection rapproché sont visés à l'article 4, l'alinéa 4.2.1.2 "interdictions à l'intérieur de la zone A".
- la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuel défectueux ou inexistant :
 - pour les habitations non raccordables à un réseau collectif d'eaux usées, mis en place d'un système d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur,
 - pour les habitations raccordables à un réseau collectif, branchement obligatoire et immédiat.
- la suppression des points d'eau superficielle ou souterraine insalubres

4.2.3.2 - A l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapproché du captage et forage de Reunio

4.2.3.2.1 - Prescriptions générales

- la conduite des parcelles non boisées en prairies fauchées, non pâturées et récoltées. Elles pourront également être boisées.
- dans le cas du maintien des parcelles pour une production d'herbe ou de foin à usage agricole, l'exploitation des parcelles en prairies de longue durée, sur une période de cinq années sans retournement. Le retournement sera soumis à autorisation préalable du maître d'ouvrage et géré suivant un plan de renouvellement.
- le fractionnement des apports minéraux azotés durant la période d'autorisation du 1er février au 31 août,
- en cas de boisement, l'utilisation de traitements chimiques pour l'entretien des plantations âgées de plus de trois ans. Pour l'entretien des jeunes plantations de moins de trois ans, les traitements préventifs par désherbants racinaires seront interdits ; seuls seront autorisés les traitements curatifs localisés sur jeunes plants au moyen de désherbants foliaires homologués et peu mobiles (KOC>1000).

4.2.3.2.1 - Prescriptions spécifiques à l'exploitation du site de la carrière de Kaolins à la charge de la Société des Kaolins du Finistère

- la réalisation de trois piézomètres numérotés 3, 5 et 6 sur plan (les emplacements figurent sur le plan annexé du présent document) avec mesure mensuelle des niveaux.
- l'analyse des eaux des piézomètres après un pompage correspondant à plusieurs fois la vidange de la colonne d'eau sur les paramètres pH, fer, manganèse, zinc, conductivité, hydrocarbures aux fréquences suivantes :
 - à la fin de leur exécution
 - par tranche de 2 m de remplissage de la digue n° 8
 - au vu de la fluctuation des niveaux (variation manifestement liée à la surélévation de la digue).
- les résultats des mesures et analyses devront être portés à la connaissance du Maire de Bernin et des autorités sanitaires. En outre, il sera réalisé à la fin de chaque phase d'exploitation indiquée précédemment, un rapport récapitulant toutes les mesures et analyses effectuées, en relation avec la conduite de l'exploitation et les fluctuations climatiques. Le rapport devra également être adressé au Maire de Bernin et aux autorités sanitaires.

4.2.3.3 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapproché du captage et forage de Reunio

- l'implantation des silos non aménagés sur aire étanche, destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe et maïs) sur des parcelles ne présentant pas de risque de ruissellement des jus vers les eaux superficielles.
- interdiction d'épandage de lisier, compte tenu de la forte pente, sur les parcelles 903, 904, 905, 906, 936, 939, 946, 947, 948 et 980 section B4.
- mise aux normes réglementaires du siège d'exploitation du Reunio.

4.2.4 - Préconisations

Indépendamment des prescriptions spécifiques à chacune des zones A et B du périmètre de protection rapproché et à la mise en conformité des installations existantes avec la réglementation générale,

Sont préconisées les mesures suivantes :

4.2.4.1 - A l'intérieur du périmètre de protection rapproché zones A et B du captage et du forage de Reunio

- la mise en place d'un suivi agronomique sur une période de 3 ans. Ce suivi comportera un volet d'information et de sensibilisation des exploitants agricoles sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires.
- la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des riverains et du personnel communal sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires à usage urbain.

4.2.4.2 - A l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapproché du captage et forage de Reunio

- la matérialisation du périmètre de protection rapproché zone A, à la diligence de la collectivité, lorsque ses limites ne sont pas constituées par des limites naturelles, talus ou haies. Cette matérialisation sera complétée par des panneaux d'information placés aux principaux accès du périmètre de protection rapprochée zone A.

4.2.4.3 - A l'intérieur de la zone B du périmètre de protection rapproché du captage et forage de Reunion

- la mise en place de cultures intercalaires et d'un couvert végétal pour éviter les sols nus en hiver,

4.3 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNE DU CAPTAGE ET FORAGE DE REUNION

4.3.1 - Installations, ouvrages, travaux et activités réglementés et soumis à demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale

Indépendamment de l'application du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et notamment de son article 2, les installations, ouvrages, travaux, activités et dépôts ci-dessous désignés, sont soumis à autorisation préalable et devront faire l'objet avant tout début d'exécution d'une demande d'autorisation préalable adressée à l'autorité préfectorale,

Sont soumises à autorisation préalable :

- les activités interdites mentionnées à l'alinéa 4.2.1.1 - « A l'intérieur du périmètre de protection rapproché, zones A et B du captage et forage de Reunion »
- toute modification de l'affectation des terrains situés dans la zone B du périmètre de protection rapproché du captage et forage de Reunion, figurants au tableau 2.2 - Périmètre de carrière : affectation des terrains- des pages 3 et 4 du rapport GL/959/Novembre 98 relatif à l'arrêté du 24 février 2000 autorisant la Société des Kaolins à exploiter une carrière au lieu-dit « Menez Moivé » en Bernien.

4.3.2 - Prescriptions spécifiques à l'exploitation du site de la carrière de kaolins à la charge de la Société des Kaolins du Finistère

- les prescriptions mentionnées à l'alinéa 4.3.2 « Prescriptions spécifiques à l'exploitation du site de la carrière de kaolins » seront à la charge de la Société des Kaolins du Finistère.- 28690 Bernien,
- le contrôle de débit du drainage de la digue n° 8 dont les eaux devront être évacuées à l'extérieur du périmètre de protection.
- analyse des eaux de drainage de la digue n° 8 sur les paramètres Ph, fer, manganèse, zinc, conductivité, à fréquence trimestrielle et hydrocarbures à fréquence semestrielle.
- les résultats des mesures et analyses devront être portés à la connaissance du Maire de Bernien et des autorités sanitaires. En outre, il sera réalisé à la fin de chaque phase d'exploitation indiquée précédemment un rapport récapitulant toutes les mesures et analyses effectuées, en relation avec la conduite de l'exploitation et les fluctuations climatiques. Le rapport devra également être adressé au Maire de Bernien et aux autorités sanitaires.
- limitation de la surélévation de la digue n° 8 à la cote 216 m (+ 9 m par rapport à la cote topographique).

4.3.3 Préconisations

- la mise en place de cultures intercalaires et d'un couvert végétal pour éviter les sols nus en hiver,
- la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des riverains et du personnel communal sur l'emploi et la manipulation des produits phytosanitaires à usage urbain.

ARTICLE 5

D'une manière générale, à l'intérieur du périmètre de protection rapproché, toute modification apportée par le propriétaire ou l'exploitant à un ouvrage, installation, activité, dépôt réglementé, ou à son mode d'utilisation doit être portée avant sa réalisation, à la connaissance du préfet du Finistère avec tous les éléments d'appréciation, en particulier :

- la nature, la consistance, le volume et l'objet de la modification,

- les incidences de la modification sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou concernées.

L'autorité signataire peut, s'il y a lieu, faire application des alinéas 2 et 3 de l'article 15 du décret 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 6

Les infractions aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté seront passibles, selon le cas, soit des peines réprimant un délit, prévues aux articles 22 et 23 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, soit des peines d'amende prévues par le décret 93-742 du 29 mars 1993 et notamment par son article 44.

ARTICLE 7

Conformément à l'article L 11.5 du code de l'expropriation, M. le Maire de Bernien est autorisé, pour cause d'utilité publique, à acquérir soit à l'amiable soit par voie de l'expropriation les terrains nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiat du captage et forage de Reunion, visés à l'article 1, dans un délai de 5 ans à dater de la publication du présent arrêté.

Les périmètres de protection immédiat du captage et forage de Reunion seront clos de façon efficace par la commune de Bernien.

ARTICLE 8

A l'exception de la prescription mentionnée au point 4.2.3.2 - A l'intérieur de la zone A : « la conduite des parcelles non boisées en prairies fauchées, non pâturées et récoltées » qui devra être mise en oeuvre dans le délai maximum d'un an à dater de la notification du présent arrêté, les installations, activités et dépôts existants à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 3 devront satisfaire aux mesures de protection de l'article 4 dans un délai maximum de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Les propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leurs activités au respect des prescriptions imposées.

ARTICLE 9

La mise en place des périmètres de protection du captage et forage de Reunion devra être achevée dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent arrêté

ARTICLE 10

Les servitudes instituées à l'intérieur des périmètres de protection seront soumises aux formalités de la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques. Elles devront être annexées au Document d'Urbanisme de la commune de Bernien dans un délai maximum de trois mois à compter de la publication du présent arrêté.

Notification individuelle du présent arrêté sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins de M. le Maire de Bernien, aux propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection immédiat et rapproché du captage et forage de Reunion

M. le Maire de Bernien est chargé de faire publier par voie d'affiche en mairie, le présent arrêté. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat d'affichage.

ARTICLE 11

Il sera pourvu à la dépense tant au moyen de fonds libres dont pourra bénéficier la collectivité concernée que des emprunts qu'elle pourra contracter ou des subventions qu'elle sera susceptible d'obtenir de l'Etat ou d'autres collectivités ou d'établissements publics.

ARTICLE 12

Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique et le décret 89.3 modifié et complété susvisé, le contrôle de leur qualité ainsi que du fonctionnement des dispositifs de traitement seront assurés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

ARTICLE 13

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans le délai de deux mois à compter de la date de réception de sa notification,

- soit en exerçant l'un des deux recours administratifs suivants :
 - ✦ soit un recours gracieux qui devra m'être adressé sous le timbre M. le Préfet du Finistère
 - ✦ soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Intérieur,
- soit en formant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES.

ARTICLE 14

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère,
- M. le Sous-Préfet de Châteaulin
- M. le Maire de Bernien,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux

Ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture.

LE PREFET,

... Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

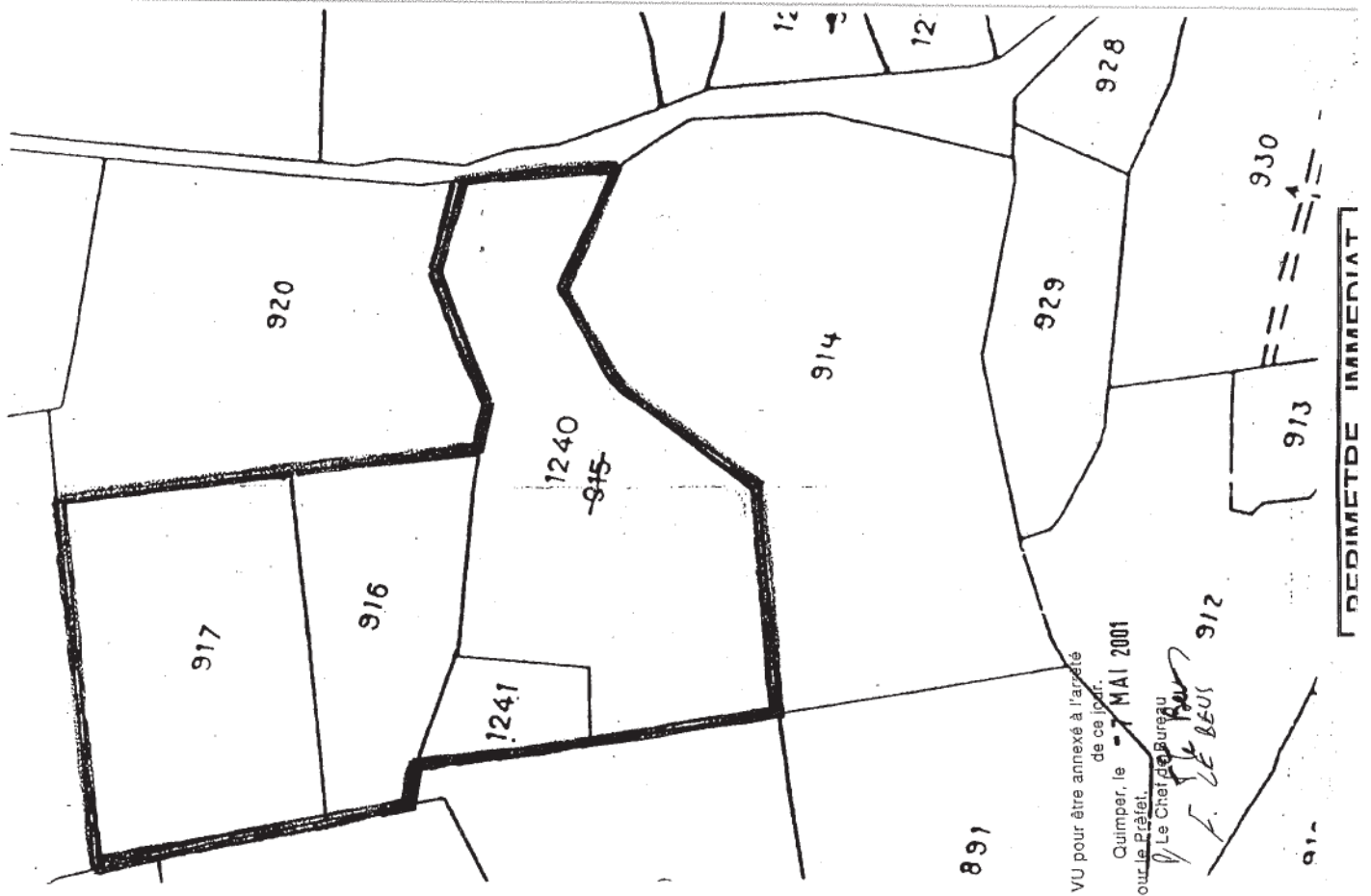
Hervé BOUCHAERT

POUR AMPLIATION

Le Chef de Bureau

F. Le Beau

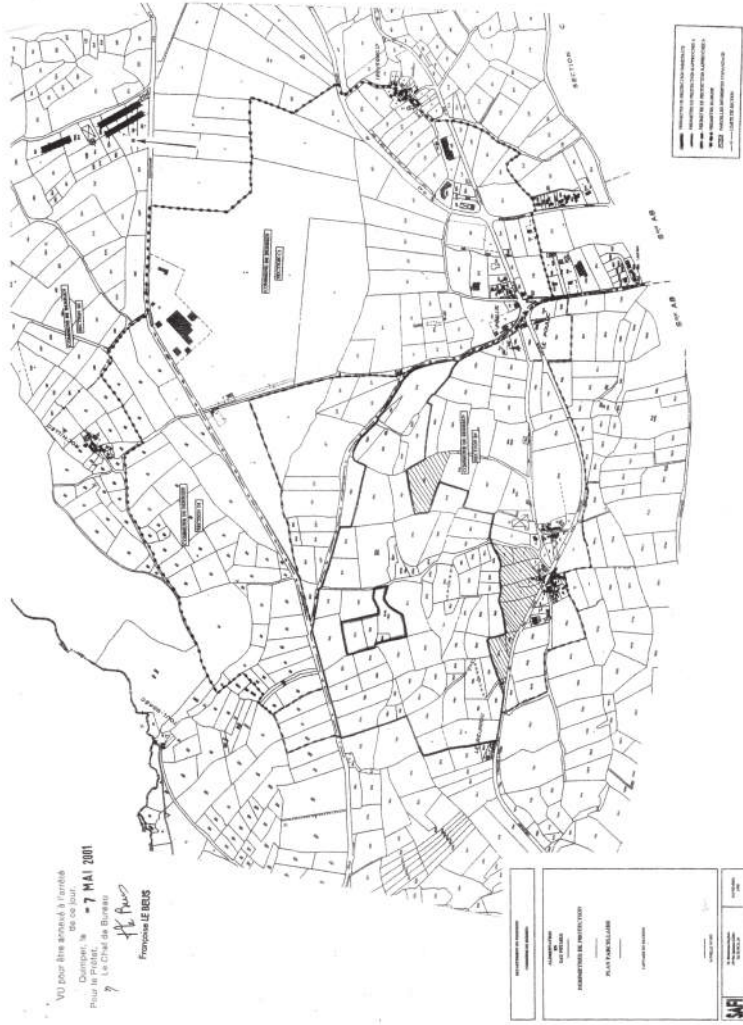
F. L. E. BEUS





VU pour être annexé à l'arrêté
de ce jour.

Quimper, le **7 MAI 2001**
 Pour le Préfet,
 Le Chef de Bureau
F. Le Besus
 Françoise LE BEUS



ANNEXE 6 : Patrimoine naturel de la zone d'études



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530002093>



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530002093>

FORET DU HUELGOAT (Identifiant national : 530002093)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 02100000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT JOSE, - 530002093, FORET DU HUELGOAT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530002093.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
 Rédacteur(s) : DURFORT JOSE
 Centroïde calculé : 153591°-2395873°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 08/02/2007
 Date actuelle d'avis CSRPN : 08/02/2007
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	10
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	10
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	11
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	12
6. HABITATS	12
7. ESPECES	16
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	31
9. SOURCES	31

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 incluse(s)

- Id nat. : 530002094 - (Id reg. : 02100001)
- Id nat. : 530020191 - (Id reg. : 02100002)

1.1 Localisation administrative

- Département : Finistère
- Commune : Berrien (INSEE : 29007)
- Commune : Scrignac (INSEE : 29275)
- Commune : Locmaria-Berrien (INSEE : 29129)
- Commune : Huelgoat (INSEE : 29081)

1.2 Superficie

1675,32 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 80
 Maximale (mètre): 260

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 530002094 - CHAOS DU HUELGOAT (Type 1) (Id reg. : 02100001)
- Id nat. : 530020191 - BOIS DE LESTREZEC - LA ROCHE TANGUY (Type 1) (Id reg. : 02100002)

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de la Forêt du Huelgoat est constituée à 70 % de la Forêt domaniale du Huelgoat. La Forêt domaniale couvre 1169 ha et est dans sa quasi-totalité incluse dans la zone. Trois principaux secteurs forestiers se détachent dans cette zone :

- au Sud le Bois de Bodvarec (166 ha) sur Locmaria-Berrien, sur un coteau en rive droite de l'Aulne constitué de roches d'origine sédimentaire du bassin carbonifère de Châteaulin. Ce bois a été détruit à près de 60 % par l'ouragan d'octobre 1987. Une partie Nord en hêtraie-chênaie à houx, et un vallon ont été épargnés. Le reboisement se fait principalement dans ces essences locales (et ponctuellement du chêne rouge). 2 plantes protégées sont présentes : la fougère *Dryopteris atlantique* (*Dryopteris aemula*) et la Petite Centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*), cette dernière est une espèce rare et fait partie des 37 taxons à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne. Située le long d'un chemin actuellement ouvert, son habitat et son environnement proche devraient faire l'objet d'une gestion orientée dans le sens de sa conservation à long terme.

- au Nord le Bois de Lestrézec, et ses extensions naturelles en lande mésophile ou bois humides encadrant en particulier les ruisseaux confluents du Mendy et du Squiriou sous Trinivel jusqu'à la Roche-Tanguy. Cet ensemble sur grès, schistes et quartzites couvre 297 ha sur Berrien et Scrignac, il porte la ZNIEFF de type I " Bois de Lestrézec - la Roche-Tanguy " comportant des habitats forestiers humides et des plantes rares (voir cette fiche). Une grande partie du versant Nord du bois ainsi que les hauteurs ont été enrésinées. Une chênaie-hêtraie, diverses chênaies d'intérêt communautaire plus localisées, des bois tourbeux très diversifiés et des rochers en atmosphère humide, sont les principaux habitats justifiant ces ZNIEFF.

- dans le corps principal et central de la Forêt du Huelgoat (1215 ha) on peut distinguer : le Bois de Beur'hoat très fortement enrésiné, mais conservant toutefois sur ses coteaux Sud et Est des unités de chênaie-hêtraie à if et houx et des boulaies tourbeuses originales sur talwegs ; le Canton du Hélas où l'intérêt écologique se tient surtout dans les fonds de vallons ; le Bois du Meinguen avec une forte proportion de hêtraie-chênaie d'intérêt communautaire typée et petits talwegs à forte humidité atmosphérique ; le Bois de la Lande enclavant la tourbière de Liorz-Yvonnec (ayant fait l'objet d'une tentative avortée de boisement et qui mériterait une réhabilitation), le ruisseau du Dour Yvonic qui se poursuit jusqu'à la Coudraie contient des formations boisées tourbeuses et alluviales diversifiées et l'ensemble du vallon a un intérêt mammalogique fort (loutre et chiroptères). A l'Ouest le Canton de l'Arquellen compte parmi les secteurs ayant le plus souffert de l'ouragan de 1987 et est en plantations jeunes. Le secteur le plus touristique au contact de la ville d'Huelgoat mais possédant également un intérêt patrimonial très important pour

ces végétaux cryptogames, en relation avec les chaos granitiques et affleurements rocheux en boules en atmosphère humide sous couvert boisé, est repéré par la ZNIEFF de type I " Chaos du Huelgoat " (voir cette fiche) et la Zone Natura 2000 " Forêt domaniale de Huelgoat ". La vallée boisée (non domaniale) s'étendant vers le Sud depuis la Mine et la Rivière d'Argent a aussi un intérêt chiroptérologique de premier plan et comprend l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes de l'ancienne mine de plomb-argentifère de Locmaria-Berrien (site d'hivernage pour 10 espèces de chauves-souris dont le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Barbastelle), la chênaie-hêtraie d'intérêt communautaire est aussi présente sur les coteaux.

Dans la seule zone de type II : l'escargot de Quimper, protégé et d'intérêt communautaire, est assez abondant par places dans l'ensemble de ce domaine forestier sous feuillus comme sous résineux. L'avifaune forestière est diversifiée. La fougère protégée *Dryopteris atlantica* est présente et plus ou moins abondante dans tous les bois du massif, l'Hyménophylle de Tunbridge possède plusieurs stations disséminées sur la zone, et le *Rossolis* à feuilles rondes est présent dans la tourbière de Liorz-Yvonnec. Plusieurs stations de bryophytes remarquables (*Cryptothallus mirabilis*, *Nowellia curvifolia*, *Trichocolea tomentella*, ...) sont aussi signalées, de manière non exhaustive.

Au moins 8 champignons récoltés dans cet ensemble forestier ont un intérêt patrimonial, il s'agit de taxons non recensés ailleurs dans le Finistère ou issus de la liste patrimoniale de Bretagne ou figurant dans la Liste rouge européenne et proposés pour figurer dans la Convention de Berne comme *Astraeus hygrometricus*, *Grifola frondosa*, *Sparassis laninosa*, *Tricholoma acerbum*.

Pour des raisons fonctionnelles liées à la biologie de certaines espèces (chauves-souris) et la meilleure prise en compte sur la zone, d'habitats d'intérêt communautaire typés (hêtraies-chênaies à if et houx) et prioritaires (boulaies tourbeuses), la zone Natura 2000 " Forêt domaniale de Huelgoat " nécessiterait des extensions importantes, à prendre dans le périmètre de cette ZNIEFF.

Espèces déterminantes présentes sur le site (absence dans la base de données) :

CRYPTOTHALLUS MIRABILIS

AGARICUS ESSETTEI

Autres espèces présentes sur le site:

ABIES ALBA

ABIES NORDMANIANA

ACER CAMPESTRE

AGROSTIS CURTISII

AGROSTIS STOLONIFERA

AJUGA REPTANS

ALNUS GLUTINOSA

ALLIUM URSINUM

ANEMONE NEMOROSA

ANGELICA SYLVESTRIS

ANTHOXANTUM ODORATUM

APIUM NODIFLORUM

AQUILEGIA VULGARIS

ARUM MACULATUM

BETULA PUBESCENS

BRACHYPODIUM SYLVATICUM

CALLUNA VULGARIS

CALTHA PALUSTRIS

CARDAMINE FLEXUOSA

CARDAMINE PRATENSIS

CAREX ECHINATA

CAREX LAEVIGATA

CAREX PANICEA

CAREX PANICULATA

CAREX PENDULA

CAREX PILULIFERA

CAREX REMOTA

CAREX SYLVATICA

CHRYSOSPLENIUM OPPOSITIFOLIUM

CIRCEA LUTETIANA

CIRSIIUM PALUSTRE

CONOPODIUM MAJUS

CORYLUS AVELLANA

CRATAEGUS MONOGYNA

CRUCIATA LAEVIPIES

CYTISUS SCOPARIUS

DACTYLIS GLOMERATA

DACTYLORHIZA MACULATA ERICETORUM

DESCHAMPSIA CESPITOSA

DIGITALIS PURPUREA

ERICA CINEREA

EUPATORIUM CANNABINUM

EUPHORBIA AMYGDALOIDES

EVONYMUS EUROPAEUS

FAGUS SYLVATICA

FILIPENDULA ULMARIA

FRANGULA ALNUS

FRAXINUS EXCELSIOR

GALEOPSIS TETRAHIT
GALIAM MOLLUGO
GALIAM PALUSTRE
GERANIUM ROBERTIANUM
GLYCERIA FLUITANS
HEDERA HELIX
HIERACIUM PILOSELLA
HOLCUS LANATUS
HOLCUS MOLLIS
HYACINTHOIDES NON-SCRIPTA
HYPERICUM ANDROSAEMUM
HYPERICUM PULCHRUM
ILEX AQUIFOLIUM
IRIS PSEUDACORUS
JUNCUS ACUTIFLORUS
JUNCUS EFFUSUS
LAMIISTRUM GALEOBDOLON
LONICERA PERICLYMENUM
LOTUS ULIGINOSUS
LUZULA CAMPESTRIS
LUZULA SYLVATICA
LYCHNIS FLOS-CUCULI
LYCOPUS EUROPAEUS
LYSIMACHIA NEMORUM
MELAMPYRUM PRATENSE
MELICA UNIFLORA
MENTHA ARVENSIS
MERCURIALIS PERENNIS
MILIUM EFFUSUM
MOLINIA CAERULEA
OENANTHE CROCATA

ORNITHOPUS PERPUSILLUS
OXALIS ACETOSELLA
PEDICULARIS SYLVATICA
PHALARIS ARUNDINACEA
PICEA SITCHENSIS
PINUS NIGRA
PINUS SYLVESTRIS
PLANTAGO LANCEOLATA
POA TRIVIALIS
POLYGONATUM MULTIFLORUM
POTAMOGETON POLYGONIFOLIUS
POTENTILLA ERECTA
PRIMULA VULGARIS
PRUNUS SPINOSA
PSEUDOTSUGA MENZIESII
PYRUS COMMUNIS
PYRUS CORDATA
QUERCUS PETRAEA
QUERCUS ROBUR
QUERCUS RUBRA
RANUNCULUS ACRIS
RANUNCULUS FICARIA
RANUNCULUS REPENS
ROSA ARVENSIS
ROSA CANINA
RUBUS FRUTICOSUS
RUMEX ACETOSA
RUSCUS ACULEATUS
SALIX ATROCINEREA
SALIX AURITA
SAMBUCUS NIGRA
SANICULA EUROPAEA

SCIRPUS SYLVATICUS
SORBUS AUCUPARIA
STACHYS OFFICINALIS
STACHYS SYLVATICA
STELLARIA ALSINE
STELLARIA HOLOSTEA
SUCCISA PRATENSIS
TAMUS COMMUNIS
TAXUS BACCATA
TEUCRIUM SCORODONIA
TRIFOLIUM PRATENSE
ULEX EUROPAEUS
URTICA DIOICA
VACCINIUM MYRTILLUS
VALERIANA OFFICINALIS
VERONICA MONTANA
VIBURNUM OPULUS
VINCA MINOR
VIOLA PALUSTRIS
VIOLA RIVINIANA
WAHLENBERGIA HEDERACEA
ATHYRIUM FILIX-FEMINA
BLECHNUM SPICANT
DRYOPTERIS CARTHUSIANA
DRYOPTERIS AFFINIS BORRERI
DRYOPTERIS DILATATA
DRYOPTERIS FILIX-MAS
POLYPODIUM VULGARE
POLYSTICHUM SETIFERUM
PTERIDIUM AQUILINUM
ATRICHUM UNDULATUM

CALLIERGONELLA CUSPIDATA
CAMPYLOPUS FLEXUOSUS
CAMPYLOPUS INTROFLEXUS
DICRANELLA HETEROMALLA
DICRANUM MAJUS
DICRANUM SCOPARIUM
EURHYNCHIUM PRAELONGUM
EURHYNCHIUM STRIATUM
FONTINALIS ANTIPYRETICA
HOOKERIA LUSCENS
HYLOCOMIUM BREVIROSTRE
HYLOCOMIUM SPLENDENS
HYPNUM CUPRESSIFORME
HYPNUM JUTLANDICUM
ISOTHECIUM MYOSUROIDES
MNIUM HORNUM
PLAGIOMNIUM AFFINE
PLAGIOMNIUM UNDULATUM
PLAGIOTHECIUM UNDULATUM
PLEUROZIDIUM SCHREBERI
POLYTRICHUM FORMOSUM
PSEUDOTAXIPHYLLUM ELEGANS
RHIZOMNIUM PUNCTATUM
RHYNCHOSTEGIUM RIPARIOIDES
RHYTIDIADELPHUS LOREUS
RHYTIDIADELPHUS SQUARROSUS
RHYTIDIADELPHUS TRIQUETRUS
SCLEROPODIUM PURUM
THAMNOBRYUM ALOPECURUM
THUIDIUM TAMARISCINUM
SPHAGNUM PALUSTRE
CALYPOGEIA ARGUTA

DIPLOPHYLLUM ALBICANS
LOPHOCOLEA BIDENTATA
MARTES MARTES
MUSTELA PUTORIUS
BUTEO BUTEO
ACCIPITER NISUS
STRIX ALUCO
ALCEDO ATTHIS
ANTHUS TRIVIALIS
MOTACILLA CINEREA
SYLVIA BORIN
PARUS PALUSTRIS
PARUS ATER
SITTA EUROPAEA
TURDUS PILARIS
CARDUELIS SPINUS

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Espace Classé Boisé
- Forêt domaniale
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain
- Abord de monument historique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Plaine, bassin
- Colline
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine privé communal
- Domaine de l'état
- Domaine privé de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames - Champignons 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Ralentissement du ruissellement - Role naturel de protection contre l'érosion des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Archéologique - Historique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF de type II de la Forêt du Huelgoat couvre principalement la Forêt domaniale du Huelgoat et quelques enclaves ou extensions boisées privées attenantes (souvent humides) voire des unités de landes, pour des raisons de continuité écologique

vis-à-vis des peuplements forestiers de flore et de faune. 2 ZNIEFF de type I sont contenues dans la zone. Le restant de celle-ci comporte de manière plus ponctuelle mais assez bien distribuée des habitats naturels ou habitats d'espèces à forte valeur patrimoniale.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Incendies	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Autres Fonges	- Bryophytes - Mammifères - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Odonates - Basidiomycètes		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.3 <i>Frénaies</i>				
	41.1 <i>Hétraies</i>			40	
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>				
	53.1 <i>Roselières</i>				
	51 <i>Tourbières hautes</i>				
	44 <i>Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>			5	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			30	
	31 <i>Landes et fruticées</i>			1	
	44.A <i>Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères</i>			2	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			4	
	44.A Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères			2	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			11	
	41.51 Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux			10	
	41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles			25	
	31.2 Landes sèches			9	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire				
	31.8 Fourrés			13	
	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			1	
	22.1 Eaux douces				
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			3	
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées			1	
	31.8 Fourrés			10	
	24.12 Zone à Truites				
	24.12 Zone à Truites				
	24.1 Lits des rivières				
	83.31 Plantations de conifères			10	
	31.8 Fourrés			4	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 Prairies mésophiles				
	83.31 Plantations de conifères			30	
	83.32 Plantations d'arbres feuillus			5	
	45 Forêts sempervirentes non résineuses			5	
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées			4	
	86.2 Villages				
	37 Prairies humides et mégaphorbiaies			1	
	81 Prairies améliorées			2	
	82 Cultures				
	83.3 Plantations			50	
	87 Terrains en friche et terrains vagues				
	53.1 Roselières				
	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			2	
	41.5 Chênaies acidiphiles			6	
	37.2 Prairies humides eutrophes			4	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			3	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.1 Villes				
	84.4 Bocages				
	86.1 Villes				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.3 Plantations				
	84.4 Bocages				
	81.1 Prairies sèches améliorées				
	81.1 Prairies sèches améliorées				
	24 Eaux courantes				
	4 Forêts				
	86.2 Villages				
	41.1 Hêtraies				
	86.2 Villages				
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Basidiomycètes	39179	<i>Amanita virosa</i> Lamark	Amanite vireuse	Reproduction certaine ou probable					
	40179	<i>Astraeus hygrometricus</i> (Pers. : Pers.) Morgan	Géastre hygrométrique	Reproduction certaine ou probable					
	42644	<i>Grifola frondosa</i> (Dicks. : Fr.) S.F. Gray	Polypore en touffes	Reproduction certaine ou probable					
	29660	<i>Porphyrellus porphyrosporus</i> (Fr.) E.-J. Gilbert	Bolet porphyre	Reproduction certaine ou probable					
	44555	<i>Sparassis laminosa</i> Fr.		Reproduction certaine ou probable					
	29679	<i>Strobilomyces strobilaceus</i> (Scop. : Fr.) Berk.	Bolet pomme de pin	Reproduction certaine ou probable					
	33157	<i>Tricholoma acerbum</i> (Bull. : Fr.) Quélet	Tricholome acerbe	Reproduction certaine ou probable					
Bryophytes	6596	<i>Nowellia curvifolia</i> (Dicks.) Mitt.		Reproduction certaine ou probable					
	6747	<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome		Reproduction certaine ou probable					
	6650	<i>Trichocolea tomentella</i> (Ehrh.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable					
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Reproduction indéterminée					
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Reproduction indéterminée					
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée					
	60414	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Reproduction indéterminée					
	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Reproduction indéterminée					
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction indéterminée					
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches	Reproduction indéterminée					
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer	Reproduction indéterminée					
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Reproduction indéterminée					
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction indéterminée					
Odonates	65412	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aesche paisible (L')	Reproduction indéterminée					
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	Reproduction certaine ou probable					
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Reproduction indéterminée					
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction certaine ou probable					
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction certaine ou probable					
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Reproduction certaine ou probable					
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction certaine ou probable					
	4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Reproduction certaine ou probable					
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laiche à bec, Laiche en ampoules	Reproduction certaine ou probable					
	89854	<i>Centaurium scilloides</i> (L.f.) Samp., 1913	Petite centauree à fleurs de scille, Petite centauree fausse scille	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable					
	97502	<i>Euphorbia dulcis</i> L., 1753	Euphorbe douce	Reproduction certaine ou probable					
	99488	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant	Reproduction certaine ou probable					
	109372	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os	Reproduction certaine ou probable					
	117731	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	Reproduction certaine ou probable					
Pléridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Alton) Kuntze, 1891	Dryopteris à odeur de foin, Dryopteris atlantique	Reproduction certaine ou probable					
	103173	<i>Hymenophyllum tunbridgense</i> (L.) Sm., 1793	Hyménophyllum de Tunbridge, Hyménophylle	Reproduction certaine ou probable					
	103175	<i>Hymenophyllum wilsonii</i> Hook., 1830	Hyménophyllum de Wilson	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire botanique de Brest				
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Bryophytes	4754	<i>Dicranum scoparium</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	6013	<i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable					
	6033	<i>Hynum cupressiforme</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	4917	<i>Mnium hornum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	4940	<i>Mnium punctatum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	4947	<i>Mnium undulatum</i> Hedw., 1801		Reproduction indéterminée					
	3865	<i>Polytrichum formosum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	6111	<i>Rhytidiadelphus loreus</i> (Hedw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
	6120	<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
	5426	<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable					
Oiseaux	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Reproduction certaine ou probable					
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Reproduction certaine ou probable					
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable					
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
	3755	<i>Motacilla cinerea</i> Turstak, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Reproduction certaine ou probable					
	4367	<i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758	Mésange noire	Reproduction certaine ou probable					
	4351	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	Reproduction certaine ou probable					
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Reproduction certaine ou probable					
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Reproduction certaine ou probable					
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Reproduction certaine ou probable					
	4127	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
Phanérogames	79734	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraitie	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyrie moyenne	Reproduction certaine ou probable					
	82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Reproduction certaine ou probable					
	85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Reproduction certaine ou probable					
	86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Reproduction certaine ou probable					
	87915	<i>Cardamine flexuosa</i> Wth., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	Reproduction certaine ou probable					
	88752	<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche millet, Faux Fanouil	Reproduction certaine ou probable					
	88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	Reproduction certaine ou probable					
	88775	<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laïche à pilules	Reproduction certaine ou probable					
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	Reproduction certaine ou probable					
	88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Reproduction certaine ou probable					
	91120	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Donne à feuilles opposées, Hépatique des marais	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91258	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Reproduction certaine ou probable					
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Reproduction certaine ou probable					
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	Reproduction certaine ou probable					
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Reproduction certaine ou probable					
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	Reproduction certaine ou probable					
	94959	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Santalée	Reproduction certaine ou probable					
	96084	<i>Endymion non-scriptus</i> (L.) Garcke, 1849	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable					
	97903	<i>Euonymus vulgaris</i> Mill., 1768	Bonnet-d'évêque	Reproduction certaine ou probable					
	97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Reproduction certaine ou probable					
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable					
	99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galeopsis tétrahit, Ortie royale	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99494	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillat des marais	Reproduction certaine ou probable					
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Reproduction certaine ou probable					
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable					
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houque molle, Avoine molle	Reproduction certaine ou probable					
	103320	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	Reproduction certaine ou probable					
	103267	<i>Hypericum x desetangii</i> Lamotte, 1874	Millepertuis de Desétangs	Reproduction certaine ou probable					
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Reproduction certaine ou probable					
	104876	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	Reproduction certaine ou probable					
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Reproduction certaine ou probable					
	106863	<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois, Grande luzule, Trossart à fleurs lâches	Reproduction certaine ou probable					
	107090	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107880	<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	<i>Mélique uniflore</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108029	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	<i>Menthe des champs</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108537	<i>Milium effusum</i> L., 1753	<i>Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable					
	109864	<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	<i>Oenanthe safranée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	111859	<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	<i>Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia</i>	Reproduction certaine ou probable					
	114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	<i>Pâturin commun, Gazon d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable					
	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) Ait., 1785	<i>Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Épine noire, Prunellier, Pelossier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116574	<i>Pyrus communis</i> L., 1753	<i>Poirier cultivé, Poirier commun</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116742	<i>Quercus pedunculata</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Chêne pédonculé, Gravein</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116768	<i>Quercus sessiliflora</i> Salisb., 1796	<i>Chêne à trochets</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	<i>Renoncule rampante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	117533	<i>Rhamnus frangula</i> L., 1753	<i>Bourgène</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	<i>Rosier des champs, Rosier rampant</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens, Rosier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	<i>Ronce de Bertram, Ronce commune</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119991	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	<i>Saule cendré</i>	Reproduction certaine ou probable					
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	<i>Sureau noir, Sampéquier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	<i>Sanicle d'Europe, Herbe aux chènes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	120867	<i>Sarothamnus scoparius</i> (L.) Wimm. ex W.D.J.Koch, 1837	<i>Genêt à balai, Junisse</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124308	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	<i>Sorbier des oiseaux, Sorbier sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable					
	125006	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	<i>Stellaire holostée</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125294	<i>Succisa praemorsa</i> Asch., 1864	Succisa des prés, Herbe du Diable	Reproduction certaine ou probable					
	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Reproduction certaine ou probable					
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodaine	Reproduction certaine ou probable					
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette	Reproduction certaine ou probable					
	128924	<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes	Reproduction certaine ou probable					
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Reproduction certaine ou probable					
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84999	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	Reproduction certaine ou probable					
	86101	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794		Reproduction certaine ou probable					
	95563	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray, 1848	Dryopteris dilatée, Fougère dilatée	Reproduction certaine ou probable					
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Régisse des bois, Polypode vulgaire	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115057	<i>Polystichum filix-mas</i> (L.) Roth, 1799	Fougère mâle	Reproduction certaine ou probable					
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Forêt-aigle	Reproduction certaine ou probable					

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3755	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)				
4127	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Autre	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6747	<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Ptéridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Aiton) Kuntze, 1891	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103173	<i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm., 1793	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103175	<i>Hymenophyllum wilsonii</i> Hook., 1830	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ANNEZO N., MAGNANON S.	1994	Répartition et gestion des stations de plantes protégées et menacées. Conservatoire Botanique National de Brest
	CLEMENT B.	1978	Contribution à l'étude phytécologique des Monts d'Arrée. Thèse de 3ème cycle. Université de Rennes 1
	CLEMENT B., GLOAGUEN J.C., TOUFFET J.	1974	Contribution à l'étude phytosociologique des forêts de Bretagne. Colloque phytosociologique III - Les forêts acidophilles, Lille, p53-72
	Conservatoire botanique national de Brest	1998	Bilan de la flore bretonne. Conseil régional/ DIREN
	DIREN Bretagne.	1984	ZNIEFF type II, 1ère génération n° 0210, forêt de Huelgoat & Saint-Ambroise, DIREN Bretagne
	DURFORT J.	2003	réactualisation de l'inventaire des tourbières du Finistère, FCBE / département du Finistère.
	GEHU J-M.	1963	l'excursion dans le Nord et l'Ouest de la France de la Société Internationale de Phytosociologie, Bulletin Société Botanique Nord de la France, 16 (3), 105-189
	LAFONTAINE L.	1993	Propositions de zones spéciales de conservation pour la directive Habitats (zone n°30) Groupe Mammalogique Breton.
Informateur	ONF		Aménagement de la forêt domaniale de Huelgoat, ONF, 144p
	ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie		
	CLEMENT Bernard		
	Conservatoire botanique de Brest		
	DURFORT José		
MANACH Alain			

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	MAZE Jacques		
	NICOLAS Nadine		
	SEITE François et LUCAS Jean-Michel		



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530007959>



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530007959>

ROCHERS, LANDES ET TOURBIERES DU CRAGOU (Identifiant national : 530007959)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02670008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT J., PESQUER D., PROUFF B., - 530007959, ROCHERS, LANDES ET TOURBIERES DU CRAGOU.
 - INPN, SPN-MNHN Paris, 37P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530007959.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
 Rédacteur(s) : DURFORT J., PESQUER D., PROUFF B.
 Centroïde calculé : 148041°-2399746°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 02/02/2001
 Date actuelle d'avis CSRPN : 02/02/2001
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	7
7. ESPECES	9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	37
9. SOURCES	37

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Finistère
- Commune : Berrien (INSEE : 29007)
- Commune : Cloître-Saint-Thégonnec (INSEE : 29034)
- Commune : Plougonven (INSEE : 29191)
- Commune : Scrignac (INSEE : 29275)

1.2 Superficie

859,43 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre) : 133
 Maximale (mètre) : 282

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Descriptif synthétique : Autour des "rochers du Cragou" porteurs aujourd'hui d'une formation d'arbres et d'arbustes feuillus assez originale, s'étendent sur les 2 versants Nord et Sud un complexe de landes et tourbières aux intérêts biologiques multiples et très élevés. Il est classiquement distingué 3 ensemblestourbeux principaux : au Nord "le marais tourbeux de Bouillard" principal secteur de la réserve associative de Bretagne vivante/SEPNB, au Sud "le quartier de l'Abbé" et dans le secteur Est, la tourbière située au Sud du Roc'h ar Moal. D'autres secteurs tourbeux sont aussi compris dans la zone, celui assez long s'étendant le long de la rive droite du ruisseau passant sous le village de Kergreis, une petite tourbière au Nord de Kermarzin et enfin 2 landes tourbeuses attenantes à la D.769 qui délimite la Znieff à l'Ouest. Les landes mésophiles environnantes sont encore assez vastes et bien entretenues dans la grande moitié Ouest de la zone, elles ont un intérêt écologique élevé et sont essentielles à la préservation du site qui conserve un niveau de valeur national.

Milieux principaux :

Landes sèches et mésophiles, humides et tourbeuses (différents faciès pour chaque catégorie- la lande mésophile à Bruyère ciliée et Avoine de Thore Pseuarrhenatherum longifolium constitue un groupement original qui n'est nulle part mieux représenté que dans ce site).

Tourbières actives à sphaignes principalement sur pente (groupements variés : à Narthécie, communautés pionnières aquatiques et sur tourbe nue, saulaies tourbeuses, fourrés à Piment royal, moliniaies tourbeuses...).

Prairies humides à Jonc acutiflore, fourrés et ptéridaies.

Chênaie maigre, proche des affleurements rocheux, décrite comme association originale Pyro cordatae-quercetum roboris ass. nov., à préserver.

Succession d'affleurements rocheux remarquables porteurs notamment d'une bryoflore d'un grand intérêt.

Espèces remarquables :

Flore : présence de 8 espèces végétales protégées aux plans national (7) et départemental (1) : l'Osmonde royale (Osmunda regalis), le Dryopteris à odeur de foin (Dryopteris aemula), le lycopode inondé (Lycopodiella inundata), L'Hymenophylle de Tunbridge (Hymenophyllum tunbridgense), les Rossolis à feuilles rondes et intermédiaires (Drosera rotundifolia et Drosera intermedia), le Spiranthé d'été (Spiranthes aestivalis récemment apparu sur le site probablement à la faveur de la gestion par

patelage , et le Malaxis des marais (Hammarbya paludosa) qui possède dans ce site une belle station pour cette très rare orchidée à l'échelle française et européenne.

La Sphaigne de la Pylaie (Sphagnum pylaisii) d'intérêt communautaire est également très bien représentée.

Le peuplement diversifié de Mousses et Hépathiques des rochers du Cragou comporte plusieurs éléments rares parmi lesquels les mousses Cynodontium polycarpum et C. strumiferum (1° observation bretonne).

Faune :

- mammifères : assez nombreuses espèces observées sur le site parmi les quelles le Muscardin (Muscardinus avellanarius) rare en Bretagne, fréquentation de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) et du Putois (Mustela putorius).

- oiseaux : près de 60 espèces nicheuses ont été recensées sur la réserve parmi lesquelles, les busards cendrés et Saint Martin (Circus pygargus et Circus cyaneus), le Courlis cendré (Numenius arquata) et le Vanneau huppé (Vanelus vanellus).

Plusieurs passereaux de fort intérêt patrimonial ont également été recensés comme nicheurs comme le Tarier des prés (Saxicola rubetra)...

- Invertébrés : zone d'une grande richesse entomologique, les recensements de différents groupe d'insectes sont bien avancés, Orthoptères, Lépidoptères, Colléoptères). Ils comportent plusieurs espèces peu communes à rares.

Présence au niveau du bois de crête de l'Escargot de Quimper (Elona quimperiana) protégé et d'intérêt communautaire.

Conditions actuelles de conservation: elles sont contrastées sur l'ensemble de la ZNIEFF, ce sont des landes mésophiles qui sont l'objet des plus fortes atteintes particulièrement dans le secteur est, et dans une moindre mesure au sud, où de grandes parcelles ont fait l'objet de défrichements agricoles pour l'installation de cultures intensives. Une désintensification et un maintien en prairie permanente devraient être encouragés aux alentours immédiats des landes pour un meilleur équilibre écologique (vis à vis des besoins de l'avifaune notamment). Un important boisement résineux sur Plougonven a également fortement structuré une partie du site touchant également à des secteurs tourbeux (drainage). Les landes bénéficient d'un entretien par la fauche et plus localement par pâturage (mais des dégradations liées au surpâturage sont observées en certains points).

Bretagne Vivante - SEPNB travaille depuis 15 ans à la meilleure connaissance scientifique, la protection et la gestion d'une bonne partie du site, par la voie de la protection foncière et de conventions de gestion avec des propriétaires. L'association est relayée par des acquisitions du Département du Finistère qui intervient dans un grand périmètre. L'ensemble des parcelles bénéficiant de protections fortes avoisine 200 hectares (1999), elles contiennent une bonne part des espèces remarquables décrites dans cette ZNIEFF. L'essentiel du marais du Bouillard est actuellement géré par un pâturage extensif (poney Dartmoor, vaches Nantaises, dans différents enclos). Des travaux de génie écologique spécifiques de type creusement de mares, décapages, fauches manuelles sur station botanique sont effectués. Plan de gestion (1992) en cours d'évaluation (1999) - suivis scientifiques.

Liens écologiques avec d'autres ZNIEFF: oui, voir rubrique 12.

Espèces déterminantes présentes sur le site (pas dans la base de données):

PSEUDOPLECTANIA SPHAGNOPHILA

APHODIUS ATER

FORMICA PICEA

MUTILLA EUROPAEA

SPHAEROPHORIA BATAVA

TRICHOPTOMA FLAVITARSIS

KURZIA SYLVATICA

LEJEUNEA PATENS

PLAGIOCHILA PUNCTATA

CYNODONTIUM STRUMIFERUM

HEDWIGIA STELLATA

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis par un département
- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Zone sous convention de gestion
- Zone bénéficiant de mesures agro-environnementales

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Source, résurgence
- Affleurement rocheux
- Crête
- Versant de faible pente
- Cluse

Commentaire sur la géomorphologie

manque : 21.

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Domaine départemental
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Archéologique - Palynologique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette zone s'inscrit dans le vaste continuum de landes et de tourbières des Monts d'Arrée dont la valeur d'ensemble est celle d'une zone de type 1 (unités écologiques homogènes-niveau de fonctionnement et relations d'écosystèmes).

Le découpage pour le Cragou est justifié par la géomorphologie et l'hydrographie de la zone (6), l'agencement spatial des habitats (2) et par une concentration d'éléments floristiques et faunistiques remarquables qui confèrent au périmètre un intérêt majeur (1).

Le périmètre de cette ZNIEFF diffère peu du précédent et n'a été modifié que sur certaines marges enregistrant notamment des défrichements agricoles récents, surtout aux alentours de Roc'h ar Moal (4). Toutefois plusieurs de ces grandes parcelles agricoles enclavées ont été conservées ainsi que quelques prés de bordure car pouvant jouer un rôle fonctionnel vis à vis de la zone naturelle.

La ZNIEFF du Cragou est au contact à l'Ouest avec celle de la Roche St Barnabé - Haute vallée du Mendy.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Etrépage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Renforcements de populations	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Incendies	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascormycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes - Lichens - Poissons 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Mammifères - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Bryophytes - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>			1	
	51.1 <i>Tourbières hautes à peu près naturelles</i>			10	
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			1	
	31.12 <i>Landes humides atlantiques méridionales</i>			6	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			50	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>				
	54.6 <i>Communautés à Rhynchospora alba</i>				
	81.1 <i>Prairies sèches améliorées</i>			7	
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			7	
	31.8 <i>Fourrés</i>			3	
	35 <i>Pelouses silicicoles sèches</i>				
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>			2	
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			3	
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>			1	
	44.9 <i>Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais</i>			4	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.6 <i>Sites archéologiques</i>				
	51.2 <i>Tourbières à Molinie bleue</i>			2	
	82.2 <i>Cultures avec marges de végétation spontanée</i>			3	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.4 <i>Bocages</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1766)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
Arachnides	886	<i>Atypus affinis</i> Eichwald, 1830	<i>Mygales à chaussette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				
Bryophytes	6314	<i>Barbilophozia barbata</i> (Schmidel ex Schreb.) Loeske		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				1994 - 1996
	4433	<i>Cynodontium polycarpon</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				1994 - 1996
	6507	<i>Diplophyllum obtusifolium</i> (Hook.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				1994 - 1996
	6475	<i>Plagiocchia punctata</i> (Taylor) Taylor		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				1994 - 1996
	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : TOUFFET Jean				1969
6747	<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable					1984	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITE François				1996
	6777	<i>Sphagnum pylaei</i> Brid.	<i>Sphaigne de Pylae</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TOUFFET Jean				1969
	6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Cromb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				1994 - 1996
	6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr.		Reproduction certaine ou probable					1984
	10938	<i>Hoplia farinosa</i> Linnaeus, 1761		Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				1992
	10861	<i>Onthophagus fracticornis</i> (Preysler, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				1993
Coléoptères	12200	<i>Prionus coriarius</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				1993
	53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand mars changeant</i> (L.), <i>Grand Mars</i> (L.), <i>Chatoyant</i> (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				
Lépidoptères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe</i> , <i>Loutre commune</i> , <i>Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
Mammifères	61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Muscardin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LACHUER Raymond				
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	<i>Putois d'Europe</i> , <i>Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer</i> , <i>Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ROS Jacques				1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mollusques	64262	<i>Eiona quimperiana</i> (Férussac, 1821)	Escargot de Quimper	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
Odonates	65169	<i>Ceragrion tenellum</i> (de Villiers, 1788)	Agrion délicat	Reproduction indéterminée	Informateur : MANACH Alain				1992
Oiseaux	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MAOUT Jacques				
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	2576	<i>Numerius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tairer des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				
	3187	<i>Vanelus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	65718	<i>Metriopectera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Decticelle des bruyères	Reproduction indéterminée	Informateur : GUEGUEN Alain				1974
	65722	<i>Metriopectera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne	Reproduction indéterminée	Informateur : FOUILLET Philippe				1997
Phanérogames	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laïche à bec, Laïche en ampoules	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				1984
	94259	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ZNIEFF 1ère génération				1984
	95438	<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosalis intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosalis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	96226	<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José				1999
	96706	<i>Erica x watsonii</i> Benth., 1839	Bruyère de Watson	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ZNIEFF 1ère génération				1984
	99922	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	100739	<i>Hammarbya palustosa</i> (L.) Kuntze, 1891	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais, Malaxis des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITE François				1994

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104334	<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753	<i>Jonc rude, Jonc raide, Brossière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	<i>Trèfle d'eau, Ményanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ZNIEFF 1ère génération				1984
	109130	<i>Myrica gale</i> L., 1753	<i>Piment royal, Bois-sent-bon, Piment aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ZNIEFF 1ère génération				1984
	109372	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	<i>Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	112590	<i>Pedicularis palustris</i> L., 1753	<i>Pédiculaire des marais, Tartarie rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITE François				1996
	113626	<i>Phingicula lusitanica</i> L., 1753	<i>Grassette du Portugal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	116192	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	<i>Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avaine de Thore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	117731	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) VaN, 1805	<i>Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	117732	<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiken, 1810	<i>Rhynchospore brun, Rhynchospore fauve</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ZNIEFF 1ère génération				1984
	140763	<i>Scirpus cespitosus</i> subsp. <i>germanicus</i> (Palla) Brodd., 1912	<i>Scirpe cespiteux, Souchet d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	<i>Spiranthe d'été</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PROUFF Boris				1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Poissons	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	<i>Chabot, Chabot commun</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DE BEAULIEU François, QUERE Philippe				
Pteridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Alton) Kuntze, 1891	<i>Dryoptéris à odeur de foin, Dryoptéris atlantique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José				1998
	103173	<i>Hymenophyllum tunbridgense</i> (L.) Sm., 1793	<i>Hyménophyllum de Tunbridge, Hyménophylle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHICOUENE Daniel				
	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	<i>Lycopode des tourbières, Lycopode inondé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	<i>Osmonde royale, Fougère fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CLEMENT Bernard				1978
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	<i>Coronelle lisse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOUYER Franck				
	77692	<i>Lacerta vivipara</i> Jacquin, 1797	<i>Lézard vivipare</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Bryophytes	4958	<i>Aulacomnium palustre</i> (Hedw.) Schwägr.		Reproduction certaine ou probable					
	787912	<i>Breidleria arcuata</i> (Motendo) Loeske, 1910		Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6640	<i>Calypogonia sphagnicola</i> (Arnet & J.Perss.) Warnst. & Loeske		Reproduction certaine ou probable					
	4414	<i>Campylopus brevipilus</i> Bruch & Schimp.		Reproduction certaine ou probable					
	4419	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.		Reproduction certaine ou probable					
	4420	<i>Campylopus polytrichoides</i> De Not.		Reproduction certaine ou probable					
	4734	<i>Dicranoweisia cirrata</i> (Hedw.) Lindb.		Reproduction certaine ou probable					
	4754	<i>Dicranum scoparium</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	5517	<i>Drepanocladus revolvens</i> (Sw. ex Arn.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
	6326	<i>Gymnocolea inflata</i> (Huds.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable					
	6014	<i>Hylacomiastrum splendens</i>		Reproduction certaine ou probable					
	6033	<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	4770	<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Angstr.	Coussinet des bois	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6600	<i>Odontoschisma sphagni</i> (Dicks.) Dumort., 1835		Reproduction certaine ou probable					
	5856	<i>Oxyrrhynchium praelongum</i> (Hedw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
	6101	<i>Pleurozium schreberi</i> (Willd. ex Brid.) Mitt.		Reproduction certaine ou probable					
	3864	<i>Polytrichum commune</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	3865	<i>Polytrichum formosum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	3867	<i>Polytrichum juniperinum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	3875	<i>Polytrichum piliferum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	6518	<i>Scapania compacta</i> (Roth) Dumort.		Reproduction certaine ou probable					
	6731	<i>Sphagnum acutifolium</i> Ehrh. ex Schrad.		Reproduction certaine ou probable					
	6754	<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp.		Reproduction certaine ou probable					
	6739	<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm.		Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6742	<i>Sphagnum inundatum</i> Russow		Reproduction certaine ou probable					
	6796	<i>Sphagnum mollicum</i> Bruch		Reproduction certaine ou probable					
	6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.		Reproduction certaine ou probable					
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable					
	6792	<i>Sphagnum plumulosum</i> Roll		Reproduction certaine ou probable					
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable					
	6758	<i>Sphagnum rufescens</i> Limpr.		Reproduction certaine ou probable					
	6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.		Reproduction certaine ou probable					
	5426	<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable					
Lichens	57665	<i>Cladonia arbuscula</i> (Wallr.) Flot.		Reproduction certaine ou probable					
	57810	<i>Cladonia fimbriata</i> (L.) Fr., 1831		Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	55971	<i>Cladonia furcata</i> (Huds.) Schwab.		Reproduction certaine ou probable					
	57760	<i>Cladonia gracilis</i> (L.) Willd.		Reproduction certaine ou probable					
	57673	<i>Cladonia impexa</i> Harm.		Reproduction certaine ou probable					
	57674	<i>Cladonia mitis</i> Sandst.		Reproduction certaine ou probable					
	57731	<i>Cladonia pityrea</i> (Flörke) Fr.		Reproduction certaine ou probable					
	57797	<i>Cladonia pyxidata</i> (L.) Hoffm., 1796		Reproduction certaine ou probable					
Oiseaux	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Reproduction certaine ou probable					
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Oriole à longue queue	Reproduction certaine ou probable					
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Reproduction certaine ou probable					
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Reproduction certaine ou probable					
	3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	Reproduction certaine ou probable					
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable					
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Reproduction certaine ou probable					
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Reproduction certaine ou probable					
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Reproduction certaine ou probable					
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Reproduction certaine ou probable					
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot	Reproduction certaine ou probable					
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Reproduction certaine ou probable					
	4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Cornille noire	Reproduction certaine ou probable					
	2906	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	Reproduction certaine ou probable					
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Reproduction certaine ou probable					
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Reproduction certaine ou probable					
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Reproduction certaine ou probable					
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Reproduction certaine ou probable					
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Reproduction certaine ou probable					
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Reproduction certaine ou probable					
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Reproduction certaine ou probable					
	4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Reproduction certaine ou probable					
	3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Reproduction certaine ou probable					
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Reproduction certaine ou probable					
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4361	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée	Reproduction certaine ou probable					
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Reproduction certaine ou probable					
	4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Reproduction certaine ou probable					
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	Reproduction certaine ou probable					
	3003	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	Reproduction certaine ou probable					
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Reproduction certaine ou probable					
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Reproduction certaine ou probable					
	4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pic bavarde	Reproduction certaine ou probable					
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Reproduction certaine ou probable					
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Reproduction certaine ou probable					
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivone	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4308	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	Reproduction certaine ou probable					
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Reproduction certaine ou probable					
	4516	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Reproduction certaine ou probable					
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Reproduction certaine ou probable					
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Reproduction certaine ou probable					
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	Reproduction certaine ou probable					
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Reproduction certaine ou probable					
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Reproduction certaine ou probable					
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	Reproduction certaine ou probable					
Orthoptères	66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	Reproduction indéterminée					
	65876	<i>Conocephalus discolor</i> Thunberg, 1815	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65613	<i>Phaneroptera falciata</i> (Poda, 1761)	<i>Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux, Phanéroptère en faux, Phanéroptère en faux</i>	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	80590	<i>Agrostis carina</i> L., 1753	<i>Agrostide des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80746	<i>Agrostis setacea</i> Curtis, 1787	<i>Agrostide à soie, Agrostis à soies</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	<i>Agrostide stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80805	<i>Agrostis vulgaris</i> With., 1796	<i>Agrostide capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	<i>Canche printanière</i>	Reproduction certaine ou probable					
	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Mouron délicat</i>	Reproduction certaine ou probable					
	82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	<i>Anémone des bois, Anémone sylvie</i>	Reproduction certaine ou probable					
	82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	<i>Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable					
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	<i>Flouve odorante</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	<i>Bouleau blanc, Bouleau pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable					
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	<i>Callune, Bérèze</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88385	<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	<i>Laiche à deux nervures</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88463	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	<i>Laiche vert jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88752	<i>Carex panicea</i> L., 1753	<i>Laiche millet, Faux Fenouil</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88889	<i>Carex stellulata</i> Gooden., 1794	<i>Laiche étoilée, Laiche-hérisson</i>	Reproduction certaine ou probable					
	89264	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Carum verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable					
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	<i>Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable					
	91332	<i>Cirsium filipendulum</i> Lange, 1861	<i>Cirse Filipendule</i>	Reproduction certaine ou probable					
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des marais, Bâton du Diable</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92582	<i>Corydalis claviculata</i> (L.) DC., 1805	<i>Corydale à vrilles</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	Reproduction certaine ou probable					
	93539	<i>Cucumis sativus</i> L., 1753	Concombre cultivé, Concombre, Cornichon	Reproduction certaine ou probable					
	94959	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	Reproduction certaine ou probable					
	96084	<i>Endymion non-scriptus</i> (L.) Garcke, 1849	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable					
	96271	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Reproduction certaine ou probable					
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	Bruyère ciliée	Reproduction certaine ou probable					
	96667	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	Reproduction certaine ou probable					
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Reproduction certaine ou probable					
	96844	<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable					
	98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Reproduction certaine ou probable					
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Reproduction certaine ou probable					
	99437	<i>Galium hercynicum</i> Weigel	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	Reproduction certaine ou probable					
	99494	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Reproduction certaine ou probable					
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable					
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable					
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Reproduction certaine ou probable					
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlique molle, Avoine molle	Reproduction certaine ou probable					
	160993	<i>Hypericum helodes</i> L.	Millepertuis des marais	Reproduction certaine ou probable					
	103320	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	Reproduction certaine ou probable					
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Reproduction certaine ou probable					
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104022	<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	Reproduction certaine ou probable					
	104160	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Reproduction certaine ou probable					
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Reproduction certaine ou probable					
	104348	<i>Juncus sylvaticus</i> auct. non Reichard	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	Reproduction certaine ou probable					
	106435	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	Reproduction certaine ou probable					
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Reproduction certaine ou probable					
	106723	<i>Lotus uliginosus</i> Schkuhr, 1796	Lotus des marais, Lotier des marais	Reproduction certaine ou probable					
	106842	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	Reproduction certaine ou probable					
	108029	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	Reproduction certaine ou probable					
	108718	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Reproduction certaine ou probable					
	110910	<i>Orchis maculata</i> L., 1753	Orchis maculé	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112861	<i>Peucedanum lancifolium</i> (Hoffmanns. & Link) Lange, 1865	Peucedan à feuilles en lanières	Reproduction certaine ou probable					
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction certaine ou probable					
	114589	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hoss., 1797	Polygala à feuilles de serpolet, Polygala couché	Reproduction certaine ou probable					
	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Reproduction certaine ou probable					
	116576	<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur, Poirasse	Reproduction certaine ou probable					
	116742	<i>Quercus pedunculata</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable					
	117533	<i>Rhamnus frangula</i> L., 1753	Bourgène	Reproduction certaine ou probable					
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Reproduction certaine ou probable					
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Reproduction certaine ou probable					
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	Reproduction certaine ou probable					
	119991	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121754	<i>Scirpus multicaulis</i> Sm., 1800	Scirpe à nombreuses tiges. Souchet à tiges nombreuses	Reproduction certaine ou probable					
	122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire. Scutellaire naine	Reproduction certaine ou probable					
	122115	<i>Sedum anglicum</i> Huds., 1778	Opin anglais. Opin d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable					
	122971	<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers. Sarrette	Reproduction certaine ou probable					
	141211	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (Witt.) A.Léve & D.Léve, 1961	Silène à une seule fleur. Silène de Bastard	Reproduction certaine ou probable					
	124205	<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge d'or. Herbe des Juifs	Reproduction certaine ou probable					
	125006	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Reproduction certaine ou probable					
	125044	<i>Stellaria uliginosa</i> Murray, 1770	Stellaire des sources	Reproduction certaine ou probable					
	125294	<i>Succisa praemorsa</i> Asch., 1864	Succise des prés. Herbe du Diable	Reproduction certaine ou probable					
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée. Sauge des bois. Germandrée Scorodaine	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128114	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe. Bois jonc. Jonc marin. Vigneau. Landier	Reproduction certaine ou probable					
	128116	<i>Ulex gallii</i> Planch., 1849	Ajonc de Le Gall	Reproduction certaine ou probable					
	128214	<i>Umbilicus pendulinus</i> DC., 1805	Nombriil de vénus. Oreille-d'abbé	Reproduction certaine ou probable					
	128315	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	Petite utriculaire. Utrriculaire mineure	Reproduction certaine ou probable					
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille. Maurette	Reproduction certaine ou probable					
	129602	<i>Viola lactea</i> Sm., 1798	Violette blancheâtre	Reproduction certaine ou probable					
	129639	<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais	Reproduction certaine ou probable					
	130038	<i>Vulpia sciuroides</i> (Roth) Rchb., 1830	Vulpie queue-d'écurieul. Vulpie faux Brome	Reproduction certaine ou probable					
	130065	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb., 1827	Campanille à feuilles de lierre. Wahlenbergie	Reproduction certaine ou probable					
Ptérédophytes	84999	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle. Polypode femelle	Reproduction certaine ou probable					
	86101	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794		Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95558	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryopteris des chartreux, Fougère spinuleuse	Reproduction certaine ou probable					
	95563	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryopteris dilatée, Fougère dilatée	Reproduction certaine ou probable					
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Régisse des bois, Polypode vulgaire	Reproduction certaine ou probable					
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	Reproduction certaine ou probable					

-31/ 39 -

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2996	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4308	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Lichens	57665	<i>Cladonia arbuscula</i> (Wallr.) Flot.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Angiospermes	95438	<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze, 1891	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	116576	<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	4770	<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Angstr.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
6739	<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
6742	<i>Sphagnum inundatum</i> Russow	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Ptéridophytes	6747	<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6754	<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Angstr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
Ptéridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Aiton) Kuntze, 1891	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103173	<i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm., 1793	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ANNEZO N., MAGNANON S.	1994	Répartition et gestion des stations de plantes protégées et menacées. Conservatoire Botanique National de Brest
	BIORET F., MAGNANON S.	1991	Données phytosociologiques sur les chênaies méso-xérophilesthermoatlantiques maigres du Finistère. Colloques phytosociologiques de Bailleul
	BONNERON A., PROUFF B.	1998	Plan de gestion provisoire de la réserve biologique du Cragou. Bretagne vivante/ SEPNB.
	CLEMENT B., TOUFFET J.	1977	Les pelouses xérophiles autour de quelques affleurements schisteux en Bretagne intérieure - Colloque phytosocio. LILLE VI - 177-189
	CLEMENT B., TOUFFET J.	1979	Le groupement à Rhynchospora alba et Sphagnum pylaei. Doc. phytosocio.
	Cornwall Wildlife Trust, RSPB, SEPNB	1999	Conservation and re-establishment of southern atlantic wetheaths with Erica ciliaris and Erica tetralix and dry coastal heaths with Erica vagans and Ulex maritimus
	DE BEAULIEU et coll.	1998	Les landes du Cragou. Penn ar Bed n° 168. Bretagne vivante/SEPNB.
	DE BEAULIEU F.	1989	La réserve de l'année: les landes du Cragou. Penn ar Bed n° 135. SEPNB
	DE BEAULIEU F.	1990	Les landes du Cragou, un espace expérimental. Penn ar Bed n° 138. SEPNB
	DE BEAULIEU F.	1994	Réserve des landes du Cragou, Gestion des landes par pâturage extensif, investissements et suivis. Programme Morgane/SEPNB.
	DE BEAULIEU F., FICHAUD B.	1992	Critères d'évaluation scientifique et suivi de l'application de l'article 19 dans les Monts d'Arrée, tome 2. Société pour la protection de la nature en Bretagne.
	DE BEAULIEU F., LE MOIGNE J.L.	1991	Nature en Bretagne. Armen/Le chasse-marée.
	DE BEAULIEU F., THOMAS A.	1988	La réserve des landes du Cragou. Penn ar Bed n° 125. SEPNB
	DE ZUTTERE P., SOTIAUX A., O.	1996	Récoltes bryologiques en Bretagne. Nowellia bryologica.
	DE ZUTTERE P., SOTIAUX A., SOTIAUX O.	1995	Intérêt bryologique de la crête rocheuse du Cragou et de ses environs. Penn ar Bed n° 159.

Type	Auteur	Année de publication	Titre	
Bibliographie	DUPIEUX N.	1996	La gestion conservatoire des tourbières atlantiques - méthodes de gestion et essai de synthèse des premières expériences (tourbière de Lann Gazel, p 111) FCBE / Espaces Naturels de Fr	
	DURFORT J.	1994	Inventaire des tourbières du Finistère. Fichier Fédération centre Bretagne Environnement	
	FOUILLET P.	1994	Prise en compte pour la gestion du site de peuplements entomologiques de la réserve SEPNB des landes du Cragou (Finistère). Programme Morgane/SEPNB.	
	FOUILLET P.	1997	Etude de la biodiversité entomologique des prairies humides acides à Jonc acutiflore et de ces relations avec les pratiques culturales dans le cadre du suivi OGAF Environnement des Monts	
	GAUTHIER R., PUJOS J.	1994	Note sur la présence de Sphagnum majus (Russow) c. Jens en France. Cryptogamie, bryol., lichen.	
	JAFFRE M.	1995	Etude des prairies humides dans le cadre de l'OGAF-Environnement des Monts d'Arrée. Fiches descriptives des stations étudiées. Laboratoire d'Ecologie Végétale, Rennes 1 / ENSA Dijon	
	MAZE J.	1994	Pré-inventaire mycologique des landes humides et tourbières du centre-Bretagne.	
	Réserve du Cragou,	1999	Préservation des espèces et des biotopes remarquables de Bretagne. Gestion et mise en valeur des landes du Cragou. Rapport intermédiaire n° 2. Contrat nature/Bretagne n	
	SPALDING A.	1992	Snapshot of the moths of the reserve les rochers du Cragou in august Report for the nature reserve.	
	TOUFFET J.	1969	Les sphaignes du Massif Armoricaïn- Thèse d'Etat - Faculté des sciences de Rennes	
	TOUFFET J.	1985	Les tourbières de Bretagne - Laboratoire d'écologie végétale- Université de Rennes 1	
	ZNIEFF		ZNIEFF 1ère génération	
	Informateur	BOUYER Franck		
		CADOU Didier		
		CHICOUENE Daniel		
CLEMENT Bernard				
DE BEAULIEU François, QUERE Philippe				
DE ZUTTERE P., SOTIAUX A.				
DESANTI Nathalie				
DURFORT José				
Equipe naturaliste de la réserve du Cragou				
FOUILLET Philippe				
GUEGUEN Alain				
GUEGUEN Alain				

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	LACHUER Raymond		
	MANACH Alain		
	MAOUT Jacques		
	MAZE Jacques		
	PROUFF Boris		
	ROS Jacques		
	Royal society for the protection of birds		
	SEITE François		
	SPALDING Adrien		
	TIBERGHEN Gérard		
	TOUFFET Jean		
	ZNIEFF 1ère génération		



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530030076>



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530030076>

LANDES ET TOURBIERES DU VERGAM (Identifiant national : 530030076)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000836)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT J.
(relecture HOLDER E.), - 530030076, LANDES ET TOURBIERES DU VERGAM.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 53P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530030076.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
 Rédacteur(s) : DURFORT J. (relecture HOLDER E.)
 Centroïde calculé : 157370°-2402696°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 22/02/2016
 Date actuelle d'avis CSRPN : 22/02/2016
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	52
9. SOURCES	53

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Finistère
- Commune : Plougonven (INSEE : 29191)
- Commune : Scrignac (INSEE : 29275)
- Commune : Lannéanou (INSEE : 29114)

1.2 Superficie

699,71 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 130
 Maximale (mètre): 255

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette zone qui compte parmi les plus grands sites de tourbières en Bretagne, se compose :

- d'une vaste unité de landes et tourbières dans sa partie centrale, du côté rive gauche du ruisseau de Roudouhir, sur les communes de Scrignac et Lannéanou (Ménez Vergam), principal secteur où Bretagne Vivante SEPNB mène une action de maîtrise foncière depuis 1992. Sur l'aval un important boisement résineux (autour du lieu-dit Vergam) a fortement structuré cet ensemble qui était plus important autrefois. Mais au delà, subsistent un espace en landes mésophiles bien typées au dessus du Moulin de Kerloc'h, et un couloir tourbeux très diversifié face à la maison de Parcou Ségat.

- d'un ensemble de landes tourbeuses et tourbières, également remarquable, bordant la rive droite, de part et d'autre de l'ancien Moulin du Launay sur Plougonven, une plus forte pression agricole déjà ancienne a fait disparaître les landes mésophiles qui le bordaient. Un couloir humide d'alimentation, et porteur de quelques parcelles en lande sur l'amont est retenu dans la zone (le Launay).

- aux sources, d'un bel espace en landes humides de grande qualité, dans un environnement boisé sur le pourtour, sous le village de Cleuncoat.

- au Sud-Ouest de la zone, sur un versant surmontant l'ancien Moulin de Troglos, d'un secteur en landes et rochers (et localement zone tourbeuse de pente diversifiée) mais également menacé par des boisements, et des défrichements agricoles (récents).

- et de la vallée aval du ruisseau, possédant aussi des espaces tourbeux intéressants, notamment boisés.

Milieux principaux : Landes sèches et rochers - Landes mésophiles à ajonc de Le Gall et bruyère ciliée - Landes humides et tourbeuses, à éricacées et sphaignes avec dépressions du Rhynchosporion - Groupements de tourbière à narthécie des marais, à molinie et callune et fourrés à piment royal abondants - Bois marécageux et tourbeux très diversifiés - Prairies humides - Fourrés et ptéridaies - Ruisseaux et mares oligotrophes.

Espèces remarquables : (sélection)

. Flore : présence de 4 espèces végétales protégées au plan national : les rossolis intermédiaire et à feuilles rondes (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*), le lycopode des tourbières (*Lycopodiella inundata*), et la pilulaire (*Pilularia globulifera*) cette dernière espèce détectée en 1998 dans un petit étang qui venait d'être créé, n'a pas été revue récemment. Une espèce d'intérêt communautaire, la sphaigne de La Pylaie (*Sphagnum pylaisii*) est présente dans le site. Au moins 12 autres plantes vasculaires menacées existent également dans la zone, dont plusieurs stations du rhynchosporion brun (*Rhynchospora fusca*) dans les landes tourbeuses de Plougonven. Une autre espèce protégée : le lycopode sélagine (*Huperzia selago*) n'a pas été revue depuis

1982. Les milieux humides et tourbeux abritent également plusieurs bryophytes remarquables, comme la mousse Splachnum ampullaceum en plusieurs points du site, et des hépatiques corticoles à affinités atlantiques très rares en France.

. Faune : Oiseaux : plus de 80 espèces ont été observées, dont un bon nombre sont nicheuses sur la zone, notamment les Busards cendré et Saint Martin (Circus pygargus et C. cyaneus) mais en faibles effectifs, ainsi que d'autres rapaces peu communs (Busard des roseaux, Faucon hobereau, ...). Plusieurs couples de Courlis cendré (Numenius arquata) se maintiennent aussi dans les landes fauchées du site. Le Pic noir (Dryocopus martius) a été observé nicheur dans une peupleraie. Invertébrés : présence du Carabe à reflets d'or (Chrysocarabus auronitens subfestivus) sous-espèce endémique de Bretagne, et d'une fourmi de tourbières montagnardes : Formica picea.

Conditions actuelles de conservation : l'action de Bretagne Vivante SEPNE par les acquisitions foncières est très importante pour le secteur du Vergam (en Scrignac et Lannéanou), ces protections ont pu être réalisées avec les moyens des programmes européens Life ("Tourbières de France" et "Landes"). Quelques acquisitions ont aussi été réalisées par le Parc Naturel Régional d'Armorique. La plupart de ces espaces protégés par actions foncières (plus de 128 ha en 2010) font à présent partie de l'"Espace remarquable de Bretagne des Landes du Cragou et du Vergam" (Réserve naturelle régionale créée fin 2008, inaugurée en juillet 2009, et couvrant au total 343 ha avec le site du Cragou, voir aussi ZNIEFF n° 02670008), et dont le Plan de gestion à paraître en 2011 est rédigé et mis en oeuvre par l'association Bretagne Vivante.

D'assez nombreuses parcelles bénéficient actuellement de Mesures agri-environnementales (MAE) pour leur entretien par la fauche avec exportation.

Mais les défrichements agricoles de landes mésophiles (destructions) aux marges du site peuvent encore se produire, ainsi que de nouveaux boisements résineux aux alentours du Vergam, qui seraient très destructeurs s'ils touchaient à nouveau des espaces tourbeux de très grand intérêt biologique. Les créations anarchiques de mares à but cynégétique en milieux tourbeux devraient être mieux contrôlées (secteur du Launay), une partie des milieux pionniers créés en bordure lors de la construction de l'une d'elles a été remaniée et artificialisée par la suite détruisant les espèces protégées qui étaient apparues.

Une protection réglementaire du biotope serait à étudier, en complément de la Réserve naturelle régionale qui ne couvre pas tous les milieux et espèces remarquables présents dans le site.

Liens écologiques avec d'autres ZNIEFF : oui, contact au Nord-Est avec le site de Roc'h Gouino (ZNIEFF n° 02670010).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Maîtrise foncière ou d'usage par un Parc naturel régional (Pnr)
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Réserve naturelle volontaire
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Circulation routière ou autoroutière
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Etang
- Vallée
- Talweg
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Collectivité territoriale
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Etrépage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Autre Faunes	- Amphibiens	- Oiseaux
- Lichens	- Bryophytes	- Phanérogames	
- Poissons	- Mammifères	- Ptéridophytes	
- Mollusques	- Ascomycètes	- Reptiles	
- Crustacés		- Orthoptères	
- Arachnides		- Lépidoptères	
- Myriapodes		- Coléoptères	
- Odonates		- Diptères	
- Basidiomycètes		- Hyménoptères	
- Autres Fonges		- Autres ordres d'Hexapodes	
		- Hémiptères	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.3 <i>Prairies humides oligotrophes</i>			4	
	51.1 <i>Tourbières hautes à peu près naturelles</i>			10	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			22	
	31.12 <i>Landes humides atlantiques méridionales</i>			16	
	44.A <i>Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			2	
	81 <i>Prairies améliorées</i>			3	
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>			15	
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>			1	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			9	
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>				
	44.9 <i>Bois marécageux d'Auline, de Saule et de Myrte des marais</i>			12	
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	41.12 <i>Hêtraies atlantiques acidiphiles</i>			1	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 Villages				
	41 Forêts caducifoliées				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obaletricens</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
Annélides	233156	<i>Dendrobaena attemsi</i> (Michaelsen, 1902)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERNION Muriel, 2010				2010
	233163	<i>Dendrobaena octaedra</i> (Savigny, 1826)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERNION Muriel, 2010				2010
Ascomycètes	59586	<i>Teloschistes chrysophthalmus</i> (L.) Th. Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITE Francois, 2007 - 2011				2010
Bryophytes	4429	<i>Campylopus subulatus</i> Schimp. ex Milde		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6701	<i>Cakura calyptrifolia</i> (Hook.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2011
	6703	<i>Drepanolejeunea hamatifolia</i> (Hook.) Schiffn.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2011
	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4883	<i>Phila campotrachela</i> (Renauld & Cardot) Broth.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2010
	6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2002 - 2010
	6778	<i>Sphagnum pytaisi</i> Brid.	Sphaigne de Pytaie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2010
	5680	<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2002 - 2010
Coléoptères	645527	<i>Chrysocarabus auronitens subfervens</i> (Oberthur, 1884)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 2011
Hyménoptères	628329	<i>Formica picea</i> Nylander, 1846		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
Lépidoptères	54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (Le), Piéride gazele (La), Piéride de l'Aliser (La), Piéride de l'Aubergine (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2009
	53938	<i>Clossiana selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté (Le), Nacre fiché (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54039	<i>Evers argiades</i> (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle (L), Petit Porte-Queue (Le), Argus mini-queue (L), Myrmidon (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir (Le), Stéropé (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie, Rat d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2009
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : UGUEN Roger, 2004 - 2010				2004
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOLDER Emmanuel, 2009				2008 - 2009
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BALLOT Jean-Noël, 07 / 2006				1999 - 2010
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BALLOT Jean-Noël, 07 / 2006				2000 - 2008
Oiseaux	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				2004 - 2010
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2004 - 2010
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddart, 1783)	Locustelle tachetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BALLOT Jean-Noël, 07 / 2006				2002 - 2008
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				2000 - 2009
Orthoptères	65718	<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Deutelle des bruyères	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	535765	<i>Omocestus viridulus viridulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet verdelet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Phanérogames	94259	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2003
	95438	<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010
	99922	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				1995 - 2008
	104334	<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753	Jonc rude, Jonc raide, Brossière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2003
	108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Tréfle d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation	
	109130	<i>Myrica gale</i> L., 1753	Piment royal, Bois-sent-bon, Piment aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010	
	109372	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010	
	113626	<i>Pinguicula lusitanica</i> L., 1753	Grassette du Portugal	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010	
	116192	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2010	
	117731	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2010	
	117732	<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	Rhynchospore brun, Rhynchospore fauve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2002 - 2010	
	140763	<i>Scirpus cespitosus</i> subsp. <i>germanicus</i> (Palla) Brodd., 1912	Scirpe cespiteux, Souchet d'Allemagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 2010	
	128315	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	Petite utriculaire, Utrriculaire mineure	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1999 - 2010	
	Pléridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994 - 2010
		113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Boulette d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRETAGNE Gilles, 1998				1998
Reptiles	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010	

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	320	<i>Rana esculenta</i> Linnaeus, 1758	Grenouille commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	101	<i>Salamandra salamandra atra</i> Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	Arachnides	1556	<i>Agalenatea redii</i> (Scopoli, 1763)	Épeire de velours	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999			
233169		<i>Agelena labyrinthica</i> (Clerck, 1758)	Agéline à labyrinthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
1254		<i>Anelosimus aulicus</i> (C.L. Koch, 1838)	Thérion royal	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
1597		<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
1598		<i>Araneus quadratus</i> Clerck, 1758	Épeire à quatre points	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
1437		<i>Bathyphantes gracilis</i> (Blackwall, 1841)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	303203	<i>Collisia inerrans</i> (O. Pickard-Cambridge, 1885)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1445	<i>Erigone atra</i> Blackwall, 1833	Érigone noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1446	<i>Erigone dentipalpis</i> (Wider, 1834)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1448	<i>Erigone vagans</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1506	<i>Gonalium rubens</i> (Blackwall, 1833)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	337331	<i>Homalenotus quadridentatus</i> (Cuvier, 1795)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1585	<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer, 1802)	Mangore petite-boutelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	457303	<i>Microlinyphia pusilla</i> (Sundevall, 1829)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	337113	<i>Nemastoma bimaculatum</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1571	<i>Neoscona adianta</i> (Walckenaer, 1802)	Épeires fougères	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1933	<i>Pardosa nigriceps</i> (Thorell, 1856)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	233941	<i>Philodromus collinus</i> C.L. Koch, 1835		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1882	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	<i>Pisaura admirable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1281	<i>Theridion bimaculatum</i> (L.)	<i>Thérion à deux tâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1290	<i>Theridion impressum</i> L. Koch, 1881		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1288	<i>Theridion pallens</i> Blackwall		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1640	<i>Xysticus cristatus</i> (Clerck, 1758)	<i>Xystique crêté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	1647	<i>Xysticus erraticus</i> (Blackwall, 1834)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Autres insectes	65801	<i>Ectobius lapponicus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Blatte jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	65797	<i>Ectobius sylvestris</i> (Poda, 1761)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Bryophytes	5464	<i>Calliergon giganteum</i> (Schimp.) Kindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6628	<i>Calypogeia arguta</i> Nees & Mont.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6632	<i>Calypogeia fissa</i> (L.) Raddi		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4414	<i>Campylopus brevifolius</i> Bruch & Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4415	<i>Campylopus flexuosus</i> (Hedw.) Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4419	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4424	<i>Campylopus pyriformis</i> (Schultz) Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6573	<i>Cephalozia bicuspidata</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6579	<i>Cephalozia connivens</i> (Dicks.) Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6554	<i>Cephalozia divaricata</i> (Sm.) Schiffn.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6163	<i>Conocephalum conicum</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5100	<i>Cryphaea heteromalla</i> (Hedw.) D. Mohr		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4446	<i>Dicranella heteromalla</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4754	<i>Dicranum scoparium</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	3906	<i>Fissidens cumovii</i> Mitt.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5084	<i>Fontinalis antipyretica</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1904 - 2011				1996
	6677	<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6683	<i>Frullania tamarisci</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5644	<i>Funaria obtusa</i> (Hedw.) Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6058	<i>Hypnum jutlandicum</i> Holmen & E. Warncke		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5892	<i>Isoetes myosuroides</i> Brid., 1827		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6386	<i>Jungfermannia gracillima</i> Sm.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6712	<i>Lejeunea ulicina</i> (Taylor) Gottsche, Lindenb. & Nees		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4917	<i>Mnium hornum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	5125	<i>Neckera pumila</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6600	<i>Odontoschisma sphagni</i> (Dicks.) Dumort., 1835		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5014	<i>Orthotrichum affine</i> Schrad. ex Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5034	<i>Orthotrichum pulchellum</i> Brunt.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6267	<i>Pellia epiphylla</i> (L.) Corda		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5980	<i>Plagiothecium undulatum</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6101	<i>Pleurozium schreberi</i> (Willd. ex Brid.) Mitt.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	3864	<i>Polytrichum commune</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	4790	<i>Pseudophemerum nitidum</i> (Hedw.) Loeske		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5948	<i>Pseudotaxiphyllum elegans</i> (Brid.) Z. Iwats.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6657	<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4952	<i>Rhizomnium punctatum</i> (Hedw.) T.J.Kop.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6259	<i>Riccardia multifida</i> (L.) Gray		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5921	<i>Scleropodium purum</i> (Hedw.) Limpr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6739	<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	459099	<i>Sphagnum denticulatum</i> f. <i>crassicladum</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	435505	<i>Sphagnum denticulatum</i> var. <i>inundatum</i> (Russow) Kartt.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6748	<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Moik.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	6790	<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5426	<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5063	<i>Zygodon conoideus</i> (Dicks.) Hook. & Taylor		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
	5066	<i>Zygodon rupestris</i> Schimp. ex Lorentz		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				1996
Coléoptères	9155	<i>Abax ater</i> (Villers, 1789)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9348	<i>Acupalpus dubius</i> Schilsky, 1988		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	222419	<i>Acupalpus luteatus</i> (Dufschmid, 1812)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8819	<i>Agonum muelleri</i> (Herbst, 1784)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9192	<i>Amara aenea</i> (De Geer, 1774)	<i>Amare bronzée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9193	<i>Amara communis</i> (Panzer, 1797)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9204	<i>Amara familiaris</i> (Dufschmid, 1812)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	9206	<i>Amara fulvipes</i> (Audinet-Serville, 1821)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9212	<i>Amara lunicollis</i> Schiedte, 1837		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9218	<i>Amara plebeja</i> (Gyllenhal, 1810)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	780135	<i>Anaspis maculata</i> Geoffroy in Fourcroy, 1785	Anaspes fauve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9291	<i>Anisodactylus binotatus</i> (Fabricius, 1787)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	17019	<i>Aplon ulicis</i> Dufour, 1843		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8413	<i>Archicarabus nemoralis</i>	Carabe des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8632	<i>Bembidion lampros</i> (Herbst, 1784)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9342	<i>Bradycellus harpalinus</i> (Audinet-Serville, 1821)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	13142	<i>Caenopsis fassirostris</i> (Walton, 1847)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	13147	<i>Caenopsis waltoni</i> (Boheman, 1842)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	8784	<i>Calathus melanocephalus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8386	<i>Carabus granulatus</i> Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8321	<i>Cicindela campestris</i> Linnaeus, 1758	Cicindèle champêtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8548	<i>Clivina fossor</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9311	<i>Harpalus latus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	802096	<i>Helops harpaloides</i> Küster, 1850		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	14359	<i>Hylobius abietis</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	241545	<i>Luperus longicornis</i> (Fabricius, 1781)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	222931	<i>Metalina lampros</i> (Herbst, 1784)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	14968	<i>Micrelus ericae</i> (Gyllenhal, 1813)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	9419	<i>Microlestes minutulus</i> (Goeze, 1777)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8506	<i>Nebria brevicollis</i> (Fabricius, 1792)	<i>Nébie à cou bref</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8520	<i>Nebria salina</i> Fairmaire & Laboulbène, 1854		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8527	<i>Notiphilus hypocrita</i> Putzeys, 1866		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	239004	<i>Omonadus floralis</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9371	<i>Oodes heloploides</i> (Fabricius, 1792)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9181	<i>Percosia aequistis</i> (Duftschmid, 1812)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8590	<i>Philochthus guttula</i> (Fabricius, 1792)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	10360	<i>Phosphuge atrata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	13704	<i>Polydrusus confluens</i> Stephens, 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9127	<i>Pterostichus cupreus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	222579	<i>Pterostichus madidus</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	222560	<i>Pterostichus nigrita</i> (Paykull, 1790)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	9103	<i>Pterostichus strenuus</i> (Panzer, 1797)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	11585	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli, 1763)	<i>Téléphore fauve</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	10927	<i>Serica brunnea</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	10374	<i>Silpha tristis</i> Illiger, 1798	<i>Silphe triste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	13270	<i>Sitona flavescens</i> Fabricius, 1787		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	13867	<i>Strophosoma nebulosum</i> Stephens, 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	8728	<i>Trechus obtusus</i> Erichson, 1837		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997
Diptères	23216	<i>Melanostoma scalare</i> (Fabricius, 1794)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	23234	<i>Platycheirus clypeatus</i> (Meigen, 1822)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Hémiptères	51813	<i>Adelphocoris lineolatus</i> (Goetze, 1778)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51615	<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise à tête allongée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51764	<i>Coranus subapterus</i> (De Geer, 1773)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51508	<i>Dolycoris baccharum</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise brune à antennes & bords panachés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51845	<i>Heterocordylus parvulus</i> Reuter, 1881		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	238231	<i>Kleidocerys ericæ</i> (Horváth, 1906)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	237863	<i>Leptopterna ferrugata</i> (Fallén, 1807)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51722	<i>Macrodemus micropterum</i> Curtis		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	237859	<i>Notostira elongata</i> (Geoffroy, 1785)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	238236	<i>Nysius graminicola</i> (Kolenati, 1845)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
51832	<i>Orthotylus ericetorum</i> (Fallén, 1807)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	238152	<i>Plinthius brevipennis</i> (Latreille, 1807)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51788	<i>Stenodema calcaratum</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	51560	<i>Trigonotylus ruficornis</i> (Geoffroy, 1785)	Punaise verte à antennes fauves	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Hyménoptères	52788	<i>Formica cunicularia</i> Latreille, 1798		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	52789	<i>Formica fusca</i> Linnaeus, 1758	Fourmi toute brune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	52790	<i>Formica pratensis</i> Retzius, 1783		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	52817	<i>Lasius niger</i> (Linnaeus, 1758)	Fourmi noire des jardins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	52808	<i>Myrmica ruginodis</i> Nylander, 1846		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	52809	<i>Myrmica scabrinodis</i> Nylander, 1846		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Lépidoptères	54451	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53724	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (L), Jaspé (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (Le), Empereur (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	249151	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	54307	<i>Calophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécia de la Ronce (La), Argus vert (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L), Argus à bande noire (L), Argus bordé (L), Argiolus (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53623	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	248867	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	248363	<i>Euthrix potatoria</i> (Linnaeus, 1758)	Buveuse (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Ciron (Le), Limon (Le), Période du Nerprun (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53736	<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil-de-Paon-du-jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53773	<i>Ladoga camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	54770	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53973	<i>Lycæna phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L), Bronze (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtill (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	248088	<i>Nomophila noctuella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53337	<i>Ochodes venatus</i> (Brenner & Grey, 1853)	Sylvaïne (La), Sylvain (La), Sylvine (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	249038	<i>Orgyia antiqua</i> (Linnaeus, 1758)	Ebête (L), Bombyx antique (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53598	<i>Pararge aegeria tircis</i> (Butler, 1867)	Tircis (Le), Argus des Bois (L), Égérie (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	219833	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Période du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	219831	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Période de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Période du Chou (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53759	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gamma</i> (Le), <i>Robert-le-diable</i> (Le), <i>C-blanc</i> (Le), <i>Dentelle</i> (Le), <i>Vanesse Gamma</i> (La), <i>Papillon-C</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	608405	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	<i>Amaryllis</i> (L.), <i>Satyre tithon</i> (Le), <i>Titon</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	54322	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla du Chêne</i> (La), <i>Porte-Queue bleu à une bande blanche</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	53326	<i>Thymelicus lineolus</i> (Ochsenheimer, 1808)	<i>Hespérie du Dactyle</i> (L.), <i>Hespérie européenne</i> (au Canada) (L.), <i>Ligné</i> (Le), <i>Hespérie orangée</i> (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	53741	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vulcain</i> (Le), <i>Amiral</i> (L.), <i>Vanesse Vulcain</i> (La), <i>Chiffre</i> (Le), <i>Atalante</i> (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
Mammifères	61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevreuil européen</i> , <i>Chevreuil</i> , <i>Brocard</i> (mâle), <i>Chevrette</i> (femelle)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1996 - 2010
	61678	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	<i>Lièvre d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1996 - 2010
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Marte des pins</i> , <i>Marte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	<i>Écureuil roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1996 - 2010
	60249	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	<i>Taupe d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Renard roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1996 - 2010
Oiseaux	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Épervier d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mésange à longue queue</i> , <i>Orite à longue queue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	<i>Alouette des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2005
	2975	<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Perdrix rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				2009
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	<i>Canard colvert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit des arbres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1984
	2873	<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				2008
	4155	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4510	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COZIC Erwan, 2003 - 2010				2007
	4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Cornelle noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COZIC Erwan, 2003 - 2010				2003 - 2010
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4568	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3059	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2007
	4603	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	2538	<i>Lymnocyptes minimus</i> (Brünnich, 1764)	Bécassine sourde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3755	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4361	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4351	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SÉITÉ François, 2007 - 2011				2010
	3003	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivone	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4308	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4053	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	2559	<i>Scelopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	4516	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4137	<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				1996
	4127	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEITÉ Francois, 2007 - 2011				2010
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAOUT Jacques, 1996 - 2008				1996
Orthoptères	66141	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	65877	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999
	66036	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	Tétrix forestier, Tétrix des clairières, Tétrix commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				1997 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80590	<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	80605	<i>Agrostis curtisii</i> Kerguelen, 1976	Agrostide à soie, Agrostis à soies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampant, Consyre moyenne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	82346	<i>Angallis tenella</i> (L.) L., 1771	Mouron délicat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératrice sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Bêrûde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
87915	<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87964	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	88385	<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	Laiche à deux nervures	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88463	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	Laiche vert jaunâtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88489	<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laiche étoilée, Laiche-hérisson	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88608	<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laiche lisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	88752	<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laiche millet, Faux Fanouil	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laiche paniculée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	88775	<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laiche à pilules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88802	<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Laiche puce, Carex pucier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laiche espacée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laiche à bec, Laiche en ampoules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89264	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Carum verticillé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier, Châtaignier commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	91120	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dortne à feuilles opposées, Hépatique des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loree, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Junesse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	94266	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté, Orchis maculé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1994
	95916	<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	Bruyère ciliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96667	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	96844	<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linagrette à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	99529	<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	103272	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	104101	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	104145	<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc couché, Jonc bulbeux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	104160	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106370	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	Grande Listère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	108718	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	109864	<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe safranée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	111859	<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Aiteluis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	112601	<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe aux yeux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	112861	<i>Peucedanum lancifolium</i> (Hoffmanns. & Link) Lange, 1865	Peucedan à feuilles en lanières	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	113689	<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	114589	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hoss, 1797	Polygala à feuilles de serpolet, Polygala couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115301	<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994 - 1999
	115470	<i>Potentilla erecta</i> (L.) R. Bruch., 1797	Potentille tormentille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelosier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	117019	<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire à bulbilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	117025	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douce, Flammule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	117145	<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten., 1830	Grenouillette de Lenormand	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	140478	<i>Salix repens</i> subsp. <i>repens</i> L., 1753	Saule rampant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	121714	<i>Scirpus fluitans</i> L., 1753	Scirpe flottant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	121960	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorsonère humble	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	122115	<i>Sedum anglicum</i> Huds., 1778	Orpin anglais, Orpin d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	122971	<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers, Sarrette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	123668	<i>Silene uniflora</i> Roth, 1794	Silène à une fleur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	124797	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévis., 1842	Épiaire officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	125006	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	125295	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe du Diable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodone	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	128114	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	128116	<i>Ulex gallii</i> Planch., 1849	Ajonc de Le Gall	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	128419	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	129639	<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	130065	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb., 1827	Campanille à feuilles de ferre, Wahlenbergie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
Pléridophytes	84999	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	86101	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	133969	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borrieri</i> (Newman) Fraser-Jenk., 1980	Dryopteris écailloux, Dryopteris de Borrier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	95558	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryopteris des chartreux, Fougère spinuleuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				2010
	95563	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryopteris dilatée, Fougère dilatée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmunde royale, Fougère fleurie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	114972	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas, 1961	Polypode intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Régliasse des bois, Polypode vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José, 1994 - 2011				1996
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994				1994
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre helvétique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010
	78141	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				1999 - 2010

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Mammifères	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
61678	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
Oiseaux	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2538	<i>Lymnocyrtus minimus</i> (Brünnich, 1764)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2873	<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
2975	<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
3059	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3465	<i>Cuculus canorus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3518	<i>Strix aluco</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3522	<i>Asio otus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3525	<i>Asio flammeus</i> <i>(Pontoppidan, 1763)</i>	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3611	<i>Dendrocopos major</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3676	<i>Alauda arvensis</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3726	<i>Anthus pratensis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3755	<i>Motacilla cinerea</i> <i>Tunstall, 1771</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3764	<i>Parus major</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3774	<i>Sitta europaea</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> <i>C.L. Brehm, 1820</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3814	<i>Lanius excubitor</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3941	<i>Motacilla alba</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	<i>Prunella modularis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4127	<i>Turdus pilaris</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> <i>C. L. Brehm, 1831</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4137	<i>Turdus iliacus</i> <i>Linnaeus, 1766</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> <i>(Temminck, 1820)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4155	<i>Cisticola juncidis</i> <i>(Rafinesque, 1810)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> <i>(Boddaert, 1783)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	4221	<i>Sylvia undata</i> <i>(Boddaert, 1783)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> <i>Latham, 1787</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4254	<i>Sylvia borin</i> <i>(Boddaert, 1783)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> <i>(Vieillot, 1887)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4308	<i>Regulus regulus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation	
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4510	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4568	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4603	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		78141	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	Angiospermes	95438	<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
		95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
		103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
		103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
		128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae		6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6739	<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	6748	<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
6790	<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
459099	<i>Sphagnum denticulatum</i> f. <i>crassicaudum</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ANNEZO N. et MAGNANON S., 1994, Répartition et gestion des stations de plantes protégées et menacées Fichier communal de Scignac, Conservatoire Botanique National de Brest (site n° 2)		
	BARGAIN B.	1995	Le Courlis cendré en Bretagne, démographie et gestion - CREN Bretagne
	BARGAIN B., GELINAUD G., MAOUT J., 1999, Les limicoles nicheurs de Bretagne – Bretagne Vivante SEPNB		
	BARGAIN B., GUYOT G. & MAOUT J., 2006, Inventaire des populations de Courlis cendré dans les Monts d'Arrée - recensement 2006, Bretagne Vivante / PNRA - DIREN Bretagne		
	BONNERON A. et PROUFF B., 1998, Plan de gestion de la Réserve Biologique du Vergam – Bretagne Vivante SEPNB		
	Carte des zones humides d'intérêt national ou local du Bassin Loire-Bretagne, 1995, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (zone humide n° 29-11 pp)		
	Cornwall Wildlife Trust, RSPB, SEPNB, 1999, #Conservation and re-establishment of Southern Atlantic wet heaths with Erica ciliaris and Erica tetralix and dry coastal heaths with Erica vagans and Ulex maritimus in SW France#- Overall Projet Final Report. 1 October 1995 - 31 March 1999 + ANNEXES LIFE programme of the European Union		
	COZIC E., 2006, Affluence d'une trentaine de faucons émerillons (Falco columbarius) dans un dortoir des Monts d'Arrée, in Alauda 74 (3), pp. 372-374		
	DE BEAULIEU F., FICHAUD B.	1992	Critères d'évaluation scientifique et suivi de l'application de l'article 19 dans les Monts d'Arrée, tome 2. Société pour la protection de la nature en Bretagne.
	DE ZUTTERE Ph.	1997	Récoltes bryologiques en Bretagne (II), Nowellia bryologica Revue spécialisée de bryologie n°12-13, Braine-le-Château (Belgique)
	DURFORT J., 1994, Inventaire des tourbières du Finistère, Tome 2 Fichier, Fédération Centre-Bretagne Environnement (site n° 29-019)		
	DURFORT J., 2003, Réactualisation de l'Inventaire des tourbières du Finistère, FCBE / Département du Finistère (tourbière n° 29-19)		
	FCBE, 2002, Cartographie de la végétation des Monts d'Arrée, Parc Naturel Régional d'Armorique		

Type	Auteur	Année de publication	Titre	
	FORGEARD F. et coll., 1983, Identification et localisation des landes de France, Laboratoire d'Ecologie Végétale - Université de Rennes 1 (lande n°29-1 pp)			
	FOUILLET P., 1999, Etude des peuplements entomologiques des landes du Cragou et du Vergam - application à la gestion des sites			
	GUYOT G. & MAOUT J., 2005, Inventaire des populations de Busard cendré, Busard Saint-Martin et Busard des roseaux dans les Monts d'Arrée - recensement 2005, Bretagne Vivante / PNRA - DIREN Bretagne			
	GUYOT G., 2010, Synthèse des observations ornithologiques des Monts d'Arrée 2000-2009, Bretagne Vivante, 17 p			
	HOLDER E., 2011, Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Landes du Cragou et du Vergam, Bretagne Vivante / Région Bretagne			
	PROUFF B.	1996	Plan de gestion du Vergam, première approche. Mémoire de BTS GPN/SEPNB	
	TOUFFET J., 1985, Les tourbières de Bretagne, Laboratoire d'écologie végétale - Université de Rennes I (tourbière n° 29-19)			
	ZNIEFF de 2ère génération n° 0000 0836, 1999, Landes et tourbières du Vergam, DIREN Bretagne			
	Informateur	ANNEZO Nicole et MAGNANON Sylvie, CBNBrest, 1994		
		BALLOT Jean-Noël, 07 / 2006		
BRETAGNE Gilles, 1998				
COZIC Erwan, 2003 - 2010				
DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				
DE ZUTTERE Philippe & VANDERPOORTEN Alain, 07 / 1996				
DURFORT José, 1994 - 2011				
DURFORT José, 1994 - 2011				
Equipe naturaliste Bretagne Vivante de la RNR du Vergam				
FLOTÉ Denis, 07 / 2002				
FOUILLET Philippe, 1997 - 1999				
GUERNION Muriel, 2010				
HOLDER Emmanuel, 2009				
MAOUT Jacques, 1996 - 2008				
PRELLI Rémy, 1980				
PROUFF Boris, 1994				
SÉITÉ Francois, 2007 - 2011				

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	SÉITÉ Francois, 2007 - 2011		
	UGUEN Roger, 2004 - 2010		



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020191>



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020191>

BOIS DE LESTREZEC - LA ROCHE TANGUY (Identifiant national : 530020191)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02100002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : JOSE DUFORT, -, 530020191, BOIS DE LESTREZEC - LA ROCHE TANGUY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 27P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020191.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
 Rédacteur(s) : JOSE DUFORT
 Centroïde calculé : 151754°-2398317°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 08/02/2007
 Date actuelle d'avis CSRPN : 08/02/2007
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	11
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	11
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	12
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	13
6. HABITATS	13
7. ESPECES	15
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	27
9. SOURCES	27

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 530002093 - FORET DU HUELGOAT (Id reg. : 02100000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Finistère
- Commune : Berrien (INSEE : 29007)
- Commune : Scrignac (INSEE : 29275)

1.2 Superficie

145,38 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre) : 115
 Maximale (mètre) : 210

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 530002093 - FORET DU HUELGOAT (Type 2) (Id reg. : 02100000)

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de type I "Bois de Lestrézec - la Roche Tanguy" comprend la forte marge boisée des coteaux d'assez fortes pentes du Bois de Lestrézec, exposée au Nord ou à Est, et bordant les ruisseaux du Mendy puis du Squiriou (le Mendy conflue avec le Squiriou au Nord de la ZNIEFF dans un environnement diversifié de prairies humides et saulaies riveraines). Sur la rive droite de ces ruisseaux, avant puis après la confluence, une large terrasse alluviale surmonte une formation schisteuse (les Phyllades alumineuses à chloritoïde du Siegenien), la richesse en bases accumulées dans ce secteur boisé hydromorphe explique sans doute en partie un probable relèvement du pH qui se traduit par une végétation originale composée de bouleaux et de saules (où l'épiphytisme des bryophytes et des lichens est luxuriant) qui domine une roselière à phragmites et thélypteris des marais (Thelypteris palustris) fougère rare en Finistère et en Bretagne. Cette formation peu commune se superpose à des éléments de tourbières et de bas-marais acides mésotrophes comportant d'autres plantes de la Liste rouge armoricaine : le piment royal (Myrica gale) et le trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata) notamment. Cette saulaie-boulaie marécageuse à tourbeuse s'interpénètre avec une chênaie hydromorphe assimilable à la chênaie pédonculée à molinie bleue. Des unités de boulaies tourbeuses (habitat d'intérêt communautaire prioritaire) sont également présentes dans le site.

Est également relevée dans cette zone, une station de sélin de Brotero (Selinum broteri), rare ombellifère ibéro-armoricaine uniquement présente en Bretagne pour le territoire français, et faisant partie des 37 taxons à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne pour lesquelles des mesures de conservation doivent être mises en œuvre.

Le propriétaire des terrains privés concernés, très sensibilisé à la nature, est informé de ces multiples intérêts botaniques, et mis en relation avec le Conservatoire Botanique National de Brest (2004).

La rare hépatique Colura calyptrifolia, seulement présente dans le Finistère pour la France, y a été également relevée sur branche de bouleaux (et non d'ajonc comme généralement). D'autres bryophytes peu communes ou rares sont également relevées en d'autres endroits de la zone (bien que la prospection soit encore superficielle) : Trichocolea tomentella, Nowellia curvifolia,....

Plusieurs lichens, collectés en particulier sur écorces le long du Mendy et près du Moulin de Toul Goask, sont proposés comme déterminants.

La fougère protégée Dryopteris atlantique (Dryopteris aemula) est présente en plusieurs endroits dans le bois, l'Hyménophylle de Tunbridge (Hymenophyllum tunbrigense) possède une belle station sur les rochers d'un affleurement dans un secteur enrésiné, et est par conséquent menacé par le développement des résineux (une information de l'ONF, gestionnaire à ce niveau, devrait être réalisée pour prévenir les dégradations éventuelles lors des éclaircies ou exploitations futures).

Landes mésophiles (sur le versant en rive gauche du Mendy), sèches sur les affleurements rocheux de la Roche-Tanguy (réalisant une cluse avec le promontoire boisé de Lestrézec, et traversée par le Squiriou), affleurements rocheux à mousses et grande luzule, à forte humidité atmosphérique (au dessus du Moulin du Squiriou), chênaie-hêtraie acidiphile, éléments de la forêt alluviale, et ruisseaux à renoncules aquatiques, tous habitats d'intérêt communautaire, complètent la revue des milieux remarquables.

Le tronçon des ruisseaux concernés est fréquenté par la Loutre d'Europe, la zone boisée dans son ensemble abrite une population dense d'Escargot de Quimper.

Liste des espèces déterminantes:

SELINUM BROTERI

MENYANTHES TRIFOLIATA

COLURA CALYPTRIFOLIA

DEGELIA PLUMBEA

PANNARIA RUBIGINOSA

LUTRA LUTRA

Liste des autres espèces:

AGROSTIS CANINA

AGROSTIS CURTISII

AJUGA REPTANS

ALNUS GLUTINOSA

ANEMONE NEMOROSA

ANGELICA SYLVESTRIS

ANTHOXANTHUM ODORATUM

APIUM INUNDATUM

APIUM NODIFLORUM

ARRHENATHERUM ELATIUS subsp. BULBOSUS

BELLIS PERENNIS

BETULA PUBESCENS

BRACHYPODIUM SYLVATICUM

CALLITRICHE HAMULATA

CALLITRICHE STAGNALIS

CALLUNA VULGARIS

CALYSTEGIA SEPIUM

CAREX BINERVIS

CAREX CARYOPHYLLEA

CAREX DEMISSA

CAREX ECHINATA

CAREX LAEVIGATA

CAREX NIGRA

CAREX OVALIS

CAREX PANICULATA

CAREX PENDULA

CAREX PILULIFERA

CAREX REMOTA

CAREX ROSTRATA

CASTANEA SATIVA

CHRYSOSPLENIUM OPPOSITIFOLIUM

CIRCEA LUTETIANA

CIRSIUM DISSECTUM

CIRSIUM PALUSTRE

CONOPODIUM MAJUS

CORYDALIS CLAVICULATA

CORYLUS AVELLANA

CRATAEGUS MONOGYNA

CRUCIATA LAEVIPES

CYTISUS SCOPARIUS

DACTYLIS GLOMERATA

DACTYLORHIZA MACULATA

DESCHAMPSIA CESPITOSA

DIGITALIS PURPUREA

EPILOBIUM OBSCURUM

ERICA CILIARIS

ERICA CINEREA

ERICA TETRALIX

EUPATORIUM CANNABINUM

EUPHORBIA AMYGDALOIDES

FAGUS SYLVATICA
FESTUCA RUBRA subsp. RUBRA
FILAGINELLA ULIGINOSA
FILIPENDULA ULMARIA
FRANGULA ALNUS
FRAXINUS EXCELSIOR
GALIUM APARINE
GALIUM MOLLUGO
GALIUM PALUSTRE
GALIUM ULIGINOSUM
GALEOPSIS TETRAHIT
GERANIUM ROBERTIANUM
GEUM URBANUM
GLYCERIA FLUITANS
HEDERA HELIX
HOLCUS LANATUS
HOLCUS MOLLIS
HYACINTHOIDES NON-SCRIPTA
HYDROCOTYLE VULGARIS
HYPERICUM ANDROSAEMUM
HYPERICUM ELODES
HYPERICUM HUMIFUSUM
HYPERICUM PULCHRUM
HYPERICUM TETRAPTERUM
HYPOCHAERIS RADICATA
ILEX AQUIFOLIUM
IRIS PSEUDACORUS
JUNCUS ACUTIFLORUS
JUNCUS BUFONIUS
JUNCUS EFFUSUS
JUNCUS TENUIS
LAMIISTRUM GALEOBDOLON

LEUCANTHEMUM VULGARE
LINARIA REPENS
LISTERA OVATA
LOBELIA URENS
LONICERA PERICLYMENUM
LOTUS ULIGINOSUS
LUZULA MULTIFLORA
LUZULA SYLVATICA
LYCHNIS FLOS-CUCULI
LYCOPUS EUROPAEUS
LYSIMACHIA NEMORUM
MELAMPYRUM PRATENSE
MELICA UNIFLORA
MENTHA AQUATICA
MERCURIALIS PERENNIS
MILIUM EFFUSUM
MOLINIA CAERULEA
NASTURTIUM OFFICINALE
OENANTHE CROCATI
OXALIS ACETOSELLA
PEDICULARIS SYLVATICA
PEUCEDANUM LANCIFOLIUM
PLANTAGO LANCEOLATA
PLANTAGO MAJOR
POA TRIVIALIS
POLYGONATUM MULTIFLORUM
POLYGONUM HYDROPIPER
POTENTILLA ERECTA
PRIMULA VULGARIS
PRUNELLA VULGARIS
PRUNUS AVIUM

PRUNUS SPINOSA
PYRUS CORDATA
QUERCUS PETRAEA
QUERCUS ROBUR
RANUNCULUS ACRIS
RANUNCULUS FLAMMULA
RANUNCULUS PENICELLATUS subsp. PSEUDOFUITANS
RANUNCULUS REPENS
ROSA ARVENSIS
RUBUS FRUTICOSUS
SAGINA PROCUMBENS
SALIX ATROCINEREA
SALIX AURITA
SANICULA EUROPAEA
SCIRPUS SETACEUS
SCIRPUS SYLVATICUS
SCORZONERA HUMILIS
SCROPHULARIA AQUATICA
SCROPHULARIA NODOSA
SCUTELLARIA MINOR
SENECIO JACOBAEA
SIBTHORPIA EUROPAEA
SILENE DIOICA
SOLANUM DULCAMARA
SORBUS AUCUPARIA
SORBUS TORMINALIS
STACHYS SYLVATICA
STELLARIA MEDIA
SUCCISA PRATENSIS
TEUCRIUM SCORODONIA
TRIFOLIUM DUBIUM
TRIFOLIUM REPENS

VACCINIUM MYRTILLUS
VALERIANA OFFICINALIS
VERONICA CHAMAEDRYS
VERONICA SERPYLLIFOLIA
VIBURNUM OPULUS
VINCA MINOR
VICIA CRACCA
VICIA SATIVA S. L.
VIOLA PALUSTRIS
VIOLA RIVINIANA
WALHENBERGIA HEDERACEA
PINUS SYLVESTRIS
TAXUS BACCATA
ATHYRIUM FILIX-FEMINA
BLECHNUM SPICANT
DRYOPTERIS CARTHUSIANA
DRYOPTERIS AFFINIS AFFINIS
DRYOPTERIS AFFINIS BORRERI
DRYOPTERIS DILATATA
DRYOPTERIS FILIX-MAS
PHYLLITIS SCOLOPENDRIUM
POLYPODIUM VULGARE
PTERIDIUM AQUILINUM
EQUISETUM FLUVIATILE
AULACOMNIUM PALUSTRE
BRACHYTHECIUM RUTABULUM
CALLIERGONELLA CUSPIDATA
CLIMACIUM DENDROIDES
DICRANUM BONJEANI
DICRANUM MAJUS
DICRANUM SCOPARIUM

EURHYNCHIUM PRAELONGUM
FONTINALIS ANTIPYRETICA
FONTINALIS SQUAMOSA
HOMALOTHECIUM SERICEUM
HOOKERIA LUCENS
HYLOCOMIUM SPLENDENS
HYPNUM CUPRESSIFORME
HYPNUM JUTLANDICUM
ISOTHECIUM MYOSUROIDES
MNIUM HORNUM
PLAGIOMNIUM AFFINE
PLAGIOMNIUM UNDULATUM
PLAGIOTHECIUM UNDULATUM
PLEUROZIUM SCHREBERI
POLYTRICHUM FORMOSUM
PSEUDOTAXIPHYLLUM ELEGANS
RHYNCHOSTEGIUM RIPARIOIDES
RHYTIDIADELPHUS LOREUS
RHYTIDIADELPHUS TRIQUETRUS
SCLEROPODIUM PURUM
THUIDIUM TAMARISCINUM
SPHAGNUM PALUSTRE
SPHAGNUM FLEXUOSUM
CHILOSCYPHUS COADUNATUS
DIPLOPHYLLUM ALBICANS
BACIDIA INUNDATA
CLADONIA ARBUSCULA
CLADONIA COCCIFERA
CLADONIA POLYDACTYLA
CLADONIA PORTENTOSA
CLADONIA SQUAMOSA
DERMATOCARPON LURIDUM

EVERNIA PRUNASTRI
FLAVOPARMELIA CAPERATA
HYPOGYMNIA PHYSODES
NORMANDINA PULCHELLA
PARMELIA SAXATILIS
PARMELIA SULCATA
PARMOTREMA PERLATUM
PARMOTREMA ROBUSTA
PELTIGERA LACTUCIFOLIA
PELTIGERA MEMBRANACEA
PERTUSARIA AMARA
PHYSICIA ADSCENDENS
PHYSICIA AIPOLIA
PYRENULA MACROSPORA
RAMALINA FARINACEA
RACODIUM RUPESTRE
USNEA CORNUTA
VERRUCARIA HYDRELA
XANTHORIA PARIETINA
APATURA IRIS
ARGYNNIS PAPHIA
EUPROCTIS SIMILIS
LADOGA CAMILLA
PANDORIANA PANDORA
METRIOPTERA ROESELI

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Forêt domaniale
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Source, résurgence
- Vallon
- Coteau, cuesta
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine de l'état
- Domaine privé de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Autre Faune (préciser) - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames - Champignons 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF de type I "Bois de Lestrézec - la Roche Tanguy" est créée à l'occasion de la révision de la ZNIEFF de type II qui couvre le grand ensemble de la Forêt du Huelgoat. Il s'avère en effet qu'une concentration de plantes remarquables, révélée sur la période 1994-2006, dans la marge feuillue Nord du Bois de Lestrézec justifie déjà largement cette inscription. Une grande partie enrésinée du Bois domanial de Lestrézec n'est inscrite que dans la ZNIEFF de type II.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes - Bryophytes - Phanérogames - Ptéridophytes - Ascomycètes 		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.51 Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux			10	
	31.2 Landes sèches			9	
	41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles			25	
	44.A Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères			2	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			11	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			3	
	41.5 Chênaies acidiphiles			6	
	53.1 Roselières				
	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			2	
	83.31 Plantations de conifères			10	
	24.12 Zone à Truites				
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées			4	
	31.8 Fourrés			13	
	37.2 Prairies humides eutrophes			4	
	22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				
	41.1 Hêtraies				
	81.1 Prairies sèches améliorées				
	86.2 Villages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ascomycètes	56629	<i>Sticta fuliginosa</i> (Dicks.) Ach.		Reproduction certaine ou probable					
Bryophytes	6596	<i>Nowellia curvifolia</i> (Dicks.) Mitt.		Reproduction certaine ou probable					
	6780	<i>Sphagnum quinquefarium</i> (Braithw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
	6650	<i>Trichocolea tomentella</i> (Ehrh.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable					
Lichens	56692	<i>Nephroma laevigatum</i> Ach.		Reproduction certaine ou probable					
	55615	<i>Sphaerophorus globosus</i> (Huds.) Vain.		Reproduction certaine ou probable					
	56625	<i>Sticta limbata</i> (Sm.) Ach.		Reproduction certaine ou probable					
Mollusques	64262	<i>Eiona quimperiana</i> (Férussac, 1821)	Escargot de Quimper	Reproduction certaine ou probable					
Phanérogames	96226	<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais	Reproduction certaine ou probable					
	97502	<i>Euphorbia dulcis</i> L., 1753	Euphorbe douce	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109130	<i>Myrica gale</i> L., 1753	Piment royal, Bois-sent-bon, Piment aquatique	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Aiton) Kuntze, 1891	Dryoptéris à odeur de foin, Dryoptéris atlantique	Reproduction certaine ou probable					
	103173	<i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm., 1793	Hyménophyllum de Tunbridge, Hyménophylle	Reproduction certaine ou probable					
	111239	<i>Oreopteris limbosperma</i> (Belardi ex All.) Holub, 1969	Polystic des montagnes, Fougère des montagnes, Oreoptéris à sores marginaux	Reproduction certaine ou probable					
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurée	Reproduction certaine ou probable					
	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80590	<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	Reproduction certaine ou probable					
	80605	<i>Agrostis curvifolia</i> Kerguelen, 1976	Agrostide à soie, Agrostis à soies	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81569	<i>Ainus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	<i>Auline glutineux</i> , Verne	Reproduction certaine ou probable					
	83197	<i>Apium inundatum</i> (L.) Rche.f., 1867	<i>Ache inondée</i> , <i>Céleri inondé</i>	Reproduction certaine ou probable					
	83205	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	<i>Ache nodiflore</i>	Reproduction certaine ou probable					
	131692	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Witz.) Schubl. & G.Martens, 1834	<i>Avoine à chapelets</i>	Reproduction certaine ou probable					
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable					
	85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	<i>Bouleau blanc</i> , <i>Bouleau pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable					
	87471	<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch, 1837	<i>Callitriche à crochets</i> , <i>Callitriche en hameçon</i>	Reproduction certaine ou probable					
	87484	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	<i>Callitriche des marais</i>	Reproduction certaine ou probable					
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	<i>Callune</i> , <i>Bérucé</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88385	<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	<i>Laiche à deux nervures</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88489	<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	<i>Laiche étoilée</i> , <i>Laiche-ténisson</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88608	<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	<i>Laiche lisse</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88720	<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	<i>Laiche vulgaire</i> , <i>Laiche noire</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88742	<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794	<i>Laiche Paille-de-lievre</i> , <i>Laiche des lièvres</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Laiche paniculée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	<i>Laiche à épis pendants</i> , <i>Laiche pendante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88775	<i>Carex plufifera</i> L., 1753	<i>Laiche à plûles</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	<i>Laiche espacée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	<i>Laiche à bec</i> , <i>Laiche en ampoules</i>	Reproduction certaine ou probable					
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	<i>Châtaignier</i> , <i>Châtaignier commun</i>	Reproduction certaine ou probable					
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	<i>Cirse des prairies</i> , <i>Cirse Anglais</i> , <i>Cirse d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable					
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des marais</i> , <i>Bâton du Diable</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	Reproduction certaine ou probable					
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Reproduction certaine ou probable					
	94959	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	Reproduction certaine ou probable					
	96220	<i>Epilobium obscurum</i> Schreb., 1771	Épilobe vert foncé, Épilobe foncé	Reproduction certaine ou probable					
	96685	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	Bruyère ciliée	Reproduction certaine ou probable					
	96687	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	Reproduction certaine ou probable					
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Reproduction certaine ou probable					
	97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Reproduction certaine ou probable					
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable					
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Reproduction certaine ou probable					
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Reproduction certaine ou probable					
	99473	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	Reproduction certaine ou probable					
	99494	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Reproduction certaine ou probable					
	99570	<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Reproduction certaine ou probable					
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Reproduction certaine ou probable					
	100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Reproduction certaine ou probable					
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable					
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Reproduction certaine ou probable					
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlique molle, Avoine molle	Reproduction certaine ou probable					
	103245	<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	Reproduction certaine ou probable					
	103272	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103320	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	<i>Millepertuis élégant</i> , <i>Millepertuis joli</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103329	<i>Hypericum tetrapetrum</i> Fr., 1823	<i>Millepertuis à quatre ailes</i> , <i>Millepertuis à quatre angles</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	<i>Porcelle enracinée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104101	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Jonc à tépales aigus</i> , <i>Jonc acutiflore</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	<i>Jonc épars</i> , <i>Jonc diffus</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104353	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	<i>Jonc grêle</i> , <i>Jonc fin</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104848	<i>Lamiasstrum galeobdolon</i> (L.) Ehrend. & Polatschek, 1966	<i>Lamier jaune</i> , <i>Lamier Galéobdolon</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	<i>Marguerite commune</i> , <i>Leucanthème commun</i>	Reproduction certaine ou probable					
	106213	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1766	<i>Linaira rampante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	106918	<i>Lychnis flo-cuculi</i> L., 1753	<i>Oeil-de-perdrix</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	<i>Lycopus europæus</i> L., 1753	<i>Lycopé d'Europe</i> , <i>Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable					
	107072	<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	<i>Lysimaque des bois</i> , <i>Mouron jeune</i>	Reproduction certaine ou probable					
	107795	<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	<i>Mélampyre des prés</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	<i>Menthe aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108361	<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	<i>Mercuriale vivace</i> , <i>Mercuriale des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108718	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	<i>Molinie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable					
	111859	<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	<i>Pain de coucou</i> , <i>Oxalis petite oseille</i> , <i>Surelle</i> , <i>Aléluia</i>	Reproduction certaine ou probable					
	112601	<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	<i>Pédiculaire des forêts</i> , <i>Pédiculaire des bois</i> , <i>Herbe aux poux</i>	Reproduction certaine ou probable					
	112861	<i>Peucedanum lancifolium</i> (Hoffmanns. & Link) Lange, 1865	<i>Peucedan à feuilles en lanières</i>	Reproduction certaine ou probable					
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantain lancéolé</i> , <i>Herbe aux cinq coutures</i>	Reproduction certaine ou probable					
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantain majeur</i> , <i>Grand plantain</i> , <i>Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114745	<i>Polygonum hydropiper</i> L., 1753	Renouée Poivre d'eau	Reproduction certaine ou probable					
	115470	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rübisch., 1797	Potentille tormentille	Reproduction certaine ou probable					
	115925	<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère acaule	Reproduction certaine ou probable					
	116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	Reproduction certaine ou probable					
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cenisier des bois	Reproduction certaine ou probable					
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Palossier	Reproduction certaine ou probable					
	116576	<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur, Poirasse	Reproduction certaine ou probable					
	116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Reproduction certaine ou probable					
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable					
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Reproduction certaine ou probable					
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Reproduction certaine ou probable					
	119818	<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	Reproduction certaine ou probable					
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Reproduction certaine ou probable					
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	Reproduction certaine ou probable					
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chènes	Reproduction certaine ou probable					
	121960	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorsonère humble	Reproduction certaine ou probable					
	121997	<i>Scrophularia aquatica</i> L., 1753	Herbe aux écrouelles	Reproduction certaine ou probable					
	122028	<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Reproduction certaine ou probable					
	122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	Reproduction certaine ou probable					
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Herbe de saint Jacques	Reproduction certaine ou probable					
	123471	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Campagnon rouge, Robinet rouge	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Brande	Reproduction certaine ou probable					
	124308	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseaux, Sorbier sauvage	Reproduction certaine ou probable					
	124346	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier	Reproduction certaine ou probable					
	124814	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	Reproduction certaine ou probable					
	125014	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouon des oiseaux, Morgeline	Reproduction certaine ou probable					
	125295	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succisa des prés, Herbe du Diable	Reproduction certaine ou probable					
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodane	Reproduction certaine ou probable					
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle doux, Petit Trèfle jaune	Reproduction certaine ou probable					
	127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Reproduction certaine ou probable					
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette	Reproduction certaine ou probable					
	128419	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène, Fausse Germandrée	Reproduction certaine ou probable					
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Reproduction certaine ou probable					
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Reproduction certaine ou probable					
	129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Reproduction certaine ou probable					
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Reproduction certaine ou probable					
	129470	<i>Vicia minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Reproduction certaine ou probable					
	129639	<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais	Reproduction certaine ou probable					
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	Reproduction certaine ou probable					
	130065	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb., 1827	Campanille à feuilles de lierre, Wahlenbergie	Reproduction certaine ou probable					

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Angiospermes	116576	<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6780	<i>Sphagnum quinquefarium</i> (Braithw.) Warnst.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	95546	<i>Dryopteris aemula</i> (Aiton) Kuntze, 1891	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103173	<i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm., 1793	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ANNEZO N., MAGNANON S.	1994	Répartition et gestion des stations de plantes protégées et menacées. Conservatoire Botanique National de Brest
	CBNB	1996	Les carnets de la nature en Bretagne, la flore bretonne, région Bretagne
	CBNB	2004	ERICA n°18, Bilan des découvertes intéressantes de l'année 2003, CBNB, p93
	LAFONTAINE L.	1993	Propositions de zones spéciales de conservation pour la directive Habitats (zone n°30) Groupe Mammalogique Breton.
	ONF		Aménagement de la forêt domaniale de Huelgoat, ONF, 144p
Informateur	DURFORT J., LORELLA B., RAGOT R., SEITE F., STEPHAN A.		
	DURFORT José		
	SEITE François		



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020090>



Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020090>

AULNE AMONT (Identifiant national : 530020090)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000777)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BOURDON Pascal, - 530020090, AULNE AMONT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020090.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
 Rédacteur(s) : BOURDON Pascal
 Centroïde calculé : 164899°-2399546°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 29/10/1999
 Date actuelle d'avis CSRPN : 29/10/1999
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	17
9. SOURCES	17

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Côtes-d'Armor
- Département : Finistère
- Commune : Bolazec (INSEE : 29012)
- Commune : Plourac'h (INSEE : 22231)

1.2 Superficie

44,85 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 155
 Maximale (mètre): 185

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Ce tronçon de l'Aulne, situé à environ 5 km de sa source, est bien représentatif des cours d'eau vive, acide et bien oxygénée, de première catégorie piscicole du Centre Ouest Bretagne (rivière à salmonidés). Il a les caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières avec végétation du Ranunculon fluitans... ». Le contexte général est celui d'un secteur très vallonné où les zones de sources occupent des surfaces importantes : prairies humides, landes... Une autre Znieff « Landes tourbeuses de Kernon... » en Plourac'h (n°834), est très proche.

Les prairies humides qui bordent la rivière sont, de manière générale, encore entretenues par fauche ou pâturage. La plupart sont de prairies à Jonc diffus mésotrophes à eutrophes. Cependant, certaines où le Jonc acutiflore domine, portent une végétation oligotrophe : Carum verticillé, Cirse des anglais, Renoncule flammette... D'anciennes prairies en abandon de gestion sont maintenant colonisées par la Reine des prés et quelques petits secteurs à Molinie. La tendance générale est à l'abandon de gestion et à l'envahissement progressif par les saules.

La berge constituée d'alluvions est souvent stabilisée par une ripisylve de Frênes, saules, Aulnes et Noisetiers. La végétation herbacée est constituée de type neutrocline : Ail des ours, Mercuriale, Euphorbe des bois...

Si la gestion par pâturage bovin est très favorable à la conservation des habitats, on remarque cependant que, sur des tronçons importants, la rivière n'est pas protégée du piétinement par une clôture et que les points d'abreuvement direct sont nombreux. Ceci occasionne des dégradations de la berge alluviale et doit provoquer la mise en suspension de boues qui colmatent les frayères de Truite

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Lit mineur
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Floristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière liée à la reproduction 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre prend en compte le lit majeur de l'Aulne

depuis le pont sur la route départementale D28, à

l'amont, jusqu'au Moulin d'Hilvern à l'aval : cours d'eau

et prairies humides, à l'exclusion des cultures. Le tronçon

retenu a valeur de secteur représentatif ; il aurait pu être

beaucoup étendu vers l'amont comme vers l'aval :

habitats similaires et d'intérêt équivalent.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Poissons - Ptéridophytes 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>			8	
	84.4 <i>Bocages</i>			15	
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>			5	
	37.3 <i>Prairies humides oligotrophes</i>			5	
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>			2	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>			5	
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>			60	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	43 <i>Forêts mixtes</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lichens	55332	<i>Dermatocarpon fluviatile</i> (Weber) Th. Fr.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : REGIMBEAU C., LAFONTAINE L., HAURY J.				1997
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée		Faible			2009
Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe, Anguille européenne	Reproduction indéterminée	Bibliographie : REGIMBEAU C., LAFONTAINE L., HAURY J.				1997
	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	Reproduction indéterminée					2009
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	Reproduction indéterminée	Bibliographie : REGIMBEAU C., LAFONTAINE L., HAURY J.				1997
	67552	<i>Nemacheilus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	Reproduction indéterminée	Bibliographie : REGIMBEAU C., LAFONTAINE L., HAURY J.				1997
	67778	<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	Reproduction indéterminée					2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Bryophytes	6163	<i>Conocephalum conicum</i> (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	5084	<i>Fontinalis antipyretica</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	5444	<i>Leptodictyum riparium</i> (Hedw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	4940	<i>Mnium punctatum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	4947	<i>Mnium undulatum</i> Hedw., 1801		Reproduction indéterminée	Informateur : PASQUIER V.				
Phanérogames	80557	<i>Agrostis alba</i> auct. non L.	Agrostide stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				1997
	80778	<i>Agrostis tenuis</i> Sibth., 1794	Agrostide capillaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	81272	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	83205	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	Ache nodiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	85852	<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	87540	<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	88511	<i>Carex flava</i> L., 1753	Laiche jaunâtre, Laiche jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	88742	<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794	Laiche Patte-de-lièvre, Laiche des lièvres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	88833	<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laiche des rives	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	89653	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centauree noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	96085	<i>Endymion nufans</i> Dumort., 1927	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99409	<i>Gallium cruciata</i> (L.) Scop., 1771	Gaillet croisettes, Croisette commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	99473	<i>Gallium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Moutagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	99494	<i>Gallium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Geranium découpé, Geranium à feuilles découpées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	100387	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlique molle, Avoine molle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103142	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Parcelle enracinée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	104101	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	104160	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	104348	<i>Juncus sylvaticus</i> auct. non Reichard	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	106723	<i>Lotus uliginosus</i> Schkuhr, 1796	Lotus des marais, Lotier des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	106918	<i>Lychnis flo-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopée d'Europe, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	109864	<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe safranée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	110910	<i>Orchis maculata</i> L., 1753	Orchis maculé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) Ait., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	115470	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	115655	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	115925	<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère ecaule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	117025	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	117533	<i>Rhamnus frangula</i> L., 1753	Bourgène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	119818	<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampécher	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	121792	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	121960	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorzonère des prés, Petit scorzonère, Scorzonère humble	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	124417	<i>Sparanium ramosum</i> Huds., 1778	Rubaniar dressé, Ruban-d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	124657	<i>Spiraea obovata</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1809	Spirée à feuilles de millepertuis, Petit Mai	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	124797	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis., 1842	Epiaire officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	125000	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	125044	<i>Stellaria uliginosa</i> Murray, 1770	Stellaire des sources	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	125295	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe du Diable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	128419	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène, Fausse Germandrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129639	<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
Poissons	67404	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon	Reproduction indéterminée	Informateur : CSP				
Pléridophytes	84999	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				
	95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : REGIMBEAU Catherine				
	96526	<i>Equisetum limosum</i> L., 1753	Prêle des eaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER V.				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri (Bloch, 1784)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	69182	<i>Cottus gobio Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Angiospermes	128345	<i>Vaccinium myrtillus L., 1753</i>	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	HAURY J.	1993	Macrophytes des cours d'eau armoricains. Eléments pour la mise en place des ZNIEFF.
	PASQUIER V.	1993	Essai sur la flore des ZNIEFF-cours d'eau en Bretagne
	REGIMBEAU C., LAFONTAINE L., HAURY J.	1997	Fiche ZNIEFF "Rivière Aulne"
Informateur	BOURDON Pascal		
	Conseil Supérieur de la Pêche		
	CSP		
	LAFONTAINE Lionel		
	PASQUIER V.		
	REGIMBEAU Catherine		

ANNEXE 7 : Etude d'incidence Natura 2000

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000



Septembre 2022 complété en juin 2023

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

1 Localisation du projet et de l'activité du pétitionnaire par rapport aux zones NATURA 2000

Les caractéristiques techniques et les motivations du projet sont présentées dans des chapitres spécifiques de la demande d'autorisation. La SCEA de Lizicoat bian valorisera les déjections produites par ses animaux en épandant ces engrais de ferme (éléments fertilisants) sur ses terres en propre exclusivement, pour les substituer à des engrais minéraux. Les parcelles épandables retenues pour les épandages sont localisées dans les bassins versants de l'Aulne et de ses petits affluents (le Rudalveget, le Squiriou).

Le site et la totalité du plan d'épandage sont en amont de la zone NATURA 2000 de la vallée de l'Aulne (ZSC FR5300041), et à des distances variant de 170 à 4800 m. L'élevage lui-même se trouve à environ 4000 m de la limite de la ZSC (à vol d'oiseau, les distances étant nettement supérieures en suivant les cours d'eau).

Une seconde zone NATURA 2000 se situe à proximité du plan d'épandage (distant de 280 à 4000 m) et dans une moindre mesure de l'élevage (environ 2.3 km) : il s'agit des Monts d'Arrée Centre et Est (site ZSC FR530013). Mais cette zone NATURA 2000 n'est pas en aval de l'élevage et des parcelles d'épandage. Notons que la SCEA exploite 3 îlots (n°16, 18 et 19) dans le périmètre de cette zone NATURA 2000, mais tous les 3 sont non épandables (et ne seront donc pas pris en compte dans le cadre de cette étude). Ces surfaces agricoles ne font l'objet d'aucune valorisation (ni fauche pour mobilisation de la ressource, ni pâture). Ces parcelles ne font l'objet d'aucune utilisation de produits phytosanitaires ni de fertilisation organique et minérale.

La carte suivante (source Géoportail, sans échelle) donne une idée globale du contexte du projet.

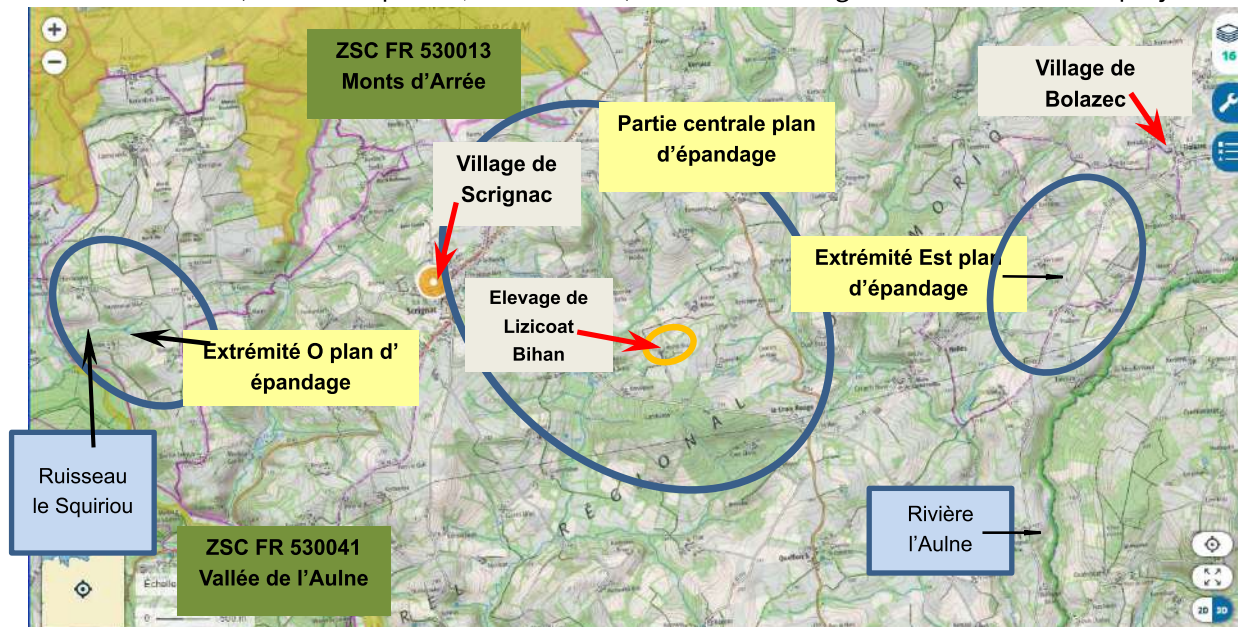


Figure 1 : Zones d'épandage et zones Natura 2000

Notons que le pétitionnaire exploite des surfaces situées dans la zone NATURA 2000, mais ces prairies permanentes ont été classées d'office non épandables. Comme indiqué sur la figure précédente, la ZSC de la Vallée de l'Aulne concerne dans ce secteur non seulement la vallée de ce cours d'eau lui-même, mais aussi celle de son affluent le Squiriou. Le site d'élevage lui-même est en

amont de l'Aulne via un autre ruisseau, qui rejoint l'Aulne (et la ZSC) dans le secteur de Kervalon, à environ 5.9 km de Lizicoat bian.

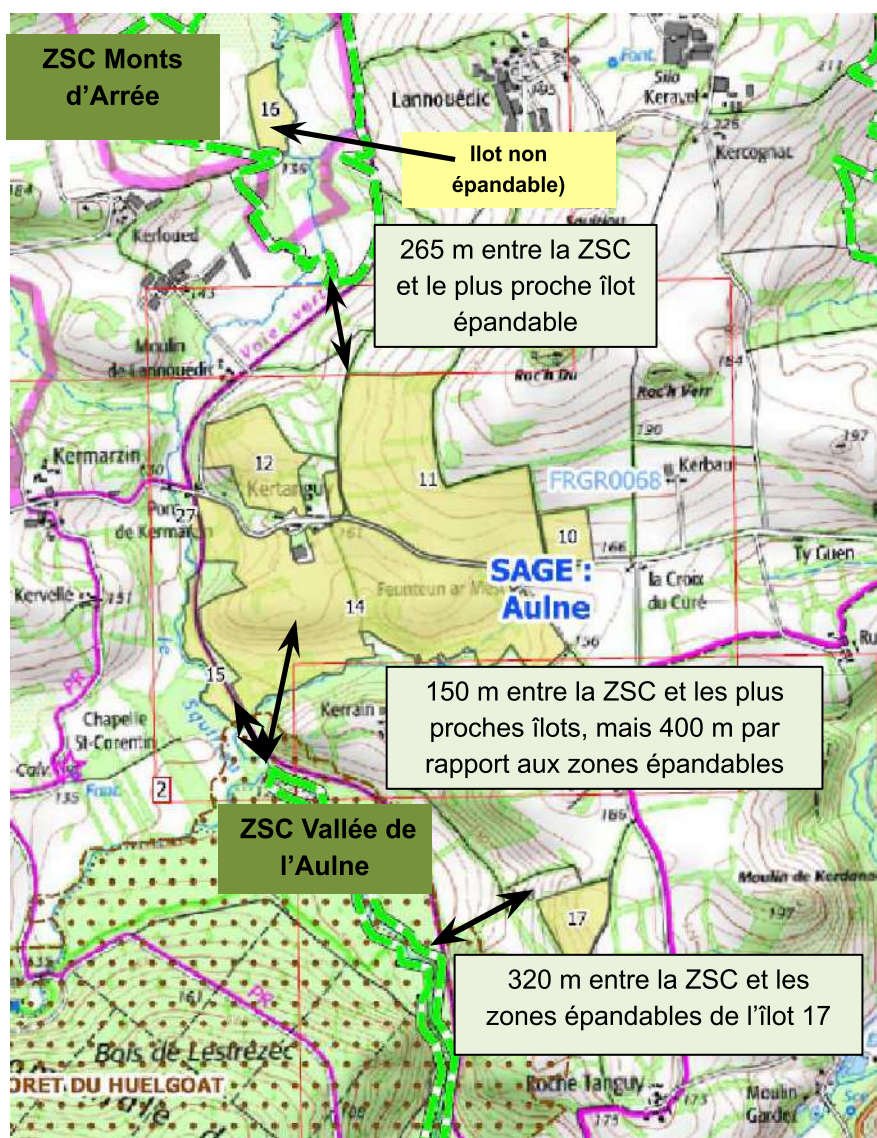


Figure 2 : îlots proches des zones Natura 2000, secteur Ouest du plan d'épandage

L'extrémité Ouest du plan d'épandage (îlots 11, 12, 14, 15, 17 et 27, soit environ 45 ha de SPE) est distante de 150 m (îlots 14 et 15) à plus de 1000 m à vol d'oiseau de la ZSC de vallée de l'Aulne en aval (vallée du Squiriou dans le secteur de Kerrain). Mais les îlots 15 et 27 et toute la partie S de l'îlot 14 sont non épanodables, pour cause de pente ou d'hydromorphie. De ce fait, les zones épanodables sont à plus de 400 m de la ZSC, sauf sur l'îlot 17 (environ 320 m), où toute la partie aval de l'îlot est réservée aux épandages de fumier. Cet îlot est bordé en aval par une haie et séparé de la ZSC par des prairies permanentes également bordées de haies. L'aval de l'îlot 14 est également en prairie permanente, bordée de haies ou zones boisées. Les autres îlots épanodables concernés sont également bordés de haies ou zones boisées.

La ZSC des Monts d'Arrée n'est pas très éloignée de l'extrémité N-O de l'îlot 11 (environ 265 m), mais elle n'est pas en aval des îlots d'épandage de ce secteur.

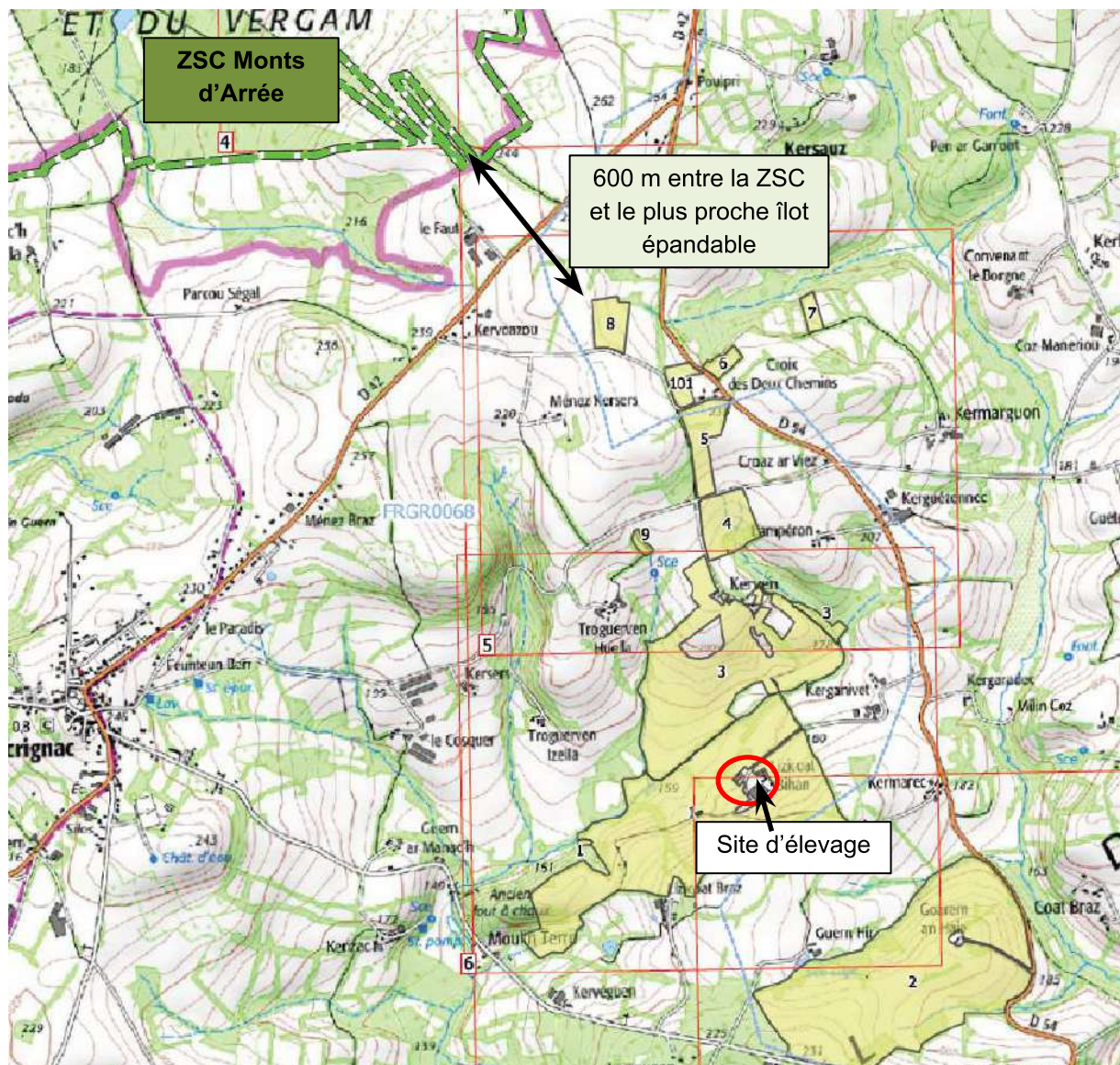


Figure 3 : îlots proches de la zone Natura 2000 des Monts d'Arrée, secteur central du plan d'épandage

Le Nord de la partie centrale du plan d'épandage (îlot 8) est à environ 600 m de la limite de la ZSC des Monts d'Arrée, mais cet îlot n'est pas en amont de la ZSC (il en est de même des autres îlots du pétitionnaire). Les îlots 18 et 19, situés dans la ZSC elle-même, sont classés non épanposables.

Notons que la ZSC de la Vallée de l'Aulne est nettement éloignée des îlots en question (n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 101, soit environ 81 ha épanposables) : au moins 3 km à vol d'oiseau et davantage en suivant les cours d'eau.

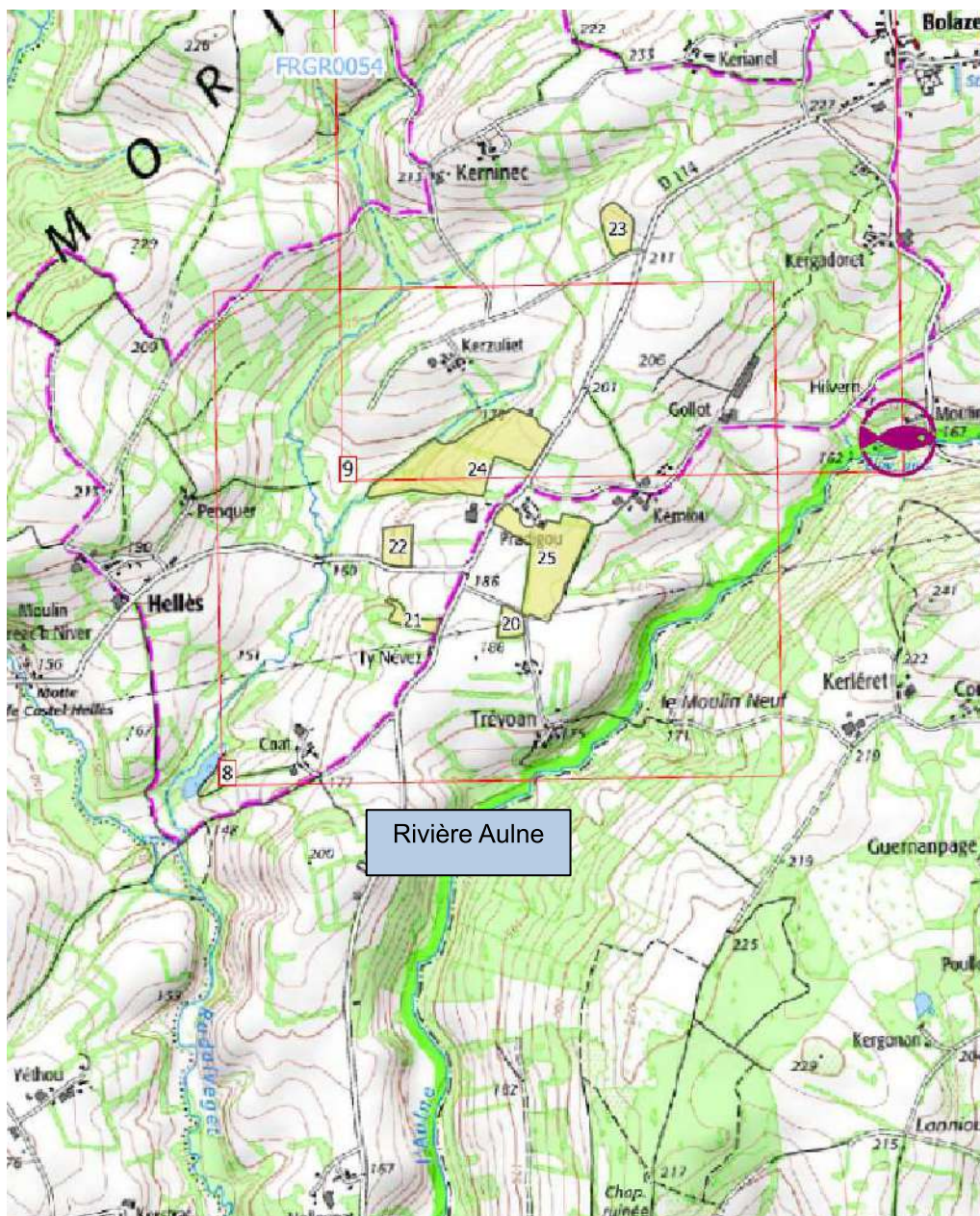


Figure 4 : îlots de la partie Est du plan d'épandage

La partie Est du plan d'épandage (îlots 21, 22, 23, 24 et 25, soit environ 13.4 ha épandables) est éloigné des 2 ZSC précitées :

- La ZSC des Monts d'Arrée est à plus de 2.6 km du plus proche de ces îlots (n°23) et n'est pas en aval de ceux-ci ;
- La ZSC de la Vallée de l'Aulne est éloignée de plus de 4.3 km à vol d'oiseau du plus proche de ces îlots (n°21) via le secteur de Pont Troël ; en revanche tous ces îlots sont en amont de cette ZSC, via les vallées de l'Aulne et du Rudalveget.

2 Evaluation préliminaire et conclusions

La ZSC de la Vallée de l'Aulne forme un ensemble de 3564 hectares. Il est constitué du cours supérieur de l'Aulne des pieds des Monts d'Arrée jusqu'à la jonction avec le canal de Nantes à Brest, ainsi que certains de ses affluents. Le DOCOB a été réalisé en 2010. 4 grands types de milieux ont été identifiés : la rivière, les zones humides, les habitats forestiers, les zones agricoles et le bocage.

Le classement des espaces concernées en ZSC est justifié par la présence de 10 habitats naturels d'intérêt communautaires, dont 2 classés prioritaires. Ces derniers sont les suivants :

- **Forêt de Pentes, éboulis ou ravins du Tillio-Acérion** (en l'occurrence des forêts de ravins à frênes et sycomores) ;
- **Forêts Alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus Excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, *Salicion albae*)**, en l'occurrence des aulnaies-frênaies.

Les autres milieux présents sont les lacs eutrophes naturels avec végétation du magnoptamion et de l'hydrocharition, les rivières avec végétation à renoncules, les mégaphorbiaies d'ourlets planitaires, les prairies à molinies sur sols tourbeux argilo-limoneux, les hêtraies neutroclines, les pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique, les roches siliceuses avec végétation pionnière du sedo-scleranthion ou du sedo albi-Veronicion dillenii, les hêtraies-chênaies à houx et ifs.

Ces milieux intéressants comprennent des espèces animales particulièrement notables : la loutre d'Europe et le castor notamment, et 6 espèces de chauve-souris (Barbastelle, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit Rhinolophes, Murin de Bechstein). Le triton crêté est présent sur la zone. Parmi les invertébrés, la mulette perlière et l'escargot de Quimper sont présents (mollusques), ainsi que 2 insectes d'intérêt communautaire (le Grand Capricorne et le Lucane Cerf Volant). 7 espèces de poissons d'intérêt communautaires ont été recensées (saumon atlantique, chabot, alose feinte et grande alose, lamproies marine, de rivière et de Planer). 2 espèces végétales d'intérêt communautaire sont également présentes : le fluteau nageant et le trichomanes remarquable.

Selon le DOCOB, les objectifs de conservation sont les suivants :

- **Maintien de la potentialité du site pour préserver la population des grands rhinolophes (gîtes d'hivernage, de reproduction, habitats) ;**
- **Préserver la qualité de l'eau et la diversité biologique du milieu aquatique (rivières à renoncules, forêts alluviales, lacs eutrophes naturels, prairies à molinies) ;**
- **Maintien ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire, les habitats et les espèces associées (hêtraies acidophiles à houx et ifs, hêtraies neutroclines, forêts de pentes, forêts alluviales, pentes rocheuses siliceuses avec végétation associée des roches et parois schisteuses, roches siliceuses avec végétation pionnière) ;**
- **Informé, sensibiliser et former les acteurs locaux à la préservation du site.**

Certains habitats et certaines espèces de la ZSC de la Vallée de l'Aulne sont peu ou pas concernés par le projet du pétitionnaire : hêtraies de différents types, pentes siliceuses et roches siliceuses avec végétations pionnières, chauves-souris, escargot de Quimper, lucane cerf-volant, grand capricorne.... En revanche, des effets indirects sont possibles : les différentes espèces de poissons, le castor, la loutre et le fluteau nageant sont potentiellement menacés par les effets indirects du projet, en cas d'accident sur site et/ou de pollution sur le plan d'épandage, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau. Il en est de même des différents milieux humides. Il convient donc, dans le cadre d'une analyse plus approfondie :

- **d'étudier précisément la localisation des milieux et espèces en question ;**
- **de voir si des mesures de préservation doivent être prises, afin de les protéger.**

ZSC Monts d'Arrée Centre et Est

Cette zone couvre 10730 ha, comportant de nombreuses zones de landes, tourbières et prairies humides. 22 habitats naturels d'intérêt communautaires ont été recensés, dont 6 prioritaires. Ce sont :

- **les pelouses sèches à humides à agrostis et fétuques,**
- **les landes humides atlantiques à bruyères ciliées et à 4 angles,**
- **les tourbières hautes actives (bombées ou de pente et vallée),**
- **les tourbières de couverture,**
- **les tourbières boisées.**

3 espèces végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II sont présentes dans cette zone (fluteau nageant, sphaigne de la Pylaie et trichomanes remarquable). Chez les mammifères, les espèces prioritaires sont la loutre, le castor et le vison d'Europe, plus 5 espèces de chauve-souris (la barbastelle, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et le Murin de Bechstein). Chez les mollusques, la mulette perlière et l'escargot de Quimper sont également présents, de même que le lucane cerf volant et le Grand Capricorne chez les insectes. La faune piscicole inclut 3 espèces de l'annexe II (saumon atlantique, chabot et lamproie de Planer). Même si la ZSC n'est pas classée en zone NATURA 2000 au titre de la Directive Oiseaux, l'avifaune y est très riche : le DOCOB mentionne la présence d'espèces à fort intérêt patrimonial comme le courlis cendré, le busard des roseaux, l'engoulevent d'Europe, la fauvette pitchou... D'ailleurs, les listes des espèces présentes sur Scignac et Bolazec (source site internet Fauve Bretagne), bien que non exhaustives, mentionnent d'autres espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux : busard cendré, busard St Martin, circaète Jean Le Blanc, faucon émerillon, hibou des marais, martin pêcheur, autour des Palombes, bondrée apivore, pic noir, alouette lulu, pie-grièche écorcheur... Toutes ces espèces sont susceptibles de fréquenter la zone NATURA 2000 (et d'y nicher pour certaines), et de fréquenter les zones bocagères aux alentours pour s'y nourrir (notamment certains rapaces).

Le site des Monts d'Arrée est moins concerné par les activités que celui de la vallée de l'Aulne, car il n'est pas en aval des activités du pétitionnaire. Mais vu la distance limitée entre celles-ci et le site, il est quand même pertinent de vérifier les espèces et milieux les plus proches du plan d'épandage, et d'examiner les impacts possibles de ces activités sur la faune et la flore de la ZSC.

3. Analyse approfondie

En ce qui concerne le bassin versant de l'Aulne, nous nous intéressons principalement à 2 secteurs géographiques : la vallée du ruisseau le Squiriou, en aval et à proximité du plan d'épandage, et le secteur du Pont Troel, plus éloigné des activités du pétitionnaire, mais situé en aval du site d'élevage et d'une bonne partie du plan d'épandage.

Selon les informations transmises par le gestionnaire de la zone NATURA 2000 (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne, ou EPAGA), on note dans les 2 secteurs concernés les points suivants :

- **Présence à chaque fois de forêts alluviales à aulnes et frênes (milieux prioritaires) et de rivières à renoncules ;**
- **Présence de quelques mulettes perlières (sur le Squiriou) et de nombreuses frayères à saumons.**

Par ailleurs, le DOCOB fournit d'autres indications sur ces secteurs :

- **dans la vallée du ruisseau de Squiriou, présence d'une petite colonie de castor**, mais le site Faune Bretagne (non exhaustif) ne confirme pas que cette colonie est encore présente actuellement ;

- **la loutre** est présente à peu près sur l'ensemble de la zone NATURA 2000 ;

- **les lamproies** semblent plutôt cantonnées sur la partie aval du bassin versant de l'Aulne (en raison d'obstacles à la remontée), mais il convient de s'assurer que le projet du pétitionnaire ne peut avoir d'impact négatif sur leurs populations ; ceci est également valable pour la grande alose et l'aloise feinte ; le chabot est susceptible d'être davantage présent sur le Squiriou et vers Pont Troël ;

- **le triton crêté est peu ou pas présent sur zone, mais peut se rencontrer plus en aval.**

Les lacs eutrophes sont répartis en petites unités le long de l'Aulne, plus loin en aval. Il ne semble pas y avoir de forêts de pente, hêtraies-chênaies, pentes rocheuses, végétations pionnières sur roches siliceuses, en aval des activités du pétitionnaire. Les prairies à molinies sont présentes très ponctuellement dans la zone NATURA 2000, et plus en aval des activités du pétitionnaire, de même que les mégaphorbiaies hydrophiles. Les facteurs de risque mentionnés pour les chauves-souris, l'escargot de Quimper et les insectes n'ont pas de rapport avec le projet de la SCEA Lizicoat bian. Le trichonemes n'est présent que ponctuellement dans des puits, et ne semble pas concerné par les activités du pétitionnaire, contrairement au fluteau nageant (même si le DOCOB indique plutôt la présence de celui-ci sur l'Ellez).

Les risques potentiels principaux semblent donc concerner les poissons (saumon principalement, secondairement chabot, lamproies et aloses), la loutre, la mulette perlière, les rivières à renoncules. Par précautions, nous examinerons le cas des forêts alluviales, du castor, du fluteau nageant, des prairies à molinies, des mégaphorbiaies et du triton crêté, Au sujet des poissons migrateurs, mentionnons que le Squiriou est mentionné dans le SDAGE Loire Bretagne comme axe de migration (pour saumon, truite de mer et aussi anguille).

En ce qui concerne les Monts d'Arrée, nous nous intéressons principalement aux secteurs géographiques les plus proches du plan d'épandage : Landes et Rochers du Cragou d'une part, Landes du Vergam d'autre part. Ces deux secteurs ne sont en aval ni de l'élevage, ni du plan d'épandage, mais sont situés à quelques centaines de mètres de certains îlots épandables (le site d'élevage lui-même est davantage éloigné, à plus de 2 km de la limite de cette ZSC). Rappelons que les 3 îlots situés dans le périmètre de cette zone sont non épandables.

Selon les données récentes disponibles, les principaux habitats en limite S-E des Landes du Vergam sont :

- **De grandes zones de landes atlantiques à genêts et callune (variante des landes sèches européennes) ;**
- **Des landes humides atlantiques méridionales (même remarque) ;**
- **Des landes à fougères ;**
- **Des prairies acidiphiles à molinies ;**
- **Des plantations de conifères (milieux artificiels non concernés par la Directive Européenne Habitats) ;**
- **Quelques zones de bois marécageux à saules, aulnes et myrtes des marais ;**
- **Quelques zones de prairies à joncs acutiflores (variantes des prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques) ;**
- **Quelques zones de tourbières hautes actives (milieu prioritaire au titre de la Directive Habitats).**

En limite S-E des Landes du Cragou, on rencontre les mêmes types d'habitats, avec une plus forte présence des prairies à joncs acutiflores.

Mis à part les tourbières hautes actives, aucun de ces habitats n'est classé comme habitat prioritaire au titre de la Directive européenne Habitats.

A partir des cahiers d'habitat disponibles dans les DOCOB des zones NATURA et des données plus récentes transmises par les gestionnaires des zones NATURA 2000, le tableau suivant présente les espèces et milieux présents dans ces zones, avec les menaces potentielles et le rapport avec les activités de la SCEA. Nous avons procédé par ordre de priorité, puis par ordre de proximité avec le site et/ou les parcelles d'épandage :

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
<p>Forêts alluviales à aulnes et frênes (milieu prioritaire)</p> <p>Bien présent le long du Squiriou et vers Pont Troël</p>	<p>Boisements ripicoles en cordons le long des ruisseaux, à peuplements d'aulnes, frênes, groseilliers, fougères et laïches, implantés en vallons humides et fonds engorgés.</p>	<p>Aménagements des cours d'eau, passage d'engins lourds, plantations de peupliers ou résineux, traitements phytosanitaires en limite...</p>	<p>Interventions minimales, éviter la prolifération d'espèces invasives banales dans le sous-bois</p>	<p>Aucun rapport avec les activités de la SCEA</p>	<p>Aucune incidence à prévoir</p>
<p>Rivières courantes à végétation aquatique (renoncules), Habitat bien présent sur le Squiriou et dans le secteur de Pont Troël.</p>	<p>Cours d'eau acides et rapides avec végétations spécifiques : renoncules peltée, callitriches, myriophilles, hépatiques.</p>	<p>Altération du régime des cours d'eau, eutrophisation, dégradation des berges (piétinement par le bétail, abreuvement direct..), usage d'herbicides près des berges.</p>	<p>Lutte contre le ruissellement, pas de pompage dans les cours d'eau, pas de dégradation ou d'embroussaillage des berges, pas d'herbicides sur celles-ci</p>	<p>Pas d'impact direct possible. Impacts indirects possibles : écoulements de terres pendant les travaux,, surfertilisation suivie de ruissellement sur le plan d'épandage</p>	<p>Plan d'épandage et stockages bien dimensionnés, équilibre fertilisation en azote et phosphore, lutte contre le ruissellement, précautions pendant la phase de travaux</p>
<p>Prairies à molinies sur sols tourbeux ou limono-argileux</p> <p>Habitat présent très ponctuellement dans les vallées humides de la vallée de l'Aulne</p>	<p>Prairies humides ou tourbeuses en fonds de vallon et/ou le long de ruisseaux. Dominance de la molinie bleue, associée à d'autres espèces hydrophiles (jonc acutiflore, cirse des anglais..) Riche en insectes butineurs.</p>	<p>Déprise agricole, envahissement des ligneux, drainage, boisements ou mise en culture des prairies avoisinantes, intensification de la gestion (hausse du niveau trophique)</p>	<p>Maintien du caractère ouvert du milieu (fauche, pâturage extensif), maintien du régime hydrique et du bas niveau trophique</p>	<p>Pas d'impact direct possible. Impacts indirects possibles : surfertilisation sur les parcelles d'épandage, suivie d'un enrichissement du milieu en aval par percolation (nitrates) ou ruissellement (phosphore)</p>	<p>Plan d'épandage bien dimensionné avec pressions modérées en azote et phosphore. Large marge de sécurité en azote. Stockages adaptés sur le site. Mesures de protection contre l'érosion</p>

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Tourbières actives bombées, de pente ou de vallées (<u>habitat prioritaire</u>, présence locale au S-E des Landes du Vergam, à plus de 1.2 km en amont du plus proche îlot épandable)	Tourbières hautes actives situées dans des cuvettes alimentées par la pluie, ou en position de pentes faibles et vallons.	Drainage, boisements, défrichement, remblais, fréquentation humaine ou aménagement, pollution par ruissellement	Interventions minimales (destruction ligneux, pâturage très extensif, fauche à faible fréquence)	Pas d'impact possible (pas en aval des activités du pétitionnaire, ni même sous les vents dominants)	Pas d'incidence du projet
Pelouses sèches à humides à agrostis et fétiques (pelouses à nards) (<u>Habitat prioritaire</u>) A priori non présentes en aval et à proximité des activités du pétitionnaire	Pelouses ouvertes, peu à moyennement élevée et stratifiée, souvent proches des landes sèches.	Fermeture du milieu par arrivée végétation plus haute, modification régime hydrique, incendie, pâturage trop fréquent et tassement des sols	Non-intervention, faible exploitation agricole par pâturage extensif	Pas d'impact possible (pas en aval des activités du pétitionnaire)	Pas d'incidence du projet
Tourbières boisées (pelouses à nards) (<u>Habitat prioritaire</u>) A priori non présentes en aval et à proximité des activités du pétitionnaire	Peuplements forestiers installés sur des substrats tourbeux, à nappe phréatique toujours élevée (queue d'étangs tourbeux, sources, secteurs boisés des tourbières).	Drainage, creusement de fossés, plantation forestière... Pollution, eutrophisation des eaux)	Maintien en l'état (même si cet habitat évolue naturellement vers un boisement), le tenir hors de portée de toute atteinte (piétinement, plantation, drainage...)	Pas d'impact possible (pas en aval des activités du pétitionnaire)	Pas d'incidence du projet

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Tourbières de couverture (Habitat prioritaire) A priori non présentes en aval et à proximité des activités du pétitionnaire	Habitat extrêmement rare et localisé, riche en sphaignes de Pylaie, de Magellan et linaigrette. Alimentation en eau exclusivement par la pluie.	Drainage, creusement de fossé, plantation forestière... Pollution, eutrophisation des eaux.	Maintien en l'état	Pas d'impact possible (pas en aval des activités du pétitionnaire)	Pas d'incidence du projet
Mégaphorbiaies	Végétations de hautes herbes, parfois nitrophiles, établies en cordons le long des cours d'eau et en bordure des prairies humides.	Colonisation par ligneux, plantation de peupliers, rectification cours d'eau, eutrophisation, espèces végétales invasives...	Maintien en l'état (même si cet habitat évolue naturellement), lutte contre l'eutrophisation et les espèces invasives...	Pas d'impact direct, impact indirect possible via la qualité de l'eau (eutrophisation)	Plan d'épandage bien dimensionné avec pressions modérées en azote et phosphore. Large marge de sécurité en azote. Stockages adaptés sur le site. Mesures de protection contre l'érosion
Landes sèches et mésophiles (non présentes en aval des activités du pétitionnaire)	Issues d'anciens déboisements humains, ne se sont pas reboisées car conditions défavorables (sol, hydromorphie...)	Remblaiement, piétinement, drainage, passage d'engins, apport d'azote excessif, mise en culture, incendie...	Intervention minimale : feu d'automne et d'hiver, parfois fauche à très faible fréquence	Pas de rapport avec les activités de la SCEA, car pas en aval du site et du plan d'épandage	Pas d'incidence du projet
Mulette perlière	Moule d'eau douce à longue durée de vie, à larve parasite (truites et saumons). Présence sur le Squiriou.	Ne se reproduit qu'en eau à moins de 7 mg/l de nitrates. Baisse des populations de poissons hôtes des larves	Amélioration de la qualité de l'eau sur le critère nitrates. Protection des poissons hôtes (truites et saumons).	Impact possible en cas de surfertilisation azotée.	Baisse de la pression azotée de 26%, plan de fumure et cahier d'épandage informatisés, protection des bords de cours d'eau (exclusion des zones les plus proches, zones enherbées...ou boisées faisant tampon)

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Loutre d'Europe (présente sur zone)	Mustélidé aquatique fréquentant les eaux douces, salées et saumâtres. Essentiellement piscivore.	Circulation routière, piégeage involontaire, baisse des populations de poissons (destruction des habitats, pollution...)	Maintien des zones humides, protection des berges et des zones de repos (limitation fréquentation humaine), maintien des populations de poissons, aménagement de passages protégés sous les routes...	Pas d'impact possible, sauf éventuellement via la qualité de l'eau (eutrophisation)	Plan d'épandage bien dimensionné avec pressions modérées en azote et phosphore. Large marge de sécurité en azote. Stockages adaptés sur le site. Mesures de protection contre l'érosion.
Castor (à priori peu ou pas présent en aval des activités de la SCEA)	Gros mammifère semi-aquatique, se nourrissant de végétation terrestre et bâtissant se huttes dans l'eau	Déboisement des rives ou enrésinement, piégeage non sélectif, modification du tracé des cours d'eau	Conserver les feuillus et saulaies sur les rives, ne pas détruire huttes et barrages, lutter contre collisions routières, précaution d'emploi phytosanitaires sur rives...	Aucun rapport avec les activités de la SCEA	Aucune incidence à prévoir
Vison d'Europe (à priori non présent en aval des activités de la SCEA)	Gros mustélidé aquatique fréquentant les abords des eaux douces. Mange de petits mammifères, oiseaux, amphibiens, petits poissons. Peu de données disponibles sur la zone.	Destruction des zones humides, destructions directes (piégeage involontaire, routes...), concurrence du vison d'Amérique	Maintien des zones humides, protection des berges et des zones de repos, aménagement de passages protégés sous les routes, lutte contre le vison d'Amérique...	Pas d'impact possible, sauf éventuellement via la qualité de l'eau (eutrophisation), mais espèce moins sensible que la loutre à ce niveau (régime alimentaire varié)	Idem loutre

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Chabot	Petit poisson d'eau douce, préférant les eaux vives et les cours d'eau à fonds rocaillieux.	Exigeant en termes de milieu (substrat grossier et ouvert, avec nombreuses caches) et de qualité d'eau (température, oxygène, vitesse du courant...)	Éviter la canalisation des cours d'eau et la création d'étangs en dérivation ou en barrage sur les têtes de bassin. Lutte contre les pollutions de l'eau et l'apport de sédiments.	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau (eutrophisation).	Sécurité des stockages sur les sites d'élevage. Plan d'épandage bien dimensionné avec faible pression en azote et phosphore. Respect de la réglementation lors des épandages (conditions, doses apportées, distance aux cours d'eau...)
Lamproie de planer	Poisson d'eau douce agnathe (sans mâchoire), vivant sur des fonds alternant sables et graviers, avec des banquettes vaseuses.	Espèce sensible à la qualité de l'eau, mais surtout à la destruction de ses milieux de frayères (détérioration des berges, recalibrage et curage des cours d'eau) et aux blocages de circulation (barrages...).	Protection des berges et des frayères, aménagements de passes à poissons ou suppression d'obstacles, lutte contre la pollution de l'eau	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau (eutrophisation).	Sécurité des stockages sur les sites d'élevage. Plan d'épandage bien dimensionné avec faible pression en azote et phosphore. Respect de la réglementation lors des épandages (conditions, doses apportées, distance aux cours d'eau...) >>>> pas d'incidence du projet
Lamproie fluviatile	Poisson migrateur agnathe vivant en mer, mais se reproduisant dans les fleuves côtiers, dans des frayères à saumons.	Idem autres lamproies, plus braconnage	Protection des berges et des frayères, aménagements de passes à poissons ou suppression d'obstacles, lutte contre la pollution de l'eau, lutte contre le braconnage	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau (eutrophisation).	Idem lamproie de Planer

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Lamproie marine	Poisson migrateur agnathe vivant en mer, mais se reproduisant dans les fleuves côtiers, dans des frayères à saumons.	Idem autres lamproies, plus braconnage	Protection des berges et des frayères, aménagements de passes à poissons ou suppression d'obstacles, lutte contre la pollution de l'eau, lutte contre le braconnage	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau (eutrophisation).	Idem Lamproie de Planer
Saumon atlantique	Poisson migrateur se reproduisant en eau douce après vie en mer.	Idem autres lamproies, mais plus sensible à la qualité de l'eau	Protection des berges et des frayères, aménagements de passes à poissons ou suppression d'obstacles, lutte contre la pollution de l'eau, lutte contre le braconnage	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau (eutrophisation).	Idem Lamproie de Planer
Grande Alose	Poisson migrateur vivant en mer, mais se reproduisant dans les fleuves côtiers, dans des zones de graviers et galets.	Idem lamproie de Planer	Idem lamproies	Idem lamproies	Idem lamproie de Planer
Alose feinte	Proche de la grande alose, mais cycle biologique plus court, régime alimentaire plus piscivore	Idem grande alose	Idem grande alose	Idem grande alose	Idem grande alose

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Fluteau nageant	Plante pionnière des mares, fossés et rivières à cours lents et eaux acides, supportant mal l'ombre et la concurrence.	Comblement des mares et fossés, pollution diffuse ou accidentelle, ombrage, concurrence d'autres plantes.	Pas d'utilisation de désherbants le long des zones concernées, lutte contre la disparition des zones humides, le boisement, l'eutrophisation et la variation du pH de l'eau.	Pas d'influence sur la gestion du milieu. Impact possible via la qualité de l'eau.	baisse de la pression azotée, équilibre de la fertilisation en azote et phosphore, diagnostic érosif , mise en place et reconstitution du bocage, la lutte contre le ruissellement...
Triton crêté Peu présent sur la zone (une mare le long de l'Aulne, selon le DOCOB)	Batracien d'assez grande taille, vivant dans la partie N de la France. En régression.	Comblement des mares, drainage, arrachage de haies, destruction de bosquets...	Maintien points d'eau et maillage bocager	Développement et reconstitution du bocage (21884 ml), plan bois-énergie	Incidence potentiellement positive prévisible du projet.
Grand Capricorne	Invertébré coléoptère, dit aussi Capricorne du Chêne. Cette espèce est protégée, elle se développe dans les vieux chênes. Espèce commune au S de la France, beaucoup plus rare dans la moitié N.	Menacée par la disparition des vieux chênes malades et des arbres têtards. Ramassage systématique du bois mort.	Maintien vieux arbres et bois mort.	Développement et reconstitution du bocage, plan bois-énergie	Incidence potentiellement positive prévisible du projet.
Lucane Cerf Volant	Invertébré coléoptère protégé, se développant dans les vieux chênes alternant avec des espèces à bois plus tendre.	Arasement haies, déboisement, coupes rases, éclaircissements brutaux, insecticides...	Maintien bocage dense avec vieux arbres	Développement et reconstitution du bocage, plan bois-énergie	Incidence potentiellement positive prévisible du projet.

Espèce végétale ou animale prioritaire / Milieu à préserver	Caractéristiques	Menaces /Vulnérabilité	Mesures de conservation préconisées	Interaction activités de la SCEA Lizicoat bian	Evaluation des incidences et mesures éventuelles de protection
Chauve-souris : Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées	Mammifères chiroptères nocturnes insectivores, aux habitudes alimentaires et aux exigences de logement variant suivant les espèces.	Diminution des gîtes favorables (arbres creux, vieux bâti...), dérangements hivernaux, arasement de la ripisylve et des haies, usage massif d'insecticides, diminution du pâturage...	Maintien des abris existants et absence de dérangement, conservation de la ripisylve, respect de la législation concernant les insecticides...	Peu de rapport avec les activités de la SCEA, pas de destruction de haies, utilisation raisonnées des insecticides	Aucune incidence à prévoir
Sphaigne de la Pylaie	Sphaigne (sorte de mousse) inféodée aux tourbières, présente seulement en Galice et centre Bretagne	Fermeture du milieu, boisement, mise en culture, eutrophisation, drainage, dépôts ordures, piétinement.	Maintien en l'état du peuplement, avec le minimum d'intervention humaine.	Pas d'impact direct possible. Impact indirect en terme de qualité d'eau de ruissellement (eutrophisation)	Plan d'épandage bien dimensionné avec faible pression en azote et phosphore. Respect de la réglementation lors des épandages (conditions, doses apportées, distance aux cours d'eau...) >>>> pas d'incidence du projet

Tableau 1: Espèces et milieux concernées

Concernant l'anguille (espèce moins prioritaire que les précédentes vis-à-vis de la législation européenne, mais en forte diminution en France), les principaux problèmes sont les obstacles à la remontée des cours d'eau, mais la pêche (civelles notamment) et qualité de l'eau sont également des menaces à prendre en compte. Les facteurs de protection mentionnés pour le saumon sont également valables pour l'anguille.

Les impacts négatifs possibles des activités du pétitionnaire sur les espèces et milieux précités sont donc de plusieurs ordres :

- Pollution des rivières à partir du site d'élevage (fuite de produits dangereux, de terre ou d'effluents) ;
- Pollution bactériologique du milieu à partir de l'élevage et du plan d'épandage ;
- Pollution du milieu hydraulique superficiel par les eaux de ruissellement (voie de pollution secondaire pour les nitrates, mais voie principale pour le phosphore).

Rappelons que le risque bactériologique peut aussi concerner certains oiseaux, nichant, migrant ou hivernant dans les Monts d'Arrée, mais se nourrissant dans le bocage des alentours (rapaces comme les busards, le hibou des marais, le circaète...), ou capturant des poissons et autres animaux aquatiques (martin pêcheur...). Une eutrophisation excessive du milieu pourrait également avoir des conséquences négatives pour les oiseaux aquacoles (développement de plantes invasives, baisse à terme des ressources alimentaires...).

En ce qui concerne les espèces de chauve-souris précitées, fréquentant la zone NATURA 2000 comme le bocage, le projet semble sans rapport avec les menaces évoquées.

Notons par ailleurs que la phase de réalisation des travaux sur le site de Lizicoat-bian peut engendrer des risques spécifiques (fuites d'hydrocarbures ou liquides hydrauliques à partir des engins de chantier utilisés, écoulement d'eaux chargées de terre en direction du milieu hydraulique en cas de fortes pluies...). Mais ces risques sont traités dans la partie consacrée à l'impact des travaux eux-mêmes.

4. Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

Les cadavres sont (et resteront) stockés dans des stockages spécialisés étanches, permettant de les protéger des prédateurs et d'éviter des infiltrations de liquides infectés dans le sous-sol, tout en limitant la dissémination des germes éventuels par le vent, les rongeurs ou les insectes. Ils seront ensuite collectés par l'équarrisseur agréé.

L'élevage fait l'objet d'un suivi par un vétérinaire spécialisé, et un plan de prophylaxie est mis en place pour son cheptel. Par ailleurs, de nombreuses précautions seront prises pour protéger les milieux en aval des activités du pétitionnaire :

- **au niveau du site d'élevage**

Les facteurs de protection sont décrits dans les parties du dossier consacrées à la protection de l'eau :

- **Capacité de stockages d'effluents adaptée aux besoins (quantitativement et qualitativement) ; préfosse drainées, de même que les fosses extérieures (dotées de regard de contrôle de drainage) ; Contrôle régulier de l'étanchéité des fosses et des exutoires de drains.**
- **Stockages d'hydrocarbures dotés de double paroi ;**
- **Stockages de produits potentiellement dangereux (médicaments, détergents...) bien adaptés (lieux spécifiques fermés, au sol étanche : armoire, réfrigérateur, vestiaire, bureau) et de capacités de rétention ;**
- **Mesures de protection sanitaires strictes (gestion des cadavres, plan de prophylaxie, lavage et désinfection régulière du matériel et des bâtiments, accès des personnes extérieures limité au strict minimum, séparation « zone propre/zone sale »...) ;**
- **Pendant la phase de travaux : les entreprises devront veiller à éviter le déversement de matières (terres, fines...) dans les fossés ; en cas de fuite de liquides dangereux (hydrocarbures, lubrifiants, hydraulique...), les produits seront pompés, et la terre souillée sera évacuée vers une installation spécialisée.**

- **au niveau du plan d'épandage**

Les parcelles du plan d'épandage ont fait l'objet d'études détaillées pour limiter les risques de ruissellement et de percolation :

- **Etude de sols pour exclure les zones hydromorphes et les sols trop minces ;**

- **Etude des risques de ruissellement pour exclure les secteurs trop pentus et/ou présentant des risques de transfert vers les vallées adjacentes ; le projet n'entraîne pas de réduction de la trame bocagère ;**
- Une attention particulière a été prise lors de l'étude d'aptitude des sols vis à vis des pentes du secteur. En effet, les secteurs à forte pente sont particulièrement nombreux. La succession de barrières à l'érosion (talus nu ou boisé, zones d'enherbement), en travers de la pente, favorise l'infiltration de l'eau. Le bocage et le travail du sol perpendiculairement à la pente limitent la prise de vitesse de l'eau lors du ruissellement combinée à l'enherbement des talwegs ces techniques permettent à l'eau de s'écouler en modérant l'arrachement des particules du sol. **Le diagnostic érosif réalisé par un technicien spécialisé préconise sur 30 ha l'utilisation exclusive de fumier ainsi que le travail du sol perpendiculairement à la pente.**
- **Plan d'épandage largement dimensionné, avec de faibles pressions en azote et phosphore organique (pas de dégradation par rapport à la situation précédente, pressions N et P prévues encore plus faibles); les apports en azote et phosphore organique seront équivalents aux exportations des cultures; les épandages de déjections se substitueront à des épandages d'engrais minéraux. les exploitants réalisent tous les ans un plan de fumure prévisionnel azoté dans le cadre de la Directive Nitrates;**
- **Le pétitionnaire veillera à la propreté et à l'étanchéité du matériel utilisé pour le plan d'épandage. Les épandages seront effectués sur sols ressuyés, aux dates permettant de répondre au mieux aux besoins des plantes et de limiter les risques de ruissellement et percolation ;**
- Les effluents épandus peuvent contenir des germes pathogènes. Une politique sanitaire correcte avec respect des vides sanitaires est le premier moyen de prévention. Des opérations de dératisation et désinsectisation seront effectuées régulièrement sur le site d'élevage. Les cadavres seront éliminés rapidement par le service d'équarrissage, l'élevage disposant d'un matériel adapté. Le plan d'épandage a été dimensionné en respectant les distances réglementaires vis-à-vis des tiers, puits et cours d'eau. Les mesures de prophylaxie (vaccination) et de médication limiteront la présence de pathogènes en élevage. Les maladies virales ou bactériennes présentant un danger pour l'homme seront rapidement détectées dans le cadre du protocole de suivi sanitaire de l'élevage par un vétérinaire (plan de prophylaxie avec vaccinations à la clé). Les déjections seront collectées et stockées dans des ouvrages étanches et solides. Des traitements préventifs des effluents "à la fosse" peuvent également être réalisés (chaulage, xylène...) en cas de besoin spécifique (problème sanitaire ponctuel).
- Il convient en outre de rappeler que le milieu naturel a un très fort pouvoir épurateur, comme le montre le tableau suivant, illustrant le devenir de certaines bactéries pathogènes, contenues initialement dans le lisier.

	Entérobactéries	Coliformes totaux	Escherichia Coli	Salmonelles
Fèces	10 ⁸	10 ⁸	10 ⁸	<20
Fosse à lisier	10 ⁷	10 ⁷	10 ⁷	<20
Sol avant épandage	10 ³	1,2 10 ²	12	<6
Liquide épandu	2,7 10 ⁵	2,7 10 ⁵	2,7 10 ⁵	4,5 10
Sol après épandage				
Jour 0	7,2 10 ³	11	11	<6
Jour + 77	4,8 10 ³	57	<10	<6

(source P. DABERT et all. JRP 2004)

Tableau 2: Suivi des micro-organismes et des bactéries pathogènes

Les micro-organismes présents dans le lisier avant épandage ne sont souvent plus détectables dans le sol après épandage (effets des variations de température, du rayonnement solaire, de l'action des bactéries déjà présentes dans les sols...).

□ CONCLUSION

Compte tenu de la localisation de l'élevage en dehors des zones Natura 2000 étudiées, et des facteurs de sécurité précités, aucune mesure de protection spécifique pour ces zones n'est donc nécessaire. Un strict respect des mesures prévues pour la protection de l'eau, et une surveillance sanitaire draconienne au niveau de l'élevage, permettront d'éviter les incidences négatives des activités de l'élevage sur ces zones NATURA 2000.